



Actualisation du Document de référence 2013



La présente actualisation du document de référence 2013 a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 septembre 2014 conformément à l'article 212-13, IV du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. La présente actualisation complète le document de référence 2013 de Veolia Environnement déposé auprès de l'Autorité des Marchés financiers le 18 mars 2014 sous le numéro D.14-0160. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le document de référence et ses actualisations pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

SOMMAIRE

1. Personnes responsables du document de référence	3
1.1 Responsable des informations	3
1.2 Attestation du responsable	3
2. Contrôleurs légaux des comptes	4
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	4
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	4
3. Informations financières sélectionnées	5
9. Examen de la situation financière et des résultats	7
9.1 Evènements marquants du 1 ^{er} semestre 2014	7
9.2 Informations comptables et financières	15
9.3 Financement	36
9.4 Informations financières pro-forma	43
9.5 Objectifs et perspectives	44
9.6 Facteurs de risques	44
9.7 Annexes au rapport de gestion	45
12. Tendances et développements récents	48
12.1 Tendances	48
12.2 Développements récents	48
13. Objectifs et perspectives	48
14. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale	49
14.1 Conseil d'administration de la Société	49
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	50
16.4 Organes créés par la direction générale	50
18. Principaux actionnaires	50
18.1 Actionnariat de Veolia Environnement au 30 juin 2014	50
18.2 Évolution de l'actionnariat de la Société	51
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	51
20.3 Politique de distribution de dividendes	51
20.4 Procédures judiciaires et d'arbitrage	51
20.5 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	59
20.6 Informations financières intermédiaires : comptes consolidés au 30 juin 2014	59
21. Informations complémentaires concernant le capital social et dispositions statutaires	122
21.1 Informations concernant le capital social	122
22. Contrats importants	128
24. Documents accessibles au public	128

1. Personnes responsables du document de référence

1.1 Responsable des informations

Monsieur Antoine Frérot, président-directeur général de Veolia Environnement (ci-après la « Société » ou « Veolia Environnement »).

1.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières pour le semestre écoulé présentées dans la présente actualisation ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 119.

Le président-directeur général

Antoine Frérot

2. Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

KPMG SA

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Société représentée par Monsieur Jean-Paul Vellutini et Madame Karine Dupré.

1, Cours Valmy, 92923 Paris La Défense Cedex.

Société désignée par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 dont le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale mixte du 14 mai 2013 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Société représentée par Messieurs Xavier Senent et Gilles Puissochet.

1-2, Place des Saisons – Paris- La Défense 1 – 92400 Courbevoie.

Société désignée le 23 décembre 1999 et dont le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale mixte du 17 mai 2011 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

KPMG Audit ID

Immeuble le Palatin, 3, cours du Triangle, 92939 Paris la Défense.

Désigné par l'assemblée générale mixte du 14 mai 2013 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

AUDITEX

1-2, Place des Saisons – Paris La Défense 1 – 92400 Courbevoie.

Société désignée le 12 mai 2005 et dont le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale mixte du 17 mai 2011 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

3. Informations financières sélectionnées¹

3. Informations financières sélectionnées¹

Données en normes IFRS

(en millions d'euros)

	30/06/2014	31/12/2013 ⁽ⁱ⁾	30/06/2013 ⁽ⁱ⁾	31/12/2012 ⁽ⁱ⁾	31/12/2011 ⁽ⁱ⁾
Produits des activités ordinaires	11 231,5	22 314,8	11 073,8	23 238,9	22 482,4
Capacité d'autofinancement ^(vi)	1 049,5	1 970,4	988,6	2 173,1	2 347,4
Résultat opérationnel	417,9	490,5	363,9	711,3	572,0
Quote-part dans le résultat net des entités mises en équivalence	120,9	178,7	111,8	-11,9	-136,5
Résultat opérationnel après quote-part dans le résultat net des entités mises en équivalence	538,8	669,2	475,7	699,4	435,5
Résultat net part des propriétaires de la société mère	151,1	-135,3	0,8	404,0	-488,1
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par action dilué (en euros) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	0,15	-0,29	-0,03	0,79	-0,99
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par action non dilué (en euros) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	0,15	-0,29	-0,03	0,79	-0,99
Dividendes versés ⁽ⁱⁱⁱ⁾	374,2	355,5	355,5	353,8	586,8
Dividende par action versé au cours de l'exercice (en euros)	0,70	0,70	0,70	0,70	1,21
Total Actif	34 764,5	36 242,1	36 490,1	38 476,7	41 067,3
Total Actif courant ^(iv)	16 699,6	17 138,5	16 510,5	17 163,7	16 180,1
Total Actif non courant	18 064,9	19 103,6	19 979,6	21 313,0	24 887,2
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	8 121,8	8 205,2	8 359,1	7 106,2	7 007,5
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	1 455,8	1 478,2	1 405,0	1 391,4	1 532,8
Capacité d'autofinancement opérationnelle ^(v)	1 008,7	1 796,3	930,0	1 918,7	1 945,8

Résultat opérationnel récurrent ^(vii)	564,3	921,9	541,3	798,1	1 044,6
Résultat net récurrent part du Groupe ^(viii)	187,5	223,2	133,8	58,5	145,2
Endettement financier net	8 646,2	8 176,7	10 030,9	10 821,9	12 696,1
Endettement financier net ajusté ^(vi)	5 873,2	5 451,7	6 728,6	7 836,9	9 160,4

¹ Les notions non strictement comptables figurant dans le tableau sont définies dans le chapitre 9, § 9.8.2 du document de référence 2013 et dans le chapitre 9, § 9.7.2 de la présente actualisation.

- (i) Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les comptes de résultat : des activités en cours de cession soit :
- les activités d'éclairage public urbain (société Citelum) appartenant à la Division Services à l'Energie ;
 - l'activité Eau au Maroc ;

des activités cédées soit :

- la quote-part de résultat net de l'entreprise associée des Eaux de Berlin cédée en décembre 2013 ;
- l'activité Eau régulée au Royaume-Uni dans la Division Eau cédée en juin 2012 ;
- l'activité Déchets Solides aux Etats-Unis dans la Division Propreté cédée en novembre 2012 ;
- les activités d'énergie éolienne américaines cédées en décembre 2012 ;
- les activités d'énergie éolienne européennes cédées en février 2013 ;

ont été présentés, au 30 juin 2013, rétrospectivement sur une ligne distincte « Résultat net des activités non poursuivies » et sur l'ensemble des périodes présentées

- (ii) En application de la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pris en compte dans le calcul du résultat net par action pour 2013 est ajusté suite à la distribution de dividendes en actions intervenue en mai 2014. Le nombre ajusté s'établit à 510 034 028 millions d'actions (dilué et non dilué) au 30 juin 2013.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. En application de la norme IAS 33.9 et 12, le résultat net part du Groupe ajusté prend en compte le coût du coupon attribuable aux porteurs de titres super subordonnés émis par Veolia Environnement.

Au 30 juin 2014, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation s'établit à 536 191 039 (dilué et non dilué).

- (iii) Dividendes versés par la société

- (iv) Y compris actifs classés comme détenus en vue de la vente pour un montant de 4 698,9 millions d'euros au 31.12.2013 et 1 276,0 millions d'euros au 31.12.2012

- (v) La capacité d'autofinancement totale telle qu'indiquée dans le tableau des flux de trésorerie est composée de trois éléments : la capacité d'autofinancement opérationnelle intégrant les charges et produits opérationnels encaissés et décaissés (« cash »), la capacité d'autofinancement financière incluant les éléments financiers cash des autres revenus et charges financiers, et la capacité d'autofinancement des activités non poursuivies intégrant les charges et produits opérationnels et financiers cash reclassés en résultat net des activités non poursuivies en application de la norme IFRS 5.

- (vi) L'Endettement Financier Net Ajusté correspond à l'Endettement Financier Net diminué des prêts et créances aux co-entreprises.

- (vii) Le résultat opérationnel récurrent inclut la quote-part de résultat net des entités mises en équivalence

9. Examen de la situation financière et des résultats

9.1 Evénements marquants du 1^{er} semestre 2014

9.1.1 Contexte général

Dans le contexte économique actuel, les performances du Groupe au cours du premier semestre 2014 sont encourageantes et marquées principalement par :

- Une croissance retrouvée du chiffre d'affaires grâce à la bonne exécution de notre stratégie et malgré l'effet climat négatif du premier trimestre 2014 de nos activités de Services à l'Energie. Ainsi, le chiffre d'affaires est en hausse de 3,0% à change constant (+3,6% à périmètre et change constants dans nos activités d'Eau et de Propreté dont +4,0% à périmètre et change constants sur le deuxième trimestre 2014 contre +3,1% sur le premier trimestre) ;
- Une forte amélioration des performances au cours du deuxième trimestre avec une capacité d'autofinancement opérationnelle en progression de 9,9% à change constant sous l'effet des efforts de gestion interne et de la montée en puissance des économies. L'impact des plans d'économies de coûts, net des coûts de mise en œuvre, s'établit à 72 millions d'euros au premier semestre 2014 ;
- La forte progression du résultat net récurrent, qui s'établit à 187,5 millions d'euros au 30 juin 2014 pour la part du groupe, versus 133,8 millions d'euros au 30 juin 2013, sous l'effet du désendettement et de la progression de nos résultats opérationnels ;
- L'amélioration de notre free cash flow, qui s'établit à -425 millions d'euros au 30 juin 2014, versus -898 millions d'euros au 30 juin 2013, sous l'effet de l'amélioration de notre capacité d'autofinancement opérationnelle, de la maîtrise des investissements et de l'amélioration de la variation du besoin en fonds de roulement opérationnel ;
- Un endettement financier net qui s'élève à 8,6 milliards d'euros au 30 juin 2014, versus 8,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en raison principalement de la saisonnalité du besoin en fonds de roulement.

Transformation de l'organisation du Groupe

La mise en œuvre de la réorganisation du Groupe, telle qu'annoncée le 8 juillet 2013, a conduit ce dernier à adapter, à compter de 2014, les données communiquées au titre de l'information sectorielle pour refléter les performances du Groupe telles que revues par le principal décisionnaire opérationnel, à savoir :

- France,
- Europe hors France,
- Reste du monde,
- Activités mondiales,
- Dalkia,
- Autres.

Jusqu'au closing de l'opération de restructuration actionnariale de Dalkia, intervenue le 25 juillet 2014, les contributions de cette activité sur les indicateurs du Groupe sont présentées sur une ligne distincte.

Evolution de la gouvernance

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Veolia, réunie le jeudi 24 avril 2014, sous la présidence de M. Antoine Frérot, président-directeur général de la Société, a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui étaient soumises.

Par ailleurs, le conseil d'administration, réuni ce même jour, a renouvelé le mandat de président-directeur général de M. Antoine Frérot.

A l'issue de cette Assemblée Générale Mixte, le conseil d'administration de Veolia se compose de quatorze administrateurs et d'un censeur :

- M. Antoine Frérot, Président-directeur général ;
- M. Louis Schweitzer, Vice-Président et administrateur référent ;
- M. Jacques Aschenbroich ;
- Mme Maryse Aulagnon ;
- M. Daniel Bouton ;
- Caisse des dépôts et consignations, représentée par Olivier Mareuse ;
- M. Pierre-André de Chalendar ;
- Groupama SA, représentée par M. Georges Ralli ;
- Mme Marion Guillou ;
- M. Serge Michel ;
- M. Baudouin Prot ;
- Qatari Diar Real Estate Investment Company, représentée par M. Khaled Mohamed Ebrahim Al Sayed ;
- Mme Nathalie Rachou ;
- M. Paolo Scaroni ;
- M. Paul-Louis Girardot, censeur.

Les quatre comités du conseil d'administration sont composés comme suit :

- Comité des comptes et de l'audit : MM. Daniel Bouton (président), Jacques Aschenbroich, Mme Nathalie Rachou et un administrateur salarié (à désigner ultérieurement).
- Comité des nominations : MM. Louis Schweitzer (président), Pierre-André de Chalendar, Serge Michel et Mme Maryse Aulagnon.
- Comité des rémunérations : MM. Louis Schweitzer (président), Daniel Bouton, Serge Michel et un administrateur salarié (à désigner ultérieurement).
- Comité recherche, innovation et développement durable : MM. Jacques Aschenbroich (président), Pierre-André de Chalendar, Paul-Louis Girardot et Mme Marion Guillou.

Finalisation de la transaction entre VEOLIA et EDF sur DALKIA

Le 25 juillet 2014, EDF et Veolia ont finalisé l'accord signé le 25 mars 2014 au sujet de leur filiale commune Dalkia, acteur mondial majeur dans le domaine des services énergétiques. L'accord signé s'inscrit dans le respect des principes annoncés le 28 octobre 2013.

Dans le cadre de cet accord, EDF reprend l'intégralité des activités de Dalkia en France (y compris Citelum) sous la marque Dalkia, tandis que les activités à l'international seront reprises par Veolia.

Cette opération, annoncée en octobre 2013, était subordonnée aux autorisations des autorités de concurrence compétentes, dont la dernière a été obtenue fin juin 2014.

Au 30 juin 2014, et à l'identique des comptes annuels 2013, cette opération se traduit de la manière suivante dans les comptes consolidés du Groupe :

- Reclassement des actifs et passifs de Dalkia en France en « actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente » dans l'état de la situation financière consolidée, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 ;
- Valorisation des actifs et passifs de Dalkia France à la valeur la plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur, nette des coûts nécessaires à la réalisation de la vente, sans impact sur les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2014.

Ainsi, la participation du Groupe dans la co-entreprise Dalkia International reste comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. A l'issue de l'opération, les activités de Dalkia à l'international seront détenues exclusivement par le Groupe et consolidées selon la méthode de l'intégration globale (voir également la note 31 des états financiers intermédiaires résumés au 30 juin 2014.)

Evolutions au sein du Groupe

- Principales cessions

Le Groupe a poursuivi sa stratégie de recentrage au cours du premier semestre 2014.

Le 27 juin 2014, Veolia a finalisé avec la Fondation Marius Pedersen, la cession, pour 240 millions d'euros, de sa participation de 65% dans Marius Pedersen Group, qui assure la gestion et le traitement de déchets solides au Danemark, en République Tchèque et en Slovaquie.

- SNCM

La persistance, en 2014, des difficultés de la Société Nationale Corse Méditerranée (SNCM) n'ont pas permis le désengagement de Veolia de Transdev Group.

Néanmoins, eu égard à la volonté réaffirmée du Groupe de poursuivre son désengagement des activités Transport, la participation du Groupe dans Transdev Group ne se situe pas dans le prolongement des activités du Groupe au sens de la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables du 4 avril 2013.

La SNCM, quant à elle, est restée comptabilisée indirectement par mise en équivalence via la comptabilisation de la co-entreprise Transdev Group.

Evènements survenus au 1er semestre 2014

L'Etat est devenu actionnaire direct de la SNCM le 23 janvier 2014 et lui a consenti deux avances successives pour un montant total de 20 millions d'euros. L'Etat actionnaire participe ainsi directement au financement de l'activité de la SNCM et à la définition de sa stratégie industrielle.

Lors de la réunion du conseil de surveillance de la SNCM du 22 janvier 2014, les représentants de Transdev ont exprimé qu'ils ne croyaient plus au plan long terme de la SNCM, en raison, notamment, de nombreuses incertitudes juridiques et de certaines hypothèses commerciales et financières jugées exagérément optimistes, éléments réaffirmés dans une lettre écrite par le PDG de Transdev le 28 janvier 2014 et adressée au Ministre délégué chargé des transports.

Après plusieurs réunions du conseil de surveillance de la SNCM entre mars et mai 2014 où les décisions (signature de la lettre d'intention pour la commande de quatre navires, refus de convoquer une assemblée générale en vue de la révocation du président du conseil de surveillance) ont été prises, avec l'appui de l'Etat-actionnaire, contre la position de Transdev, le Conseil de Surveillance a décidé, le 12 mai 2014, toujours avec l'accord de l'Etat actionnaire, de ne pas renouveler le mandat du président du directoire et a nommé, le 28 mai 2014, M. Diehl comme nouveau président. L'assemblée générale des actionnaires de la SNCM du 3 juillet 2014 a révoqué le président du conseil de surveillance et M. Nanty est devenu membre du conseil de surveillance et a été élu président lors du Conseil de Surveillance du 23 juillet 2014.

Lors du conseil de surveillance du 27 juin 2014, l'Etat et Transdev ont refusé de participer au vote sur la prolongation de la lettre d'intention pour la commande des quatre navires, rendant caduque cette dernière. Le même jour, le conseil de surveillance a voté la prorogation d'un an (au 30 juin 2015) de l'échéance des conventions de crédit accordées par Transdev, Veolia Environnement, et la CGMF, sous réserve du respect des clauses contractuelles. Pour mémoire, le conseil de surveillance du 22 janvier 2014 avait voté le séquestre de l'indemnité d'assurance du Napoléon Bonaparte pour un montant de 60 millions d'euros (ajustés à 57,15 millions d'euros) destiné à financer les départs volontaires ainsi que les coûts de restructuration induits. Le Groupe a accepté de proroger l'échéance de son crédit (14,37 millions d'euros) en le subordonnant au maintien dudit séquestre et à l'utilisation de l'indemnité d'assurance à la seule fin de verser des indemnités de départ au profit des salariés de la SNCM.

Début juillet 2014, le secrétaire d'Etat aux transports et le Premier Ministre ont déclaré publiquement être favorables à la voie du redressement judiciaire pour la SNCM. Dans le cadre de la médiation menée par l'Etat, les organisations syndicales de la SNCM ont suspendu le 10 juillet 2014 leur mouvement de grève, commencé le 24 juin 2014, aux termes d'un relevé de décisions approuvé par Transdev à la majorité des membres de son conseil d'administration. Cet accord, signé par M. Gilles Bélier mandaté par le Gouvernement pour piloter la médiation en présence de M. Michel Cadot, préfet des Bouches du Rhône et préfet de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur, écarte pendant quatre mois toute procédure de redressement judiciaire (sauf situation de cessation des paiements). Comme l'indique le communiqué de presse de Transdev du 10 juillet 2014, cet accord permettra aux parties prenantes de travailler d'ici la fin octobre 2014 à la mise en œuvre de solutions d'avenir pour les activités de la compagnie, qui passent par une solution de discontinuité dans le cadre d'un redressement judiciaire contrôlé, solution soutenue par le Groupe. Le Groupe estime que la seule solution passe par un redressement judiciaire dans les meilleurs délais ce qui permettrait en outre de réserver un montant maximum de l'indemnité d'assurance du Napoléon Bonaparte à l'indemnisation des salariés dans la mise en œuvre de la nécessaire restructuration.

Impacts pour les comptes semestriels au 30 juin 2014

De la même manière qu'au 31 décembre 2013, les comptes du Groupe ont été arrêtés sur la base du scénario raisonnable consistant pour le Groupe à cesser tout financement complémentaire et à accompagner toute solution de discontinuité dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire.

Considérant les derniers événements et les positions défendues par l'Etat, le Management du Groupe considère que le scénario central retenu jusque lors pour asseoir sa position comptable, à savoir une procédure collective appropriée avec plan de cession associée à une transaction, se trouve plus que jamais conforté.

Ainsi et à l'instar des comptes 2013, le traitement comptable retenu pour les comptes 2014 a consisté à refléter la juste appréciation de l'exposition financière du Groupe au travers de sa détention indirecte dans la SNCM.

Dans ce scénario, les remboursements demandés par la Commission Européenne dans le cadre des contentieux au titre des opérations de privatisation (220 millions d'euros hors intérêts) et de compensations versées au titre du service dit complémentaire (220 millions d'euros hors intérêts) ne seraient pas effectués (voir note 28 Actifs et Passifs éventuels des états financiers consolidés semestriels). Si ce scénario ne devait pas prévaloir, la Société procéderait à une nouvelle appréciation des impacts financiers.

9.1.2 Nouveaux contrats et principales acquisitions

Nouveaux contrats

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Groupe a enregistré de nouveaux succès commerciaux dont :

- Le 14 janvier 2014, Le Grand Lyon (France) a annoncé l'attribution à Veolia Eau du contrat de gestion de production et de distribution d'eau potable dans 54 communes pour une durée de huit ans. Ce contrat, qui prendra effet au 3 février 2015, représente un chiffre d'affaires cumulé estimé à 660 millions d'euros (normes françaises) ainsi que 55 millions d'euros d'investissements ;
- Le 29 janvier 2014, le Ministère des municipalités et des travaux publics iraquien a annoncé avoir choisi Veolia en partenariat avec le conglomérat japonais Hitachi et la société de génie civil égyptienne ArabCo, pour construire et exploiter pendant cinq ans une installation de dessalement à Bassorah, en Irak. Ce contrat représente pour Veolia un chiffre d'affaires cumulé estimé à 115 millions de dollars ;
- Le 3 février 2014, le Groupe pharmaceutique suisse Novartis a annoncé avoir renouvelé sa confiance à Veolia, en lui confiant à nouveau la gestion des utilités des sites de production de Bâle (Suisse), siège historique du Groupe, mais également la gestion des services techniques et des services aux occupants de quinze de ses plus importants sites en Europe de l'Ouest. Ces contrats représentent pour Veolia un chiffre d'affaires cumulé estimé à 925 millions d'euros sur cinq ans ;
- Le 20 février 2014, la municipalité de Buenos Aires - Argentine a annoncé avoir confié la gestion de ses services de propreté à Proactiva Medio Ambiente, filiale de Veolia en charge de ses activités en Amérique Latine. Ce contrat, d'une durée de dix ans, représente pour Veolia un chiffre d'affaires cumulé estimé à 500 millions d'euros ;
- Le 26 mars 2014, la commune de Las Condes, dans l'agglomération de Santiago du Chili, a annoncé avoir renouvelé sa confiance à Proactiva Medio Ambiente, filiale en Amérique Latine de Veolia, pour la collecte de ses déchets ménagers solides. Ce nouveau contrat, d'une durée de huit ans avec une extension de 2 années supplémentaires, représente un chiffre d'affaires cumulé estimé à 40 millions d'euros ;
- Le 6 mai 2014, Veolia a signé un contrat de fourniture d'équipements et de services pour le traitement de l'eau en Colombie avec Ecopetrol America Inc. (filiale américaine de la compagnie pétrolière nationale de

Colombie Ecopetrol SA). Ce contrat de traitement de l'eau (produite par l'extraction de pétrole sur le site du partenaire Ecopetrol), situé à Castilla dans le sud-est de Bogota, représente un chiffre d'affaires cumulé estimé à environ 60 millions d'euros ;

- Le 27 juin 2014, BP a annoncé avoir choisi Veolia comme partenaire pour l'un des plus grands projets d'exploitation de gaz. Veolia s'est vu confié la conception, la construction et l'exploitation d'une usine de traitement d'eau brute qui servira le projet BP de développement du champ de gaz Khazzan, situé au sud-ouest de Muscat, dans le Sultanat d'Oman. Ce contrat, d'une durée initiale d'exploitation d'un an, avec une option de prolongation de quatre années supplémentaires, représente pour Veolia un chiffre d'affaires cumulé estimé à 75 millions de dollars ;
- Le 1er juillet 2014, Hunter Water corporation a annoncé l'attribution à Veolia de son plus important contrat d'exploitation de 25 usines de production et de traitement de l'eau en Australie (région de Hunter en Nouvelle-Galles du Sud). Ce contrat, d'une durée de huit ans, représente un chiffre d'affaires d'environ 193 millions d'euros.

Acquisitions

Rachat de la participation de l'IFC dans Veolia Voda

Un accord prévoyant le rachat par VE-CGE de la participation du minoritaire International Finance Corporation (IFC) dans Veolia Voda (soit 9,52% du capital de Veolia Voda) a été signé le 18 avril 2014 pour un prix de 90,9 millions d'euros. Le pourcentage de détention du Groupe dans Veolia Voda après l'opération s'établit à 91,64%.

Achat de 51% des parts de Kendall

Le 30 janvier 2014, TNAI a acquis 51% de Kendall Green Energy Holding LLC et de sa filiale détenue à 100%, Kendall Green Energy LLC (usine de Cogénération dans la région de Boston, de Cambridge et pour l'hôpital du Massachusetts). Cette opération s'est réalisée au prix de 19 millions d'euros.

Le Groupe dispose d'une option d'achat sur les titres détenus par le co-partenaire et a octroyé simultanément au co-partenaire une option de vente exerçable dans les mêmes conditions qui a été comptabilisée en dette.

9.1.3 Financement du Groupe

Paiement du dividende

Conformément à la décision prise en Assemblée Générale du 24 avril 2014, le Groupe a proposé à ses actionnaires un versement de dividende en action ou en numéraire. L'option de paiement en actions du dividende a été retenue pour 46,67% des coupons à verser, entraînant la création de 13 426 093 titres représentant environ 2,38% du capital et 2,44% des droits de vote. Ainsi, le paiement du dividende ayant fait l'objet de l'option de paiement en numéraire représente un montant total de 199,5 millions d'euros. Il a été versé à compter du 28 mai 2014.

Retournement anticipé d'une partie du portefeuille de swaps

En juin 2014, le Groupe a procédé à un retournement anticipé de son portefeuille de swaps de taux euros emprunteurs taux variables. Les swaps dénoués étaient qualifiés de couverture de juste valeur d'obligations émises par Veolia Environnement. Le montant des soultes versées par les banques s'élève à 98,6 millions d'euros et ont porté sur un encours notionnel de 2 850 millions d'euros.

Les autres opérations de financement sont présentées en note 3.3 et 16 des Etats financiers résumés au 30 juin 2014, y compris celles réalisées sur le second trimestre 2014.

9.1.4 Evènements post-clôture

Finalisation de la transaction entre VEOLIA et EDF sur DALKIA

L'accord entre Veolia et EDF, signé le 25 mars 2014, au sujet de leur filiale commune Dalkia, a été finalisé le 25 juillet 2014.

Au terme de cette opération, EDF reprend l'intégralité des activités du Groupe Dalkia en France, sous la marque Dalkia, tandis que les activités de Dalkia à l'international sont reprises par Veolia.

Pour mémoire, les discussions entre EDF et Veolia avaient été initiées en octobre 2013 avec pour objectif de parvenir à un accord au sujet de leur filiale commune Dalkia.

Au terme des processus de consultation des instances représentatives du personnel et après accord des conseils d'administration des deux groupes, un accord a été signé le 25 mars 2014 dans le respect des principes annoncés. Après autorisation des autorités de la concurrence compétentes fin juin 2014, l'opération a été réalisée le 25 juillet 2014 et s'est traduite par la cession des titres de Dalkia France à EDF et la cession des titres Dalkia International par EDF au Groupe, ces deux opérations étant indissociables l'une de l'autre.

Cette opération a donné lieu au versement d'une soulte visant à compenser le différentiel de valeur entre les participations détenues respectivement par les deux actionnaires dans les différentes entités du Groupe Dalkia. Compte tenu de la structuration définitive de l'opération, le montant de la soulte versée par le Groupe à EDF s'élève à 655,0 millions d'euros.

A la date de réalisation, la transaction conduit in fine à une réduction de l'Endettement Financier Net de Veolia de 336 millions d'euros, dont 155 millions d'euros lié à la déconsolidation de la dette externe de Dalkia France (déjà reclassé en passifs destinés à la vente au 31 décembre 2013 conformément à l'application d'IFRS 5).

Conséquences comptables de l'opération

Cette opération se traduira donc dans les comptes consolidés du Groupe par la perte de contrôle des activités de Dalkia en France et la prise de contrôle de Dalkia International. Ainsi Dalkia International, qui était auparavant comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe, sera intégré selon la méthode de l'intégration globale à compter du 25 juillet 2014.

Informations résumées sur les comptes 2013 de Dalkia International

Compte tenu de la date de réalisation de la transaction et de la taille de Dalkia International, le Groupe ne dispose pas, à la date à laquelle le Groupe a autorisé la publication des états financiers, d'une évaluation initiale de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris de Dalkia International.

Les informations résumées 2013 de Dalkia International sont présentées à 100%, après retraitements d'homogénéisation avec les principes comptables du Groupe, mais avant comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Au titre de l'exercice 2013, le chiffre d'affaires et le résultat net part du Groupe de Dalkia International se sont élevés respectivement à 4 551,1 millions d'euros et 32,9 millions d'euros.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2013
Actifs courants	2 642,0
Actifs non courants	4 189,3
Total Actif	6 831,3
Capitaux propres	2 025,6
Participations ne donnant pas le contrôle	351,4
Passifs courants	2 081,7
Passifs non courants	2 372,6
Total des passifs et des capitaux propres	6 831,3

Cession des activités en Israël

Le 10 juillet 2014, le Groupe Veolia Environnement a signé un accord avec des fonds gérés par Oaktree Capital Management, L.P., une société d'investissement internationale, pour la cession de ses activités de gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie en Israël.

Cette opération contribuera à la réduction de la dette du Groupe, à hauteur de 250 millions d'euros. Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie de recentrage géographique et de développement du Groupe sur des activités à plus faible intensité de capital.

La finalisation de cette opération, attendue fin 2014, est soumise à l'approbation des autorités israéliennes de la concurrence et aux autorisations de changement d'actionnariat communes à ce type d'opérations.

9.2 Informations comptables et financières

9.2.1 Définitions et contexte comptable

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n°297/2008 du 11 mars 2008, les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe Veolia (« le Groupe ») au 30 juin 2014 sont préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

9.2.2 Chiffres clés

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ressort en progression de +0,6% à périmètre et change constants (+1,4% en courant) et s'établit à 11 231,5 millions d'euros au 30 juin 2014 comparé à 11 073,8 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité. Il démontre une amélioration globale sur le 2^{ème} trimestre 2014 : le 2^{ème} trimestre à périmètre et change constants ressort en progression de +3,1% contre une baisse constatée de -1,7% au cours du 1^{er} trimestre 2014.

Hors Dalkia France, le chiffre d'affaires est en progression de +4,6% en courant et +3,6% à périmètre et change constants.

Il bénéficie :

- en France, d'une activité stable dans la Propreté et dans l'Eau ;
- en Europe hors France (+2,4% à périmètre et change constants), d'une bonne dynamique des activités Propreté au Royaume-Uni et des activités Eau dans les Pays d'Europe Centrale et Orientale ;
- dans le Reste du monde, d'une croissance organique favorable s'élevant à +8,0% à périmètre et change constants grâce à la bonne performance des Services à l'Energie aux Etats-Unis, et aux gains de contrats industriels (Eau et Propreté) en Australie. Le segment bénéficie en outre de l'intégration des activités d'Eau et de Propreté de Proactiva Medio Ambiente en Amérique Latine ;
- au sein des Activités Mondiales, d'une bonne dynamique, avec une croissance du chiffre d'affaires constatée de +7,8% à périmètre et change constants (+5,1% en courant). Cette évolution favorable du chiffre d'affaires est permise par le démarrage de grands projets dans l'ingénierie (VWS) (activité soutenue et nouveaux contrats), ainsi que par une croissance des activités Déchets Spéciaux et de la Sade ;
- d'une légère progression, au global du groupe, des volumes dans l'activité Propreté par rapport au premier semestre 2013, les prix des matières recyclées étant, quant à eux en baisse, notamment en France.

En revanche, le chiffre d'affaires de Dalkia France ressort en très forte baisse (-14,6 % à périmètre constant) du fait d'un effet climat particulièrement défavorable avec un hiver exceptionnellement doux, ainsi que de la poursuite de l'arrêt progressif des cogénérations gaz.

Pour rappel, au cours du premier trimestre 2014, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe était en léger recul de -1,2% en courant (-1,7 % à périmètre et change constants) à 5 688,4 millions d'euros au 31 mars 2014, comparé à 5 756,6 millions d'euros au 31 mars 2013 retraité.

Au 30 juin 2014, la capacité d'autofinancement opérationnelle s'élève à 1 008,7 millions d'euros contre 930,0 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité, soit une augmentation de +8,5% en courant et de +9,9% à change constant. Hors Dalkia France, la progression de la capacité d'autofinancement opérationnelle serait de 12,3% en courant et de 13,9% à change constant.

Cette croissance est liée :

- à la très bonne performance de l'activité Propreté notamment au Royaume-Uni, en Australie, et dans les déchets spéciaux ;
- à la progression de l'activité Eau, en particulier en France et en Europe Centrale ;
- à l'effet de la consolidation à 100% de Proactiva Medio Ambiente en Amérique Latine ;
- et à la contribution des plans de réduction des coûts à hauteur de 72 millions d'euros nets des coûts de mise en œuvre.

Le résultat opérationnel récurrent¹ s'élève à 564,3 millions d'euros. Il est en progression de 4,3% en courant par rapport au 30 juin 2013 retraité, et 5,8% à change constant. Cette augmentation est principalement due :

- à la progression significative de la capacité d'autofinancement opérationnelle sur le premier semestre 2014 ;
- à la progression de la quote-part de résultat net récurrent des co-entreprises et des entreprises associées qui s'élève à 122,4 millions d'euros, en augmentation de 9,5% en courant (elle s'élevait à 111,8 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité). Cette variation est liée à l'impact de la cession de Marius Pedersen à hauteur de 48,9 millions d'euros en 2014 compensé par la moindre performance de Dalkia International en raison de l'impact climat fortement négatif ;
- à un effet de comparaison négatif de l'ordre de -32 millions d'euros chez VE S.A. par rapport au premier semestre 2013 sur les reprises de provisions relatives aux régimes de retraite des hauts cadres dirigeants.

Le coût de l'endettement financier net est en forte baisse et s'établit à -226,6 millions d'euros au 30 juin 2014, versus -305,6 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité.

Le résultat net des activités non poursuivies ressort à -22,4 millions d'euros au 30 juin 2014, contre -16,4 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité.

Le résultat net part du groupe connaît par conséquent une progression significative. Il s'établit à 151,1 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 0,8 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité.

Le résultat net récurrent est également en forte progression, et s'élève à 187,5 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 133,8 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité.

L'endettement financier net s'élève à 8 646 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 8 177 millions d'euros au 31 décembre 2013. L'endettement financier net ajusté des prêts consentis aux co-entreprises, tel que défini en note 7.2, évolue de 5 452 millions d'euros au 31 décembre 2013 pour s'établir à 5 873 millions d'euros à la fin du premier semestre 2014. La progression de l'endettement financier net et de l'endettement financier net ajusté sur le premier semestre 2014 provient principalement de la variation du besoin en fonds de roulement opérationnel lié à la saisonnalité (-586 millions d'euros au 30 juin 2014 versus -4 millions d'euros au 31 décembre 2013).

¹ Après quote-part de résultat net récurrent des co-entreprises et des entreprises associées

9.2.3 Produit des activités ordinaires

9.2.3.1 Commentaire général

Au 30 juin 2014 (en millions d'euros)	Au 30 juin 2013				
	Retraité (en millions d'euros)	Variation 2014/2013	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
11 231,5	11 073,8	+1,4%	+0,6%	+2,4%	-1,6%

L'effet périmètre du chiffre d'affaires au 30 juin 2014 est positif à hauteur de 265,1 millions d'euros, dont 244,3 millions d'euros liés à la prise de contrôle de Proactiva Medio Ambiente fin novembre 2013, consolidé en intégration globale depuis cette date dans les comptes du Groupe.

L'effet de change, quant à lui, est de -169,5 millions d'euros et reflète essentiellement l'appréciation de l'euro par rapport au dollar australien (-70,0 millions d'euros), au dollar américain (-40,2 millions d'euros), à la couronne tchèque (-20,1 millions d'euros), au yen japonais (-18,6 millions d'euros) et au réal brésilien (-17,4 millions d'euros). La livre sterling elle, s'apprécie par rapport à l'euro pour 35,1 millions d'euros.

9.2.3.2 Produit des activités ordinaires par segment

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 retraité	Variation (%)	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet change
France	2 765,1	2 782,3	-0,6%	-0,6%	n/a	n/a
Europe hors France	2 427,0	2 365,9	+2,6%	+2,4%	-0,2%	+0,4%
Reste du monde	2 162,4	1 884,4	+14,7%	+8,0%	+14,0%	-7,3%
Activités Mondiales	2 101,7	1 999,7	+5,1%	+7,8%	-0,6%	-2,1%
Dalkia	1 552,3	1 823,5	-14,9%	-14,6%	-0,3%	n/a
Autres	223,0	218,0	+2,3%	-8,8%	+10,8%	+0,3%
Produit des activités ordinaires	11 231,5	11 073,8	+1,4%	+0,6%	+2,4%	-1,6%

France

Chiffre d'affaires (M€)					
Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 retraité	Variation 2014/2013	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
2 765,1	2 782,3	-0,6%	-0,6%	n/a	n/a

Le chiffre d'affaires de la France est globalement stable à -0,6% (en courant et à périmètre constant).

- Pour les activités Eau, le chiffre d'affaires diminue de -1,2% (en courant et à périmètre constant). Il bénéficie de la progression des indexations tarifaires qui compense en partie l'érosion contractuelle et la moindre activité travaux. Les volumes vendus sur la période sont stables.
- Pour les activités Propreté, le chiffre d'affaires reste relativement stable (+0,1% en courant et à périmètre constant). Les effets légèrement favorables sur les volumes ainsi que l'augmentation des prix nets (hors matières) sont compensés par les tendances à la baisse des prix des matières recyclées.

Europe hors France

Chiffre d'affaires (M€)					
Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 retraité	Variation 2014/2013	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
2 427,0	2 365,9	+2,6%	+2,4%	-0,2%	+0,4%

Le chiffre d'affaires en Europe hors France est en progression de +2,6% en courant (+2,4% à périmètre et change constants). Cette variation est essentiellement liée à une croissance soutenue du chiffre d'affaires :

- au Royaume Uni : le chiffre d'affaires est en forte augmentation de +13,5% en courant (+9,7% à périmètre et change constants) du fait de la progression des volumes sur la collecte commerciale et les déchets spéciaux, ainsi que de la contribution des contrats intégrés dans la Propreté (notamment Leeds et Staffordshire) ;
- dans les pays d'Europe Centrale et Orientale : le chiffre d'affaires bénéficie d'une progression de +2,9% à périmètre et change constants, directement en lien avec les hausses tarifaires dans l'activité Eau.

Ces effets sont en partie compensés par la diminution du chiffre d'affaires en Europe du Nord de près de -4,3% en courant, qui provient principalement de l'effet climat défavorable sur le contrat de Braunschweig en Allemagne.

Reste du monde

Chiffre d'affaires (M€)					
Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 retraité	Variation 2014/2013	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
2 162,4	1 884,4	+14,7%	+8,0%	+14,0%	-7,3%

Le chiffre d'affaires du segment Reste du monde est en progression de +14,7% en courant (+8,0% à périmètre et change constants).

Cette variation provient essentiellement d'une croissance soutenue du chiffre d'affaires :

- aux Etats-Unis, où le chiffre d'affaires est en forte progression de +6,4% en courant (+8,7% à périmètre et change constants), en raison notamment de l'augmentation du chiffre d'affaires sur l'activité Services à l'Energie (impact des conditions climatiques rigoureuses, des nouveaux projets, et de la hausse des prix du fuel et du gaz) ;
- en Australie, où le chiffre d'affaires est en forte progression de +11,0% à périmètre et change constants (-1,8% en courant), en raison de la progression des volumes enfouis ainsi que des activités services industriels dans la Propreté.

L'impact de la croissance externe (à hauteur de 244,3 millions d'euros) est lié à la prise de contrôle de Proactiva Medio Ambiente, intervenue fin novembre 2013.

Activités Mondiales

Chiffre d'affaires (M€)					
Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 retraité	Variation 2014/2013	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
2 101,7	1 999,7	+5,1%	+7,8%	-0,6%	-2,1%

Le chiffre d'affaires du segment Activités Mondiales est en progression de +5,1% en courant (+7,8% à périmètre et change constants). Cette évolution est principalement liée à une croissance soutenue du chiffre d'affaires :

- chez VWS : +4,0% en courant et +10,0% à périmètre et change constants. La bonne dynamique du chiffre d'affaires provient notamment du démarrage de grands projets dans l'activité Design and Build industriel (en particulier des projets de dessalement au Moyen Orient) ;
- chez SARPI : +7,6% à périmètre et change constants et +11,6% en courant, avec une augmentation des volumes de déchets spéciaux traités (activité de traitement des huiles et de dépollution des sols notamment).

Dalkia

Chiffre d'affaires (M€)					
Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 retraité	Variation 2014/2013	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
1 552,3	1 823,5	-14,9%	-14,6%	-0,3%	n/a

Le chiffre d'affaires de Dalkia France est en forte diminution sur la période : -14,9% en courant (-14,6% à périmètre constant). Cette variation s'explique principalement par l'impact défavorable du climat de l'hiver 2014, comparé à l'hiver particulièrement rigoureux de l'année précédente, et par l'impact de l'arrêt programmé en France des Cogénérations gaz.

Autres

Chiffre d'affaires (M€)					
Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 retraité	Variation 2014/2013	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
223,0	218,0	+2,3%	-8,8%	+10,8%	+0,3%

Le chiffre d'affaires du segment Autres n'appelle pas de commentaires particuliers.

Le segment Autres comprend essentiellement le chiffre d'affaires de nos activités en Israël et des holdings groupe (en particulier les contrats de multiservices industriels, les holdings corporate ainsi que nos activités d'ingénierie et de conseil).

9.2.3.3 Produit des activités ordinaires par activité

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 retraité	Variation 2014/2013	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
Eau	5 113,1	5 000,4	+2,3%	+3,1%	+1,2%	-2,0%
Propreté	4 175,1	3 984,7	+4,8%	+2,8%	+3,3%	-1,3%
Services à l'Energie	1 833,6	1 972,3	-7,0%	-10,1%	+3,6%	-0,5%
Autres	109,7	116,4	-5,8%	-5,8%	n/a	+0,0%

Produit des activités ordinaires	11 231,5	11 073,8	+1,4%	+0,6%	+2,4%	-1,6%
---	-----------------	-----------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ressort en progression de +0,6% à périmètre et change constants (+1,4% en courant) et s'établit à 11 231,5 millions d'euros au 30 juin 2014 comparé à 11 073,8 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité. Il démontre une amélioration globale sur le 2^{ème} trimestre 2014 et ressort en progression de +3,1% à périmètre et change constants contre une baisse constatée de -1,7% à périmètre et change constants au cours du 1^{er} trimestre 2014.

Il bénéficie :

- dans l'Eau :
 - d'une stabilité des activités Eau Exploitation (+0,4% à périmètre et change constants et +1,0% en courant) ;
 - de la progression des activités Technologies et Réseaux à +8,9% à périmètre et change constants (+5,0% en courant), en lien avec le démarrage de grands projets, notamment dans l'activité Design and Build industriel (en particulier des projets de dessalement au Moyen-Orient) ;
- dans la Propreté, d'une progression de +2,8% (dont +1,7% sur les volumes activité et +0,8% sur les hausses de prix) à périmètre et change constants (+4,8% en courant), notamment au Royaume-Uni du fait de la progression des volumes sur la collecte commerciale et les déchets spéciaux ainsi que de la contribution des contrats intégrés (notamment Leeds et Staffordshire) ;
- de l'intégration des activités Eau et Propreté de Proactiva Medio Ambiente.

En revanche, le chiffre d'affaires dans les Services à l'Energie est en retrait de -7,0% en courant (-10,1% à périmètre et change constants). Cette variation s'explique principalement par un effet climat largement défavorable en France et par l'impact de l'arrêt programmé en France des Cogénérations gaz.

Eau

Chiffre d'affaires (M€)					
Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 retraité	Variation 2014/2013	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
5 113,1	5 000,4	+2,3%	+3,1%	+1,2%	-2,0%

La progression du chiffre d'affaires des activités Eau, de +3,1% à périmètre et change constants (+2,3% en courant), s'explique essentiellement par la hausse de l'activité Travaux ainsi que par l'effet favorable des hausses de tarifs en Europe Centrale et Orientale.

Le chiffre d'affaires démontre une nette amélioration sur le 2^{ème} trimestre 2014 et ressort en progression de +5,2% à périmètre et change constants contre +0,9% au cours du 1^{er} trimestre 2014.

- Le chiffre d'affaire pour les activités de l'Eau Exploitation est plutôt stable, +0,4% à périmètre et change constants (+1,0% en courant).
- Les activités de l'Eau Technologies et Réseaux bénéficient d'une croissance organique favorable ; +8,9% à périmètre et change constants (+5,0% en courant), Cette progression provient principalement de l'impact du démarrage de grands projets chez VWS, notamment dans les activités Design and Build industriel (projet de dessalement au Moyen Orient).

Propreté

Chiffre d'affaires (M€)					
Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 retraité	Variation 2014/2013	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
4 175,1	3 984,7	+4,8%	+2,8%	+3,3%	-1,3%

Le chiffre d'affaires des activités Propreté est en progression de +2,8% à périmètre et change constants (+4,8% en courant), grâce notamment :

- à une bonne dynamique au Royaume-Uni du fait de la progression des volumes sur la collecte commerciale et les déchets spéciaux ainsi que de la contribution des contrats intégrés (en particulier Leeds et Staffordshire),
- à l'intégration des activités Propreté de Proactiva Medio Ambiente,
- à la progression en Australie des volumes enfouis et des services industriels.

Il démontre un léger retrait sur le 2^{ème} trimestre 2014 et ressort en progression de +2,5% à périmètre et change constants contre +3,3% au cours du 1^{er} trimestre 2014.

Services à l'Energie

Chiffre d'affaires (M€)					
Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 retraité	Variation 2014/2013	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
1 833,6	1 972,3	-7,0%	-10,1%	+3,6%	-0,5%

Le chiffre d'affaires des activités de Services à l'Energie est en diminution sur la période : -7,0% en courant (-10,1% à périmètre et change constants). Cette variation s'explique principalement par l'impact défavorable du climat de l'hiver 2013-2014, comparé à l'hiver particulièrement rigoureux de l'année précédente, et par l'impact de l'arrêt programmé en France des Cogénérations gaz.

Cependant on constate une nette amélioration du chiffre d'affaires des activités Services à l'Energie sur le 2^{ème} trimestre 2014, qui ressort en retrait de -2,8% à périmètre et change constants contre -14,2% au cours du 1^{er} trimestre 2014, liée notamment à l'impact positif de TNAI en Amérique du Nord.

Autres

Chiffre d'affaires (M€)					
Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 retraité	Variation 2014/2013	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
109,7	116,4	-5,8%	-5,8%	n/a	+0,0%

Le chiffre d'affaires des activités Autres diminue de -5,8% à périmètre et change constants (ainsi qu'en courant) et n'appelle pas à de commentaires particuliers.

Ce segment inclut nos activités de holdings Corporate, nos contrats de multiservices industriels, et nos activités d'ingénierie et conseil.

9.2.4 Autres éléments du compte de résultat

9.2.4.1 Coûts commerciaux, généraux et administratifs

Les coûts commerciaux, généraux et administratifs passent de 1 422,1 millions d'euros au premier semestre 2013 à 1 419,3 millions d'euros au premier semestre 2014, soit une baisse -0,2 % en courant.

Le ratio coûts commerciaux, généraux et administratifs est en retrait et passe de 12,8% au 30 juin 2013 à 12,6% au 30 juin 2014.

A change et périmètre constants, avant inflation des salaires et mouvements de provisions sur les retraites des dirigeants, les coûts commerciaux, généraux et administratifs sont en retrait de -72 millions d'euros, soit -5%.

Cette baisse constatée est le reflet de la politique de recentrage et du plan de réduction des coûts mis en œuvre par le Groupe depuis 2012.

9.2.4.2 Réconciliation du Résultat opérationnel et du Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence avec le Résultat opérationnel récurrent et analyse

Le résultat opérationnel tel qu'il figure au compte de résultat au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013 retraité se décompose comme suit par segment :

<i>(en millions d'euros)</i>	Résultat opérationnel			
	30 juin 2014	30 juin 2013 retraité	Variation (en %)	Variation change constant (en %)
France	106,1	108,6	-2,3%	-2,3%
Europe hors France	126,3	93,6	34,9%	35,6%
Reste du Monde	117,6	66,0	78,3%	85,6%
Activités Mondiales	48,4	55,9	-13,4%	-12,0%
Dalkia	108,3	93,7	15,5%	15,5%
Autres	-88,8	-53,9	-64,7%	-64,7%
Total	417,9	363,9	14,8%	16,6%
Taux de marge de RESOP	3,7%	3,3%		

Au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013 retraité, la réconciliation du Résultat opérationnel et du Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence avec le Résultat opérationnel récurrent s'analyse comme suit:

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2014		Résultat Opérationnel après QP des entités ME (C)	Non récurrent		Résultat Opérationnel Récurrent ⁽²⁾ (F)
	Résultat Opérationnel (A)	QP de résultat net des entités ME (B)		Pertes de valeur sur Goodwill (D)	Autres ⁽¹⁾ (E)	
France	106,1	-0,7	105,4	-	-	105,4
Europe hors France	126,3	16,0	142,3	-	-2,0	144,3
Reste du Monde	117,6	22,1	139,7	-	-	139,7
Activités Mondiales	48,4	4,1	52,5	-	-	52,5
Dalkia	108,3	29,1	137,4	-	-1,5	138,9
Autres	-88,8	50,3	-38,5	-	-22,0	-16,5
Total	417,9	120,9	538,8	-	-25,5	564,3

(C) = (A)+(B) et (F)= (C)-(D)-(E)

⁽¹⁾ Au 30 juin 2014, les charges de restructuration en lien avec le plan de départ volontaire du siège sont reclassées en éléments non récurrents du résultat opérationnel, de même que les charges de restructuration au Royaume Uni. ⁽²⁾ le résultat opérationnel récurrent est défini en note 9.7.2.

30 juin 2013 retraité	Non récurrent					
	Résultat Opérationnel (A)	QP de résultat net des entités ME (B)	Résultat Opérationnel après QP des entités ME (C)	Pertes de valeur sur Goodwill ⁽¹⁾ (D)	Autres ⁽²⁾ (E)	Résultat Opérationnel Récurrent ⁽³⁾ (F)
France	108,6	1,5	110,1	-	-	110,1
Europe hors France	93,6	3,9	97,5	-48,5	-	146,0
Reste du Monde	66,0	19,7	85,7	-	-	85,7
Activités Mondiales	55,9	4,2	60,1	-	-	60,1
Dalkia	93,7	67,6	161,3	-	-	161,3
Autres	-53,9	14,9	-39,0	-	-17,1	-21,9
Total	363,9	111,8	475,7	-48,5	-17,1	541,3

(C) = (A)+(B) et (F)= (C)-(D)-(E)

⁽¹⁾ Il s'agit des pertes de valeurs hors Goodwill négatifs, ces derniers sont présentés dans la colonne Autres éléments non récurrents. Au 30 juin 2013 retraité, ils comprenaient 48,5 millions d'euros de dépréciation du Goodwill de la Propreté en Allemagne.

⁽²⁾ Au 30 juin 2013 retraité les charges de restructuration en lien avec le plan de départ volontaire du siège sont reclassées en éléments non récurrents du résultat opérationnel.

⁽³⁾ le résultat opérationnel récurrent est défini en note 9.7.2.

L'évolution du résultat opérationnel récurrent tel que défini en note 9.7.2, se détaille comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Résultat opérationnel récurrent			
	30 juin 2014	30 juin 2013	Variation (en %)	Variation change constant (en %)
France	105,4	110,1	-4,2%	-4,2%
Europe hors France	144,3	146,0	-1,2%	-0,7%
Reste du Monde	139,7	85,7	62,9%	69,6%
Activités Mondiales	52,5	60,1	-12,6%	-11,5%
Dalkia	138,9	161,3	-13,9%	-13,1%
Autres	-16,5	-21,9	24,7%	24,7%
Total	564,3	541,3	4,3%	5,8%

Le résultat opérationnel récurrent¹ s'élève à 564,3 millions d'euros. Il est en progression de 4,3% en courant par rapport au 30 juin 2013 retraité, et 5,8% à change constant. Cette augmentation est principalement due :

- à la progression significative de la capacité d'autofinancement opérationnelle sur le premier semestre 2014 ;
- à la progression de la quote-part de résultat net récurrent des co-entreprises et des entreprises associées qui s'élève à 122,4 millions d'euros au 30 juin 2014, en augmentation de 9,5% en courant (elle s'élevait à 111,8 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité). Cette variation est liée à l'impact de la cession de Marius Pedersen à hauteur de 48,9 millions d'euros en 2014 compensé par la moindre performance de Dalkia International en raison de l'effet climat fortement négatif ;
- à un effet de comparaison négatif de l'ordre de -32 millions d'euros chez VE S.A. par rapport au premier semestre 2013 sur les reprises de provisions relatives aux régimes de retraite des hauts cadres dirigeants.

La quote-part de résultat des entités mises en équivalence de 120,9 millions d'euros au 30 juin 2014 se décompose en quote-part de résultat net des co-entreprises et en quote-part des entreprises associées :

- Quote-part de résultat net des co-entreprises

Elle s'établit à 104,3 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 99,5 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité.

Cette évolution favorable s'explique d'une part par la plus value de cession de Marius Pedersen, pour un montant de 48,9 millions d'euros, et d'autre part par la moindre performance de Dalkia International.

Contribution ⁽¹⁾				
Dalkia International <i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2014	30 juin 2013 retraité	Variation (en %)	Variation à périmètre et change constants (en %)
Chiffre d'affaires	2 076,0	2 436,6	-14,8%	-9,1%
Résultat opérationnel après quote-part des entités ME	144,6	211,6	-31,7%	-30,7%
CAFOP	257,7	313,6	-17,8%	-14,6%
Investissements industriels (y.c AFO)	-104,9	-107,3	2,2%	n/a

⁽¹⁾ Contribution de Dalkia International à 100%

Le recul du chiffre d'affaires de Dalkia International s'explique essentiellement, à hauteur de -105,3 millions d'euros, par un effet climat défavorable, en particulier en Europe Centrale, lié à la douceur exceptionnelle du premier trimestre 2014 par rapport à un hiver particulièrement rigoureux l'année précédente.

¹ Après quote-part de résultat net récurrent des co-entreprises et des entreprises associées

Contribution ⁽²⁾				
Concessions chinoises dans l'Eau <i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2014	30 juin 2013 retraité	Variation (en %)	Variation à périmètre et change constants (en %)
Chiffre d'affaires	264,7	261,5	1,2%	4,9%
Résultat opérationnel après quote-part des entités ME	28,6	29,1	-2,1%	1,4%
CAFOP	55,5	56,6	-1,9%	1,5%
Investissements industriels (y.c AFO)	-24,5	-16,9	-45,0%	n/a

⁽²⁾ En quote-part Groupe

Des analyses plus détaillées sont communiquées dans les Etats financiers résumés au 30 juin 2014 en note 8 et en note 30.

- Quote-part de résultat net des entreprises associées

Elle s'établit à 16,6 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 12,3 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité, et n'appelle pas de commentaires particuliers.

9.2.4.3 Réconciliation du Résultat opérationnel avec la capacité d'autofinancement opérationnelle et analyse

La réconciliation du résultat opérationnel avec la capacité d'autofinancement opérationnelle est donnée ci-après au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013 retraité:

30 juin 2014 <i>(en millions d'euros)</i>	RESOP	Dotations nettes de reprises aux provisions opérationnelles	Dotations nettes de reprises aux amortissements	Pertes de valeur sur Goodwill	Plus ou moins values de cessions d'actifs immobilisés	Autres	CAFOP
	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	(G)
TOTAL	417,9	-43,0	-554,9	-	4,5	2,6	1 008,7

(G) = (A)-(B)-(C)-(D)-(E)-(F)

30 juin 2013 retraité <i>(en millions d'euros)</i>	RESOP	Dotations nettes de reprises aux provisions opérationnelles	Dotations nettes de reprises aux amortissements	Pertes de valeur sur Goodwill	Plus ou moins values de cessions d'actifs immobilisés	Autres	CAFOP
	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	(G)
TOTAL	363,9	34,9	-562,7	-48,5	16,6	-6,4	930,0

(G) = (A)-(B)-(C)-(D)-(E)-(F)

Le détail de la réconciliation par segment est donné dans la note 30 dans les Etats financiers résumés au 30 juin 2014.

L'évolution de la capacité d'autofinancement opérationnelle par segment est la suivante :

(en millions d'euros)	CAFOP			
	30 juin 2014	30 juin 2013 retraité	Variation	
			change courant	change constant
France	311,2	293,5	6,0%	6,0%
Europe hors France	293,4	286,7	2,3%	2,1%
Reste du Monde	258,6	188,1	37,5%	44,3%
Activités Mondiales	94,8	94,2	0,6%	1,7%
Dalkia	109,7	128,7	-14,8%	-14,8%
Autres	-59,0	-61,2	3,6%	3,4%
CAF opérationnelle	1 008,7	930,0	8,5%	9,9%
Taux de marge de CAFOP	9,0%	8,4%		

L'évolution de la capacité d'autofinancement opérationnelle par activité est la suivante :

(en millions d'euros)	CAFOP			
	30 juin 2014	30 juin 2013 retraité	Variation	
			change courant	change constant
Eau	436,4	427,0	2,2%	3,8%
Propreté	463,8	404,1	14,8%	16,0%
Services à l'Energie	146,5	154,9	-5,4%	-4,4%
Autres	-38,0	-56,0	32,1%	32,3%
CAF opérationnelle	1 008,7	930,0	8,5%	9,9%
Taux de marge de CAFOP	9,0%	8,4%		

La capacité d'autofinancement opérationnelle s'élève à 1 008,7 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 930,0 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité, en progression de +9,9% à change constant (+8,5% en courant).

Hors Dalkia France, la progression de la capacité d'autofinancement opérationnelle serait de +12,3% en courant et de +13,9% à change constant.

La variation de la capacité d'autofinancement opérationnelle sur le premier semestre 2014 bénéficie :

- de la contribution positive des plans d'économie de coûts ;
- de la progression de l'activité Eau en France, mais également en Europe Centrale et Orientale liée aux hausses tarifaires ;
- de la très bonne performance de l'activité Propreté dans les déchets spéciaux, ainsi que de l'effet volume favorable en Australie et au Royaume-Uni ;
- de l'effet de la consolidation à 100% de Proactiva Medio Ambiente en Amérique Latine.

La capacité d'autofinancement opérationnelle est en revanche affectée :

- en France, par l'érosion contractuelle des activités de l'Eau, et l'évolution des prix métaux recyclés de la Propreté ;
- par la baisse de la profitabilité de l'activité Eau en Allemagne principalement liée à un effet climat défavorable ;
- par un premier semestre difficile pour Dalkia en France, en lien avec un effet climat défavorable et les impacts de l'arrêt programmé des Cogénérations gaz. La capacité d'autofinancement opérationnelle de Dalkia France bénéficie en revanche d'un effet favorable sur le prix des services.

L'effet de change est limité à -13,3 millions d'euros sur la capacité d'autofinancement opérationnelle et reflète essentiellement l'appréciation de l'euro par rapport au dollar australien (-8,1 millions d'euros), au dollar américain (-2,9 millions d'euros), et à la couronne tchèque (-3,1 millions d'euros). La livre sterling, quant à elle, s'apprécie par rapport à l'euro pour 4,2 millions d'euros.

Analyse par Segment :

FRANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 <i>retraité</i>	Variation à change courant	Variation change constant
Capacité d'autofinancement opérationnelle	311,2	293,5	6,0%	6,0%
<i>Taux de marge CAFOP</i>	11,3%	10,5%		
Résultat opérationnel récurrent *	105,4	110,1	-4,2%	-4,2%

* y compris QP de résultat net récurrent des co-entreprises et des entreprises associées.

La capacité d'autofinancement opérationnelle s'élève à 311,2 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 293,5 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité, soit une augmentation de +6,0% à change constant et en courant.

La capacité d'autofinancement opérationnelle progresse dans l'Eau en France sous l'effet du programme de réduction des coûts, qui est supérieur à l'effet contractuel défavorable.

Concernant les activités Propreté, la progression de la capacité d'autofinancement opérationnelle est pénalisée par l'évolution des prix métaux recyclés.

L'impact des plans d'économies de coût sur la capacité d'autofinancement opérationnelle, net des coûts de mise en œuvre, au 30 juin 2014 en France s'élève à 15,7 millions d'euros pour les activités Eau, et à 10,6 millions d'euros pour les activités Propreté.

Le résultat opérationnel récurrent ressort à 105,4 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 110,1 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité, soit un retrait de -4,2% à change constant et en courant. La diminution du résultat opérationnel récurrent sur les activités Propreté en France s'explique principalement par la variation des reprises de provisions pour

dépréciation d'actifs, ainsi que par l'impact négatif du changement de taux d'actualisation des provisions pour remise en état des sites.

Le résultat opérationnel récurrent de l'Eau en France est, quant à lui, en progression par rapport au 30 juin 2013, en lien avec la variation de la capacité d'autofinancement opérationnelle.

EUROPE HORS FRANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 <i>retraité</i>	Variation à change courant	Variation change constant
Capacité d'autofinancement opérationnelle	293,4	286,7	2,3%	2,1%
<i>Taux de marge CAFOP</i>	12,1%	12,1%		
Résultat opérationnel récurrent *	144,3	146,0	-1,2%	-0,7%

* y compris QP de résultat net récurrent des co-entreprises et des entreprises associées.

La capacité d'autofinancement opérationnelle de l'Europe hors France s'élève à 293,4 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 286,7 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité, soit une augmentation de +2,1% à change constant (+2,3% en courant).

Au 30 juin 2014, la croissance de la capacité d'autofinancement opérationnelle est particulièrement marquée pour les activités Propreté au Royaume Uni. Elle bénéficie également de la bonne dynamique des activités Eau en Europe Centrale et Orientale liée aux hausses tarifaires, ainsi que de l'impact net des plans de réductions des coûts.

La capacité d'autofinancement opérationnelle des activités allemandes dans l'Eau est, quant à elle, pénalisée par un effet climat défavorable sur le premier trimestre 2014, qui impacte de façon négative les marges électricité, gaz et chauffage sur le contrat de Braunschweig.

Le résultat opérationnel récurrent ressort à 144,3 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 146,0 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité, soit un léger retrait de -0,7% à change constant (-1,2% en courant).

Ce léger retrait s'explique par la variation favorable de la capacité d'autofinancement opérationnelle, tempérée par les variations sur les provisions opérationnelles relatives à la mise à juste valeur d'actifs en cours de cession en Pologne (-17,7 millions d'euros.) Les dotations nettes de reprises aux provisions opérationnelles s'élèvent, en effet, à -21,5 millions d'euros au 30 juin 2014 contre une reprise nette de 4,2 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité.

RESTE DU MONDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 <i>retraité</i>	Variation à change courant	Variation change constant
Capacité d'autofinancement opérationnelle	258,6	188,1	37,5%	44,3%
<i>Taux de marge CAFOP</i>	12,0%	10,0%		
Résultat opérationnel récurrent *	139,7	85,7	62,9%	69,6%

* y compris QP de résultat net récurrent des co-entreprises et des entreprises associées.

La capacité d'autofinancement opérationnelle s'élève à 258,6 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 188,1 millions d'euros au 30 juin 2013 retraitée, soit une progression de +44,3% à change constant et +37,5% en courant.

Cette croissance soutenue de la capacité d'autofinancement opérationnelle concerne essentiellement :

- les activités Energie aux Etats-Unis ;
- l'intégration de Proactiva Medio Ambiente, consolidé en intégration globale depuis le 28 novembre 2013 ;
- la bonne dynamique des activités Eau et Propreté en Australie en raison notamment de l'exploitation de nouveaux contrats ;
- et la bonne performance des activités Eau au Gabon et au Moyen Orient.

Le résultat opérationnel récurrent ressort à 139,7 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 85,7 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité. Cette évolution s'explique par la variation favorable de la capacité d'autofinancement opérationnelle, ainsi que par les variations positives sur les provisions opérationnelles en particulier sur l'activité Eau aux Etats-Unis.

ACTIVITES MONDIALES

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 <i>retraité</i>	Variation à change courant	Variation change constant
Capacité d'autofinancement opérationnelle	94,8	94,2	0,6%	1,7%
<i>Taux de marge CAFOP</i>	4,5%	4,7%		
Résultat opérationnel récurrent *	52,5	60,1	-12,6%	-11,5%

* y compris QP de résultat net récurrent des co-entreprises et des entreprises associées.

La capacité d'autofinancement opérationnelle s'élève à 94,8 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 94,2 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité, soit une augmentation de +1,7% à change constant (+0,6% en courant).

La progression de la capacité d'autofinancement opérationnelle s'explique principalement par :

- l'impact net des plans de réductions des coûts ;
- la croissance des activités de déchets toxiques en lien principalement avec la progression des volumes de déchets spéciaux traités (notamment due à l'effet du démarrage de l'usine Osilub).

Le résultat opérationnel récurrent ressort à 52,5 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 60,1 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité, soit un retrait de -11,5% à change constant (-12,6% en courant). La variation du résultat opérationnel récurrent s'explique par la constatation du résultat de cession en 2013 des activités Eau au Portugal (15,6 millions d'euros).

DALKIA

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 <i>retraité</i>	Variation à change courant	Variation change constant
Capacité d'autofinancement opérationnelle	109,7	128,7	-14,8%	-14,8%
<i>Taux de marge CAFOP</i>	7,1%	7,1%		
Résultat opérationnel récurrent *	138,9	161,3	-13,9%	-13,1%

* y compris QP de résultat net récurrent des co-entreprises et des entreprises associées.

La capacité d'autofinancement opérationnelle de Dalkia France s'élève à 109,7 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 128,7 millions d'euros au 30 juin 2013 retraitée, soit une diminution de -14,8% à change constant et en courant. Cette évolution est principalement liée à un effet climat particulièrement défavorable, à l'impact de l'arrêt programmé des Cogénérations gaz, et à une évolution défavorable du prix des énergies.

Le résultat opérationnel récurrent ressort à 138,9 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 161,3 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité. Le résultat opérationnel récurrent est significativement impacté par le climat défavorable en Europe Centrale chez Dalkia International. La quote-part de résultat net des entités mises en équivalence de Dalkia, y compris Dalkia International, s'élève en effet à 29,1 millions d'euros au 30 juin 2014, contre 67,5 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité (cf. 2.4.2)

AUTRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 <i>retraité</i>	Variation à change courant	Variation change constant
Capacité d'autofinancement opérationnelle	-59,0	-61,2	3,6%	3,4%
<i>Taux de marge CAFOP</i>	-26,5%	-28,1%		
Résultat opérationnel récurrent *	-16,5	-21,9	24,7%	24,7%

* y compris QP de résultat net récurrent des co-entreprises et des entreprises associées.

La capacité d'autofinancement opérationnelle du segment Autres s'élève à -59,0 millions d'euros au 30 juin 2014 contre -61,2 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité, soit une augmentation de +3,4% à change constant (+3,6% en courant).

La capacité d'autofinancement opérationnelle bénéficie de la variation des charges de restructuration du plan de départ volontaire du siège entre le premier semestre 2014 et le premier semestre 2013, ainsi que de l'effet des réductions de coûts suite au regroupement des sièges corporate intervenu depuis juillet 2013.

Cette évolution favorable est en partie compensée par la dégradation de la capacité d'autofinancement opérationnelle des captives d'assurance en lien avec la hausse de la sinistralité.

Le résultat opérationnel récurrent ressort à -16,5 millions d'euros au 30 juin 2014 contre -21,9 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité, soit une progression significative de +24,7% à change constant et en courant.

Cette croissance s'explique par la variation de la capacité d'autofinancement opérationnelle, ainsi que par l'impact de la cession de Marius Pedersen pour 48,9 millions d'euros intervenue en juin 2014 et comptabilisé en quote-part de résultat net des co-entreprises et des entreprises associées.

Le résultat opérationnel récurrent est affecté par les reprises de provisions retraites de VE S.A. liées aux modifications de régimes des cadres dirigeants, qui varient de -32 millions d'euros par rapport au 30 juin 2013, ainsi que par des provisions pour risques contractuels sur un contrat multiservices industriels.

9.2.4.4 Charges financières nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 retraité
Produits	24,3	22,5
Charges	-250,9	-328,1
Coût de l'endettement financier net	-226,6	-305,6
Autres revenus et charges financiers	16,3	13,4

Le coût de l'endettement financier net est de -226,6 millions d'euros au 30 juin 2014 contre -305,6 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité (cf. note 20 des Etats financiers résumés au 30 juin 2014).

Pour rappel, au 30 juin 2013 le coût de l'endettement financier incluait une charge non récurrente de 43,0 millions d'euros liée au rachat de 699 millions d'équivalents euros de dettes obligataires réalisé en juin 2013.

Le taux de financement (tel que défini en note 9.7.2) s'élève au 30 juin 2014 à 5,16% et reste stable par rapport au taux du 30 juin 2013 hors coûts de rachat des dettes obligataires de juin 2013 (enregistrés à hauteur de 43 millions d'euros en non récurrent.)

La stabilité du taux de financement entre juin 2014 et juin 2013 s'explique par l'effet positif de la gestion active de la dette avec notamment les rachats partiels de 2013 et les amortissements de souches 2013 et 2014, qui est compensé par le coût de portage de la liquidité, la hausse des taux courts sur la part variable de l'endettement financier net, et la consolidation des dettes externes de Proactiva depuis sa prise de contrôle (150 millions d'euros d'encours moyen au premier semestre 2014 au taux de 11%).

9.2.4.5 Impôts sur les résultats

Au 30 juin 2014, la charge d'impôt s'établit à -100,1 millions d'euros.

Le taux d'impôt au 30 juin 2014 s'élève à 38,2%, après retraitement des éléments ponctuels, principalement des impacts de cessions réalisées sur le premier semestre 2014 et des dépréciations d'actifs. Au 30 juin 2013, le taux d'impôt s'affichait à 52,6% après retraitement des éléments ponctuels principalement constitués d'une perte de valeur sur le goodwill de l'activité Propreté en Allemagne, et de charges non déductibles, ou dont la déduction fiscale n'avait pu être retenue compte tenu des projections fiscales sur ces filiales.

La diminution du taux d'impôt retraité des éléments ponctuels s'explique essentiellement par l'amélioration du résultat du groupe fiscal France, toujours déficitaire (sans effet sur la charge d'impôt compte tenu de la non activation des déficits sur le groupe fiscal France.)

9.2.4.6 Résultat net des activités non poursuivies

Il s'élève à -22,4 millions d'euros au 30 juin 2014 contre -16,4 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité et intègre les entités mises en équivalence des activités en cours de cession ou cédées. Se référer à la note 23 des Etats financiers résumés au 30 juin 2014.

Le résultat net de ces activités au 30 juin 2014 est principalement lié aux activités en cours de cession ou cédées, soit l'activité Eau au Maroc, et les activités d'éclairage public urbain « Citelum » à vocation mondiales dans les activités de Services à l'Energie.

9.2.4.7 Résultat net des autres entreprises associées

Le résultat net des autres entreprises associées (Transdev Group) s'élève à 4,4 millions d'euros au 30 juin 2014, versus -5,5 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité.

Par ailleurs, les indicateurs clés opérationnels de Transdev Group à 100% au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013 retraité, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Transdev Group au 30 juin 2014 ^(*)	Transdev Group au 30 juin 2013 ^(*)
Produit des activités ordinaires	3 216,2	3 362,7
Capacité d'autofinancement opérationnelle	175,2	173,7
Résultat opérationnel	57,3	26,3
Résultat net	21,8	-25,5

^(*) Transdev Group à hauteur de 100%, dont les résultats de la SNCM.

A périmètre et change constants, Transdev Group présente un produit des activités ordinaires en retrait de -2,3%.

Cette diminution provient de l'arrêt ou la perte de contrats aux Pays Bas (Transport Public d'Utrecht et Twente, et Taxi Valys), aux Etats-Unis (Las Vegas, OCTA) et en France (Nice, Menton), partiellement compensés par le contrat de Melbourne démarré en août 2013, par la progression en France de l'Interurbain et du Francilien, et également par une activité en croissance à l'international, principalement en Allemagne (lancement du contrat de train régional de Rosenheim), au Chili, aux Etats-Unis (transport on demand).

La capacité d'autofinancement opérationnelle de Transdev Group s'améliore de 6,5% à périmètre et taux de change constants. Cette amélioration, malgré l'impact négatif des pertes de contrats, s'explique par les bonnes performances opérationnelles enregistrées en particulier en France et en Australie.

Le résultat opérationnel au 30 juin 2014 varie sous l'effet de la croissance de la capacité d'autofinancement opérationnelle, ainsi que des variations favorables des provisions, de la dépréciation de goodwill comptabilisée sur le Royaume Uni au premier semestre 2013 et de la hausse de la contribution des résultats des entreprises consolidées par mise en équivalence.

Le résultat net de Transdev Group est positif sur le semestre et reflète essentiellement la bonne performance opérationnelle sur la période.

9.2.4.8 Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle

La part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle représente -59,3 millions d'euros au 30 juin 2014, contre -84,7 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité. Son retrait s'explique principalement par la moindre performance de Dalkia International et Dalkia France sur la période.

9.2.4.9 Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère

Le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère est de 151,1 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 0,8 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité. Le résultat net récurrent attribuable aux propriétaires de la société mère est de 187,5 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 133,8 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité.

Compte tenu du nombre moyen pondéré d'actions en circulation qui s'élève à 536,2 millions au 30 juin 2014 (dilué et non dilué) et 510,9 millions au 30 juin 2013 (dilué et non dilué), le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère (dilué et non dilué) par action ressort à 0,15 euro au 30 juin 2014, contre -0,03 euro au 30 juin 2013. Le résultat net récurrent par action attribuable aux propriétaires de la société mère (dilué et non dilué) ressort à 0,35 euro au 30 juin 2014 contre 0,26 euro au 30 juin 2013 retraité.

Au 30 juin 2014 la formation du résultat net récurrent est la suivante :

Au 30 juin 2014 (en millions d'euros)	Récurrent	Non récurrent	Total
Résultat opérationnel après QP dans les entités mises en équivalence	564,3	-25,5 ^(*)	538,8
Coût de l'endettement financier net	-226,6	-	-226,6
Autres revenus et charges financiers	16,3	-	16,3
Charges d'impôts sur les sociétés	-100,5	0,4	-100,1
Résultat net des autres sociétés mises en équivalence	-	4,4	4,4
Résultat net des activités non poursuivies	-	-22,4	-22,4
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-66,0	6,7	-59,3
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	187,5	-36,4	151,1

* Les éléments non récurrents du résultat opérationnel sont présentés au paragraphe 9.2.4.2.

Au 30 juin 2013 retraité, le résultat net récurrent s'établissait de la manière suivante :

Au 30 juin 2013 retraité (en millions d'euros)	Récurrent	Non récurrent	Total
Résultat opérationnel après QP dans les entités mises en équivalence	541,3	-65,6 ^(*)	475,7
Coût de l'endettement financier net	-262,6	-43,0 ^(**)	-305,6
Autres revenus et charges financiers	13,4	-	13,4
Charges d'impôts sur les sociétés	-76,1	-	-76,1
Résultat net des autres sociétés mises en équivalence	-	-5,5	-5,5
Résultat net des activités non poursuivies	-	-16,4	-16,4
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-82,2	-2,5	-84,7
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	133,8	-133,0	0,8

* Les éléments non récurrents du résultat opérationnel sont présentés au paragraphe 9.2.4.2.

** Coûts liés aux rachats de souches obligataires en fin d'année. Voir paragraphe 9.2.4.4.

9.3. Financement

Le tableau ci-après récapitule la variation d'endettement financier net ainsi que le tableau de flux de trésorerie et les éléments de passage entre les deux états au 30 juin 2014 et 2013.

Au 30 juin 2014 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Variation d'Endettement financier Net (EFN)	Éléments de passage	Tableau de flux de trésorerie (TFT)**
Capacité d'autofinancement	1 049		1 049
Impôts versés	-83		-83
Variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	-586		-586
Flux nets de trésorerie générés par l'activité (A)	380		380
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements (au tableau de variation de l'EFN) (B)	-306	92	N/A
Dividendes reçus (incluant ceux reçus des coentreprises et des entreprises associés) (C)	50		50
Variation des créances et autres actifs financiers (D)	-28		-28
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements (au tableau de flux de trésorerie)	N/A ⁽¹⁾		-192
Variation des passifs financiers courants	-	-887	-887
Émission d'emprunts et autres passifs	-	112	112
Emission de titres super subordonnés y compris coupons versés (E)	-68		-68
Remboursements d'emprunts et autres passifs	-	-28	-28
Augmentation de capital attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (F)	-		-
Mouvement sur actions propres y/c augmentation de capital de VE SA (G)	-		-
Dividendes versés (H)	-247		-247
Intérêts financiers nets versés (I)	-206	-100	-306
Transactions entre actionnaires : acquisitions partielles		- 92	-92
Transactions entre actionnaires : cessions partielles		2	2
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-521		-1 514
FREE CASH FLOW = (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F)+(G)+(H) + (I)		-425	
Effets de change et autres variations ^(*)	-44	54	10
Variation	-469	-847	-1 316
ENDETTEMENT FINANCIER NET / TRESORERIE NETTE D'OUVERTURE	-8 177		4 058

ENDETTEMENT FINANCIER NET / TRESORERIE NETTE DE CLOTURE	-8 646	2 742
---	--------	-------

(*) : Les effets de change et autres variations de la variation de l'EFN incluent notamment au 30 juin 2014 l'impact des reclassements en actifs et passifs disponibles à la vente de l'Israël pour 31,4 millions d'euros, du Maroc pour 22,8 millions d'euros et de Citelum pour 25,2 millions d'euros.

(**) : Tel qu'il est présenté dans les états financiers.

⁽¹⁾ Les symboles N/A signifient que cette donnée dans le tableau ne correspond pas à la définition du flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements dans le TFT ou dans le tableau de variation de l'EFN.

Au 30 juin 2013 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Variation d'Endettement financier Net (EFN)	Éléments de passage	Tableau de flux de trésorerie (TFT)**
Capacité d'autofinancement	989		989
Impôts versés	-123		-123
Variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	-749		-749
Flux nets de trésorerie générés par l'activité (A)	117		117
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements (au tableau de variation de l'EFN) (B)	-248	-147	N/A ⁽¹⁾
Dividendes reçus (incluant ceux reçus des coentreprises et des entreprises associés) (C)	76		76
Variation des créances et autres actifs financiers (D)	-338		-338
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements (au tableau de flux de trésorerie)	N/A ⁽¹⁾		-657
Variation des passifs financiers courants	-	-599	-599
Émission d'emprunts et autres passifs	-	81	81
Emission de titres super subordonnés y compris coupons versés (E)	1 454	-	1 454
Remboursements d'emprunts et autres passifs	-	-1 181	-1 181
Augmentation de capital attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (F)	1		1
Mouvement sur actions propres y/c augmentation de capital de VE SA (G)	0	0	-
Dividendes versés (H)	-172	-	-172
Intérêts financiers nets versés (I)	-334	-125	-459
Transactions entre actionnaires : acquisitions partielles		-9	-9
Transactions entre actionnaires : cessions partielles		1	1
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	949	-1 832	-883
FREE CASH FLOW = (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F)+(G)+(H) + (I)		556	
Effets de change et autres variations ⁽¹⁾	235	-134	101
Variation	791	-2 113	-1 322
ENDETTEMENT FINANCIER NET / TRÉSORERIE NETTE D'OUVERTURE	-10 822		4 745

ENDETTEMENT FINANCIER NET / TRESORERIE NETTE DE CLOTURE	-10 031	3 423
--	----------------	--------------

(*) : Les effets de change et autres variations de la variation de l'EFN incluent notamment au 30 juin 2013 l'impact des reclassements en actifs destinés à la vente de la trésorerie liée à la cession de Eolfi pour 68,5 millions d'euros, ainsi que le reclassement en actifs et passifs disponibles à la vente du Maroc pour 33,2 millions d'euros.

(**) : Tel qu'il est présenté dans les états financiers.

⁽¹⁾ Les symboles N/A signifient que cette donnée dans le tableau ne correspond pas à la définition du flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements dans le TFT ou dans le tableau de variation de l'EFN.

9.3.1 Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement totale s'élève à 1 049,5 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 988,6 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité, dont 1 008,7 millions d'euros de capacité d'autofinancement opérationnelle (contre 930,0 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité), 42,9 millions d'euros de capacité d'autofinancement financière (contre 50,8 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité) et -2,1 millions d'euros de capacité d'autofinancement des activités non poursuivies (contre 7,8 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité).

L'analyse de la capacité d'autofinancement opérationnelle est présentée en paragraphe 9.2.4.3.

9.3.2 Besoin en fonds de roulement opérationnel

La variation du Besoin en Fonds de roulement Opérationnel s'élève au 30 juin 2014 à -586,4 millions d'euros, contre -748,8 millions d'euros à juin fin 2013 retraité. Cette variation résulte principalement de l'incidence de la saisonnalité de l'activité du groupe.

9.3.3 Flux d'investissements nets

Les flux d'investissements nets sont détaillés ci-après au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013 retraité :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2014	30 juin 2013
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements au tableau de flux de trésorerie	-192	-657
Nouveaux actifs financiers opérationnels (AFO)	-1	-
Investissements industriels	-3	-11
Investissements financiers	-1	-10
Transactions entre actionnaires : acquisitions partielles	-92	-9
Cessions industrielles et financières	3	176
Transactions entre actionnaires : cessions partielles	2	1
Dividendes reçus	-50	-76
Variation des créances et autres actifs financiers	28	338
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements au tableau de variation de l'endettement financier net	-306	-248
Augmentations de capital souscrites par les participations ne donnant pas le contrôle	-	1

Total Investissements nets	-306	-247
-----------------------------------	-------------	-------------

Le Groupe poursuit une politique d'investissement sélective tout en préservant les investissements industriels à caractère contractuel ou nécessaires à l'outil industriel. Les acquisitions et les cessions sont détaillées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2014	30 juin 2013 retraité
Investissements Industriels	-501	-536
Nouveaux actifs financiers opérationnels	-78	-76
Total investissements industriels	-579	-612
Investissements Financiers	-37	-13
Transactions entre actionnaires : acquisitions partielles	-92	-9
Total Investissements Bruts	-708	-634
Cessions industrielles	28	30
Cessions financières	281	261
Transactions entre actionnaires : cessions partielles	2	-
Augmentations de capital souscrites par les minoritaires	-	1
Total cessions	311	292
Remboursements des actifs financiers opérationnels	91	95
Total Investissements Nets	-306	-247

Au 30 juin 2014, les investissements industriels diminuent de près de -5% par rapport au 30 juin 2013 retraité. Cette baisse est particulièrement marquée en France et au Canada.

Les investissements industriels de croissance diminuent de -8,2% sur la période et s'élèvent à 303 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 329 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité. Les investissements industriels de maintenance diminuent de -4,3% sur la période et s'élèvent à 198 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 207 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité.

Il convient de souligner la forte progression des PFI au Royaume-Uni : ils s'élèvent à 98 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 53 millions d'euros au 30 juin 2013, soit une augmentation de près de +85%, sur les investissements de croissance principalement.

Les investissements financiers au 30 juin 2014 incluent le rachat des minoritaires dans les activités Eau en Europe Centrale et Orientale pour 90,9 millions d'euros, et la prise de contrôle dans Kendall aux Etats-Unis qui s'est réalisée au prix de 19 millions d'euros.

Les cessions financières (en valeur d'entreprise) et industrielles s'élèvent à 311 millions d'euros au 30 juin 2014 (y compris les transactions entre actionnaires) et incluent notamment la cession de la quote-part de Marius Pedersen pour 240 millions d'euros. Pour mémoire, les activités Eau au Portugal étaient cédées sur le premier semestre 2013 pour un montant de 91 millions d'euros en valeur d'entreprise.

9.3.4 Free Cash Flow

Le Groupe suit l'indicateur de *free cash flow* (ou *cash flow* libre). Il s'agit d'un indicateur non-GAAP défini au paragraphe 9.7.2, et dont le calcul est présenté au paragraphe 3.

Au 30 juin 2014, le *free cash flow* (après paiement du dividende) est négatif et s'élève à -425 millions d'euros, contre -898 millions d'euros au 30 juin 2013 retraité de l'émission (début janvier 2013) de titres super subordonnés à durée indéterminée en euros et en livres sterling d'un montant de 1 454,0 millions d'euros.

Le *free cash flow* au 30 juin 2014 reflète la progression de la capacité d'autofinancement opérationnelle, et la maîtrise des investissements industriels malgré la saisonnalité de la variation du besoin en fonds de roulement opérationnel.

9.3.5 Financement externe

9.3.5.1 Structure de l'endettement financier net et net ajusté

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Dettes financières non courantes	8 495,6	9 496,8
Dettes financières courantes	2 994,5	2 912,8
Trésorerie passive	133,1	216,1
Sous-total dettes financières	11 623,2	12 625,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 2 874,8	-4 274,4
Imputation de la juste valeur des dérivés de couverture	-102,2	-174,6
Endettement financier net	8 646,2	8 176,7
Prêts consentis aux co-entreprises	2 773,1	2 725,0
Endettement financier net Ajusté ⁽¹⁾	5 873,2	5 451,7

⁽¹⁾ cf. note 9.7.2 pour la définition

Les prêts consentis aux entités mises en équivalence sont composés des prêts à Dalkia International pour 2 018,4 millions d'euros et à Transdev Group pour 621,9 millions d'euros au 30 juin 2014.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des dettes financières non courantes du Groupe au 30 juin 2014 :

(en millions d'euros)	Montant	Echéancier des dettes financières non courantes		
		Entre 1 et 3 ans	4 et 5 ans	+ de 5 ans
Dettes obligataires	7 981,7	1 467,4	1 705,0	4 809,3
Dettes bancaires	513,9	195,7	112,0	206,2
Dettes financières non courantes	8 495,6	1 663,1	1 817,0	5 015,5

9.3.5.2 Position de liquidité du Groupe

Le détail des liquidités dont le Groupe dispose au 30 juin 2014 est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Veolia Environnement :		
Crédit syndiqué MT non tiré	2 962,5	3 000,0
Lignes de crédit bilatérales MT non tirées	750,0	975,0
Lignes de crédit bilatérales CT non tirées	225,0	0,0
Ligne de lettres de crédit	414,1	350,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 317,0	3 670,4
Filiales :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	557,8	604,0
Total des liquidités	7 226,4	8 599,6
Dettes courantes et trésorerie passive		
Dettes courantes	2 994,5	2 912,8
Trésorerie passive	133,1	216,1
Total des dettes courantes et trésorerie passive	3 127,6	3 128,9
Total des liquidités nettes des dettes courantes et trésorerie passive	4 098,8	5 470,7

La baisse des liquidités reflète notamment le remboursement de la souche obligataire euro 2014 pour un nominal de 575 millions d'euros, le versement de dividendes aux actionnaires et la saisonnalité du besoin en fonds de roulement.

Veolia Environnement peut tirer à tout instant sur le crédit syndiqué multidevises et sur l'ensemble des lignes de crédit.

Crédits syndiqués MT non tirés

Les deux crédits syndiqués, l'un multi devises d'un montant de 2,5 milliards d'euros et le deuxième d'un montant de 0,5 milliards d'euros pour des tirages en zlotys polonais, en couronnes tchèques et en forints hongrois ne sont pas tirés au 30 juin 2014.

Ligne de lettres de crédit :

Au 30 juin 2014, la facilité est tirée sous forme de lettres de crédit à hauteur de 284,5 millions de dollars ; la partie tirable en cash est de 565,5 millions de dollars (soit 414,1 millions d'euros équivalents), non tirée, et figure dans le tableau de liquidité ci-dessus.

9.3.5.3 Covenants bancaires

Sur la base des diligences effectuées auprès de ses filiales, la Société estime que les covenants inclus dans la documentation des financements significatifs étaient respectés (ou que les prêteurs y avaient renoncé) au 30 juin 2014.

9.4. Informations financières Pro-Forma

Données *pro-forma* en lien avec la restructuration actionnariale des Services à l'Energie

Ces données incluent la contribution sur 6 mois de Dalkia International à 100% et sont hors Dalkia en France ; elles n'incluent ni les éventuels retraitements sur les refacturations internes entre les différents ensembles, ni les effets des synergies nettes :

	Au 30 juin 2014 <i>pro-forma</i>	Au 30 juin 2013 <i>pro-forma</i>	Variation (en %)	Variation à change constant (en %)
Chiffre d'affaires	11 764,1	11 714,6	0,4%	2,2%
CAFOP	1 153,2	1 112,8	3,6%	5,3%
Investissements industriels (y compris AFO)	-591,9	-608,7	2,8%	N/A

La capacité d'autofinancement opérationnelle est en progression au global par rapport au 30 juin 2013, malgré la baisse de la capacité d'autofinancement opérationnelle de Dalkia International, principalement liée à un effet climat défavorable au premier trimestre 2014.

9.5. Objectifs et perspectives

Pour l'exercice 2014¹, au regard du bon déroulement du plan de transformation, Veolia confirme les objectifs de l'année à savoir :

- une croissance de son chiffre d'affaires ;
- une croissance de l'ordre de 10 % de sa capacité d'autofinancement opérationnelle ;
- une croissance significative de son résultat opérationnel récurrent ;
- une baisse des frais financiers ;
- une croissance significative de son résultat net récurrent part du Groupe ;
- la proposition de verser un dividende de 0,70 euro par action au titre de l'exercice 2014.

À partir de 2015, le Groupe vise, dans une conjoncture économique moyenne :

- une croissance organique de son chiffre d'affaires de plus de 3 % par an ;
- une croissance de sa capacité d'autofinancement opérationnelle de plus de 5 % par an ;
- un leverage ratio Endettement Financier Net ajusté / (capacité d'autofinancement + remboursement des actifs financiers opérationnels) de l'ordre de 3x, à +/-5 % ;
- un taux de distribution en ligne avec la moyenne historique ;
- des réductions de coûts de 750 millions d'euros d'impact net cumulé dont, en raison du traitement comptable des coentreprises, 80 % en résultat opérationnel récurrent.

9.6. Facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques auxquels le Groupe pourrait être confronté sont détaillés dans le chapitre 4 du Rapport Financier Annuel du document de référence 2013 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 mars 2014.

¹ A change constant

9.7. Annexes au rapport de gestion

9.7.1 Réconciliation des données publiées en 2013 avec les données retraitées 2013 ⁽⁴⁾

<i>en millions d'euros</i>	30 juin 2013 publié	retraitement IFRS5 ⁽¹⁾	30 juin 2013 retraité
Chiffre d'affaires	11 074	-	11 074
Capacité d'autofinancement opérationnelle	930	-	930
Résultat opérationnel	364	-	364
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence ⁽²⁾	473	+3	476
Résultat opérationnel récurrent ⁽³⁾	538	+3	541
Résultat net part du Groupe	4	-3	1
Résultat net récurrent part du Groupe ⁽⁴⁾	131	+3	134
Investissements bruts	634	-	634
Cash flow libre	556	-	556
Endettement financier net	10 031	-	10 031
Prêts consentis aux co-entreprises	3 302	-	3 302
Endettement financier net ajuste	6 729	-	6 729

⁽¹⁾ Comptabilisation de la contribution de la co-entreprise Veolia Transdev en « Quote-part de résultat net des autres entités mise en équivalence » au sein des activités poursuivies

⁽²⁾ Y compris quote-part de résultat net des co-entreprises et entreprises associées au 30 juin 2013 retraité

⁽³⁾ Y compris quote-part de résultat net récurrent des co-entreprises et entreprises associées au 30 juin 2013 retraité

⁽⁴⁾ Données non auditées

9.7.2 Définitions comptables

- Indicateurs strictement comptables (« GAAP » : IFRS)

La capacité d'autofinancement totale telle qu'indiquée dans le tableau des flux de trésorerie est composée de trois éléments : la capacité d'autofinancement opérationnelle intégrant les charges et produits opérationnels encaissés et décaissés (« cash »), la capacité d'autofinancement financière incluant les éléments financiers cash des autres revenus et charges financiers, et la capacité d'autofinancement des activités non poursuivies intégrant les charges et produits opérationnels et financiers cash reclassés en résultat net des activités non poursuivies en application de la norme IFRS 5. La capacité d'autofinancement opérationnelle n'inclut pas la quote-part des sociétés mises en équivalence.

Le taux de marge RESOP est défini comme étant le ratio résultat opérationnel / produits des activités ordinaires des activités poursuivies.

Le coût de l'endettement financier net représente le coût de l'endettement financier brut, y compris les résultats de couverture de taux et de change y afférent, diminué du résultat de la trésorerie nette.

Le résultat net des activités non poursuivies est l'ensemble des charges et produits nets d'impôt rattachés aux activités cédées ou en cours de cession, conformément à la norme IFRS 5.

- Indicateurs non strictement comptables (« non GAAP »)

Par ailleurs, le Groupe utilise pour ses besoins de gestion des agrégats à caractère non strictement comptable (« indicateurs non GAAP ») qui sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du Groupe.

Les nouvelles normes IFRS 10, 11 et 12 ont modifié ou ont généré de nouveaux indicateurs décrits ci-dessous :

- Suite à l'application des nouvelles normes, les financements internes consentis aux co-entreprises ne sont pas déduits de l'Endettement financier net. Les financements internes non éliminés sont enregistrés au bilan en prêts et créances financières. Dans la mesure où ces prêts et créances ne sont pas considérés dans la définition du Groupe comme Trésorerie ou équivalent de Trésorerie et que ces partenariats ne génèrent plus de flux strictement opérationnels dans les comptes du Groupe, le Groupe utilise désormais en complément de l'Endettement financier net la notion d'Endettement financier net Ajusté. L'Endettement financier net Ajusté correspond ainsi à l'Endettement Financier Net diminué des prêts et créances aux co-entreprises ;
- Le résultat opérationnel récurrent correspond au résultat opérationnel après quote-part de résultat net récurrent des entités mises en équivalence, ajusté des pertes de valeur sur écarts d'acquisition, des écarts d'acquisitions négatifs constatés en résultat et de certains autres éléments définis comme non récurrents. Un élément comptable est non récurrent s'il n'a pas vocation à se répéter à chaque exercice et s'il modifie substantiellement l'économie d'une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie.

Les autres agrégats, non impactés par les nouvelles normes, se définissent comme suit :

- Le terme "croissance interne" (ou « à périmètre et change constant ») recouvre la croissance résultant :
 - o du développement d'un contrat existant, notamment du fait de la hausse des tarifs et/ou volumes distribués ou traités,
 - o des nouveaux contrats,
 - o des acquisitions d'actifs affectés à un contrat ou un projet particulier ;
- Le terme "croissance externe" recouvre les acquisitions (intervenues sur l'exercice présent ainsi que celles ayant eu un effet partiel sur l'exercice passé), nettes de cessions, d'entités et/ou d'actifs utilisés sur différents marchés et/ou détenant un portefeuille de contrats multiples ;

- Le terme "variation à change constant" recouvre la variation résultant de l'application des taux de change de la période précédente sur l'exercice actuel, toutes choses restant égales par ailleurs ;
- L'endettement financier net (EFN) représente la dette financière brute (dettes financières non courantes, courantes et trésorerie passive) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie et hors réévaluation des dérivés de couverture de la dette ;
- Le taux de financement est défini comme étant le coût de l'endettement financier net hors variation de juste valeur des instruments non qualifiés de couverture rapporté à la moyenne de l'endettement financier net mensuel de la période, y compris coût de l'endettement financier des activités non poursuivies ;
- Le résultat net récurrent attribuable aux propriétaires de la société mère correspond au résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère ajustés des pertes de valeur sur écarts d'acquisition, des écarts d'acquisitions négatifs constatés en résultat et de certains autres éléments définis comme non récurrents. Un élément comptable est non récurrent s'il n'a pas vocation à se répéter à chaque exercice et s'il modifie substantiellement l'économie d'une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie ;
- La marge de capacité d'autofinancement opérationnelle est définie comme étant le ratio capacité d'autofinancement opérationnelle/produits des activités ordinaires des activités poursuivies ;
- Le free cash flow ou cash flow libre correspond au cash généré (somme de la capacité d'autofinancement totale et du remboursement des actifs financiers opérationnels) net de la prise en compte de la partie cash des éléments suivants : (i) variation du BFR opérationnel, (ii) opérations sur capitaux propres (variations de capital, dividendes versés et reçus), (iii) investissements nets de cessions , (iv) variation des créances et autres actifs financiers, (v) intérêts financiers nets versés et (vi) impôts versés ;
- Les investissements nets tels que pris en compte dans le tableau de variation d'EFN incluent les investissements industriels nets de cessions industrielles (acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de cessions), les investissements financiers nets de cessions financières (acquisitions d'actifs financiers nettes de cessions et y compris l'endettement net des sociétés entrantes et sortantes), les acquisitions nettes de cessions partielles résultant des transactions entre actionnaires ne modifiant pas le contrôle, les nouveaux actifs financiers opérationnels, le remboursement des actifs financiers opérationnels. La notion d'investissements nets prend également en compte les augmentations de capital souscrites par les minoritaires.
Le Groupe dissocie les investissements de croissance qui génèrent du cash-flow supplémentaire des investissements de maintenance qui correspondent aux investissements de renouvellement de matériels et d'installations exploitées par le Groupe.

12. Tendances et développements récents

12.1 Tendances

Les principales tendances concernant ou affectant les activités de la Société sont décrites au chapitre 9 *supra*.

Les événements raisonnablement susceptibles d'influer sur les perspectives de la Société pour l'exercice en cours ont été communiqués par la Société lors de la présentation de ses résultats semestriels 2014 le 28 août 2014.

12.2 Développements récents

- Veolia Environnement a publié le 7 mai 2014 un communiqué de presse sur ses résultats au 31 mars 2013.
- Le 26 mars 2014, la commune de Las Condes dans l'agglomération de Santiago du Chili a annoncé avoir renouvelé son contrat avec Proactiva Medio Ambiente, filiale en Amérique Latine du Groupe, pour la collecte de ses déchets ménagers solides. Ce nouveau contrat, d'une durée de huit ans avec une faculté d'extension de 2 années supplémentaires, représente un chiffre d'affaires cumulé estimé à 40 millions d'euros.
- Le 6 mai 2014, le Groupe Veolia a annoncé la signature d'un contrat de fourniture d'équipements et de services pour le traitement de l'eau en Colombie avec Ecopetrol America Inc. (filiale américaine de la compagnie pétrolière nationale de Colombie Ecopetrol SA). Ce contrat représente un chiffre d'affaires cumulé estimé à environ 60 millions d'euros.
- Le 27 juin 2014, BP a annoncé avoir choisi Veolia comme partenaire pour l'un des plus grands projets d'exploitation de gaz. Veolia s'est ainsi vu confier la conception, la construction et l'exploitation d'une usine de traitement d'eau brute qui servira le projet BP de développement du champ de gaz Khazzan, situé dans le Sultanat d'Oman. Ce contrat représente un chiffre d'affaires cumulé estimé à 75 millions de dollars.
- Le 30 juin 2014, le Groupe Veolia a annoncé la finalisation de la cession, pour 240 millions d'euros, de sa participation de 65% dans Marius Pedersen Group qui assure la gestion et le traitement de déchets solides au Danemark, en République Tchèque et en Slovaquie.
- Le 1er juillet 2014, Hunter Water corporation a annoncé l'attribution au Groupe Veolia de son plus important contrat d'exploitation de 25 usines de production et de traitement de l'eau en Australie (région de Hunter en Nouvelle-Galles du Sud). Ce contrat, d'une durée de huit ans, représente un chiffre d'affaires d'environ 193 millions d'euros.
- Le 10 juillet 2014, le Groupe Veolia a signé un accord avec des fonds gérés par Oaktree Capital Management, L.P., une société d'investissement internationale, pour la cession de ses activités de gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie en Israël. La finalisation de cette opération, qui contribuera à la réduction de la dette du Groupe à hauteur de 250 millions d'euros, est attendue fin 2014.
- Le 25 juillet 2014, EDF et Veolia Environnement ont finalisé l'accord signé le 25 mars 2014 au sujet de leur filiale commune Dalkia. L'accord signé s'inscrit dans le respect des principes annoncés le 28 octobre 2013. Dans le cadre de cet accord, EDF reprend l'intégralité des activités de Dalkia en France sous la marque Dalkia, tandis que les activités à l'international seront reprises par Veolia.
- Le 1^{er} septembre 2014, Veolia Environnement a mis à la disposition du public et déposé auprès de l'autorité des marchés financiers son rapport financier semestriel au 30 juin 2014.

13. Objectifs et perspectives

Pour l'exercice 2014¹, au regard du bon déroulement du plan de transformation, le Groupe Veolia confirme les objectifs de l'année à savoir :

- une croissance de son chiffre d'affaires ;
- une croissance de l'ordre de 10 % de sa capacité d'autofinancement opérationnelle ;
- une croissance significative de son résultat opérationnel récurrent ;
- une baisse des frais financiers ;
- une croissance significative de son résultat net récurrent part du Groupe ;
- la proposition de verser un dividende de 0,70 euro par action au titre de l'exercice 2014.

¹ A change constant

À partir de 2015, le Groupe vise, dans une conjoncture économique moyenne :

- une croissance organique de son chiffre d'affaires de plus de 3 % par an ;
- une croissance de sa capacité d'autofinancement opérationnelle de plus de 5 % par an ;
- un leverage ratio Endettement Financier Net ajusté / (capacité d'autofinancement + remboursement des actifs financiers opérationnels) de l'ordre de 3x, à +/- 5 % ;
- un taux de distribution en ligne avec la moyenne historique ;
- des réductions de coûts de 750 millions d'euros d'impact net cumulé dont, en raison du traitement comptable des coentreprises, 80 % en résultat opérationnel récurrent.

14. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

14.1 Conseil d'administration de la Société

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Veolia, réunie le jeudi 24 avril 2014, sous la présidence de M. Antoine Frérot, président-directeur général de la Société, a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui étaient soumises, y compris le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Antoine Frérot..

Par ailleurs, le conseil d'administration, réuni ce même jour, a renouvelé le mandat de président-directeur général de M. Antoine Frérot.

A la date de dépôt de la présente actualisation du document de référence, le conseil d'administration de la Société se compose de quatorze administrateurs et d'un censeur :

Nom de l'administrateur/censeur	Date de nomination du 1 ^{er} mandat	Date du dernier renouvellement	Échéance du mandat ^{(1) (2)}
Antoine Frérot, <i>président-directeur général</i>	7 mai 2010	24 avril 2014	AG 2018
Louis Schweitzer*, <i>vice-président et administrateur référent</i>	30 avril 2003	17 mai 2011	AG 2015
Jacques Aschenbroich*	16 mai 2012	-	AG 2016
Maryse Aulagnon*	16 mai 2012	-	AG 2015 ⁽²⁾
Daniel Bouton*	30 avril 2003	24 avril 2014	AG 2018
Caisse des dépôts et consignations, Représentée par Olivier Mareuse	15 mars 2012	14 mai 2013	AG 2018
Pierre-André de Chalendar*	7 mai 2009	17 mai 2011	AG 2015
Groupama SA* Représentée par Georges Ralli	16 mai 2012	-	AG 2016 ⁽²⁾
Marion Guillou*	12 décembre 2012	14 mai 2013	AG 2017
Serge Michel	30 avril 2003	16 mai 2012	AG 2016
Baudouin Prot*	30 avril 2003	17 mai 2011	AG 2015
Qatari Diar Real Estate Investment Company*, Représenté par Khaled Mohamed Ebrahim Al Sayed	7 mai 2010	-	AG 2018
Nathalie Rachou*	16 mai 2012	-	AG 2016
Paolo Scaroni*	12 décembre 2006	14 mai 2013	AG 2017
Paul-Louis Girardot, censeur ⁽³⁾	28 avril 2014	-	

(1) La durée des mandats des administrateurs est de 4 ans depuis l'adoption par l'assemblée générale du 7 mai 2009 de la résolution ayant réduit le mandat des administrateurs de 6 à 4 ans (disposition d'application immédiate pour les mandats en cours).

(2) Mandat raccourci à 3 ans (soit échéance à l'issue de l'AG 2015) à la suite du conseil d'administration du 11 mars 2014

(3) M. Paul-Louis Girardot a été nommé censeur par le conseil d'administration du 11 mars 2014 avec effet à l'issue de l'assemblée générale du 24 avril 2014 ; par ailleurs, par lettre du 28 mars 2014, le Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD) et M. Thierry Dassault ont informé la Société de leur démission à effet immédiat de leurs fonctions respectives d'administrateur et de censeur de Veolia Environnement.

* Administrateur indépendant.

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.4 Organes créés par la direction générale

16.4.1 Le comité exécutif

A la date de dépôt de la présente actualisation du document de référence 2013, le comité exécutif de la Société est composé de 11 membres :

Antoine Frérot, président-directeur général de Veolia Environnement
Laurent Auguste, directeur innovation et marchés
François Bertreau, directeur général adjoint en charge des opérations
Estelle Brachlianoff, directeur de la zone Royaume-Uni Irlande
Régis Calmels, directeur de la zone Asie
Philippe Capron, directeur général adjoint en charge des finances
Philippe Guitard, directeur de la zone Europe centrale et orientale
Jean-Michel Herrewyn, directeur des entreprises mondiales
Patrick Labat, directeur de la zone Europe du Nord
Jean-Marie Lambert, directeur des ressources humaines
Helman le Pas de Sécheval, secrétaire général

18. Principaux actionnaires

18.1 Actionnariat de Veolia Environnement au 30 juin 2014

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions et les pourcentages de capital et de droits de vote correspondants détenus par les principaux actionnaires connus de Veolia Environnement au 30 juin 2014.

Chaque action Veolia Environnement donne droit à une voix. Il n'existe ni actions à droit de vote double ni actions privées de droit de vote (seuls les droits de vote des titres autodétenus étant neutralisés).

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessous détenant directement ou indirectement environ 4 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société à la date du dépôt de la présente actualisation du document de référence 2013.

Actionnaires au 30 juin 2014	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote théorique	Nombre de droits de vote exerçables	Pourcentage des droits de vote***
Caisse des Dépôts ⁽¹⁾	48 570 712	8,64	48 570 712	48 570 712	8,86
Groupe industriel Marcel Dassault – GIMD ⁽²⁾	32 888 732	5,85	32 888 732	32 888 732	6,00
Groupe Groupama ⁽³⁾	28 719 624	5,11	28 719 624	28 719 624	5,24
Velo Investissement (Qatari Diar) ⁽⁴⁾	26 107 208	4,64	26 107 208	26 107 208	4,76
Veolia Environnement ⁽⁵⁾	14 237 927	2,53	0**	0**	0**
Public et autres investisseurs	411 777 598	73,23	411 777 598	411 777 598	75,14
TOTAL	562 301 801*	100,00	548 063 874*	548 063 874*	100,00

* Il convient de préciser que le capital social est susceptible d'évoluer au cours de l'exercice en fonction de l'exercice des options de souscription d'actions.

** Au 30 juin 2014 et à la date du dépôt de la présente actualisation du document de référence 2013, Veolia Environnement autodétient 14 237 927 actions.

*** Pourcentage des droits de vote par rapport aux droits de vote effectifs (les titres autodétenus par Veolia Environnement étant privés de droit de vote).

(1) Sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2014. A la connaissance de la Société, la dernière déclaration de franchissement de seuil de la Caisse des dépôts et consignation date du 15 juin 2009 (Décision et information AMF n°209C0862 du 25 juin 2009).

(2) Sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2014. À la connaissance de la Société, la dernière déclaration de franchissement de seuil du Groupe industriel Marcel Dassault (GIMD) date du 11 mars 2010 (Décision et Information AMF n°210C0246 du 15 mars 2010).

(3) Sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2014. À la connaissance de la Société, la dernière déclaration de franchissement de seuil de Groupama date du 30 décembre 2004 (Décision et Information AMF n° 205C0030 du 7 janvier 2005).

(4) Sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2014. À la connaissance de la Société, la dernière déclaration de franchissement de seuil de Velo Investissement (Qatari Diar) date du 15 avril 2010 (Décision et Information AMF n° 210C0335 du 16 avril 2010).

(5) Actions autodétenues et privées de droit de vote. Ce chiffre figure dans la déclaration mensuelle des opérations réalisées par Veolia Environnement sur ses propres titres auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 septembre 2014.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre engagement liant un ou plusieurs actionnaires de la Société et il n'existe aucune clause de pactes d'actionnaires ou de conventions auxquels la Société est partie susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre ni pacte ou convention de cette nature auxquels seraient parties des filiales significatives non cotées de la Société autres que celui conclu avec la Caisse des dépôts et consignations, mentionné au chapitre 20, paragraphe 20.1 (notes 35 et 37 des états financiers consolidés 2013) du document de référence 2013.

Aucun tiers n'exerce de contrôle sur Veolia Environnement et il n'existe, à la connaissance de la Société aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, entraîner un changement ou une prise de contrôle de la Société.

18.2 Evolution de l'actionnariat de la Société

Le 26 mai 2014, la Société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant total de 174 673 469,93 euros (prime d'émission incluse) intervenue afin d'assurer le paiement du dividende en actions dans les conditions prévues par la 5ème résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 24 avril 2014. Cette opération s'est traduite par l'émission de 13 426 093 actions nouvelles de valeur nominale égale à cinq euros soit une augmentation nominale du capital de la Société de 67 130 465 euros. À l'issue de cette opération, le capital social a été porté de 2 744 378 540 euros divisé en 548 875 708 actions à 2 811 509 005 divisé en 562 301 801 actions de 5 euros de valeur nominale chacune.

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.3 Politique de distribution de dividendes

20.3.1 Dividendes versés au cours des cinq derniers exercices

<i>D(en euros)</i>	Dividende 2009	Dividende 2010	Dividende 2011	Dividende 2012	Dividende 2013
Dividende brut par action	1,21	1,21	0,7	0,7	0,7
Dividende net par action	1,21*	1,21*	0,7*	0,7*	0,7*
Montant global du dividende distribué	579 538 650	586 792 691	353 790 523	355 494 245	374 246 447

* Le dividende est éligible à l'abattement de 40 %.

20.4 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les litiges les plus significatifs auxquels sont parties la Société ou ses filiales sont décrits ci-après. Par ailleurs, les contrôles et contentieux fiscaux sont présentés en note 28 des états financiers consolidés (cf. chapitre 20.1 *supra*).

Il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle serait menacée, susceptible d'avoir eu ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Le montant global consolidé des provisions constituées pour l'ensemble des contentieux du Groupe (cf. chapitre 20, 20.1, note 15 des états financiers consolidés), y compris les provisions sur litiges de nature fiscale et sociale, cumule un grand nombre de litiges de montants individuels non significatifs. Ces provisions incluent l'ensemble des pertes jugées probables afférentes aux litiges de toutes natures que Veolia Environnement rencontre dans la conduite de ses activités. La provision pour litiges (hors litiges fiscaux et sociaux) la plus significative dans les comptes au 30 juin 2014 est de l'ordre de 7 millions d'euros.

Eau

Aquiris

La société Aquiris, filiale à 99 % de la Société, est chargée depuis 2001, en qualité de concessionnaire, de la construction et l'exploitation de la station de traitement des eaux usées de Bruxelles-Nord (capacité définie dans les spécifications du concédant à 1.100.000 équivalents habitants). En raison de l'encombrement massif des chambres de sécurité de la station, consécutif à l'arrivée par le réseau public des égouts de quantités qu'elle juge anormales et exceptionnelles de gravats et autres déchets solides, Aquiris a décidé d'interrompre complètement le fonctionnement de la station entre les 8 et 19 décembre 2009, compte tenu des risques importants pour la sécurité des personnes et des installations. Cette interruption a permis de rétablir en partie la situation.

Fin décembre 2009, plusieurs contentieux sur la responsabilité des désordres et sur les conséquences environnementales éventuelles de l'interruption du service d'épuration ont été engagés à l'encontre d'Aquiris. A ce titre, deux expertises judiciaires ont été diligentées. La première concernant les « causes » de l'arrêt de la station, dont le rapport définitif a été publié le 13 janvier 2011, a conclu, mais à tort selon Aquiris, qu'il n'y avait pas de motif légitime d'interrompre le fonctionnement de la station. Le rapport définitif de la seconde expertise, relative à l'éventuel dommage environnemental causé par l'arrêt de la station déposé lors d'une audience du 17 septembre 2012 chiffre le préjudice indemnisable à 800 000 euros. Aquiris conteste tant le principe de sa responsabilité que l'existence d'un dommage environnemental. Début mai 2014, la région flamande a demandé la fixation d'un calendrier d'échange de conclusions. L'affaire pourrait être plaidée courant 2015.

Par ailleurs, courant 2010, Aquiris a engagé une procédure judiciaire devant le tribunal de première instance de Bruxelles contre la SBGE, autorité concédante, visant à établir que la station de traitement de Bruxelles-Nord rencontre certains problèmes de dimensionnement qui sont imputables à l'autorité concédante. Aquiris demande donc la réparation de son préjudice d'exploitation et qu'il soit reconnu que les coûts importants de mise à niveau qui seront nécessaires sont imputables à l'autorité concédante. Aquiris et la SBGE ont demandé à un collège d'experts un avis technique sur ces questions. Le collège d'experts a rendu son rapport dit « remèdes » le 8 décembre 2011. Les experts y concluent notamment que la non-obtention, le cas échéant, des performances de traitement contractuelles s'explique en partie par les caractéristiques des eaux usées reçues par Aquiris (40 % du temps en dehors

des spécifications). Ils déclarent par ailleurs constater un sous-dimensionnement de certains ouvrages et formulent une série de recommandations techniques pour lesquelles ils suggèrent une répartition des coûts variable entre les parties. Suite au dépôt de ce rapport, Aquiris et SBGE ont engagé des négociations portant sur l'admission définitive de la station et une éventuelle adaptation du contrat de concession. Ces négociations n'ont, à ce stade, pas abouti. Dans l'intervalle, afin de pouvoir traiter conformément aux normes européennes les eaux usées à hauteur d'une capacité constatée de 1.290.000 équivalents habitants, Aquiris a dû réduire marginalement la capacité hydraulique de traitement de la station par temps de très grosses pluies. En outre, Aquiris doit toujours faire face à des surcoûts d'exploitation. Aquiris et SBGE ont fait procéder aux essais de garantie de performances fin 2012. Ces essais ont fait l'objet d'un procès-verbal de constat positif de la SBGE quant aux performances atteintes, mais la SBGE a refusé l'admission définitive en raison de la réduction marginale de la capacité hydraulique de traitement par temps de très grosses pluies de la station. Dans le cadre de cette procédure, la SBGE a demandé le 12 juin 2012 et le 31 mai 2013, à titre reconventionnel, qu'Aquiris soit condamnée (i) à indemniser le préjudice, essentiellement de réputation, qu'elle aurait subi du chef de l'arrêt de la station de traitement de Bruxelles-Nord entre le 8 et le 19 décembre 2009 et (ii) à restaurer la capacité globale de la station dans les 18 mois du jugement à intervenir, sous peine d'astreinte de 10 000 euros par jour de retard. L'affaire a été plaidée les 3 mars, 10 mars et 12 mai 2014. Le prononcé du jugement est attendu pour le 23 septembre 2014.

Le 29 mai 2012, Aquiris a assigné SBGE devant le tribunal de commerce de Bruxelles en règlement du solde impayé de certaines annuités. Cette affaire devait être plaidée le 26 avril 2013. De l'accord des parties, l'affaire a été renvoyée à une audience relais le 6 juin 2014, dans l'attente du prononcé du jugement statuant sur l'action pendante devant le tribunal de première instance de Bruxelles d'Aquiris à l'encontre de la SBGE (cf ci-dessus). Lors de l'audience du 6 juin 2014, un nouveau calendrier d'échanges de conclusions a été acté et la date de plaidoirie a été fixée au 26 juin 2015.

En l'état des informations disponibles, la Société estime que ce litige n'est pas de nature à affecter sa situation financière ou ses résultats de manière significative.

Enfin, le 17 juin 2009, la société SA Ondernemingen Jan de Nul (« Jan de Nul »), à qui Aquiris avait confié une partie de l'élaboration et de la construction de la station de traitement des eaux usées de Bruxelles Nord, a assigné Aquiris en indemnisation de l'augmentation des prix des métaux dont Jan de Nul n'avait pu obtenir règlement auprès de la Région Bruxelles Capitale, l'autorité concédante. Le 8 décembre 2011, Aquiris a été condamnée en première instance à verser 5 millions d'euros à Jan de Nul, à majorer des intérêts au taux légal à partir de la citation (le 17 juin 2009), des frais et de l'indemnité de procédure. Aquiris a fait appel de ce jugement de première instance par requête déposée le 9 mars 2012. L'échange des conclusions s'est achevé en juin 2013; la date d'audience de plaidoiries n'est pas encore fixée mais ces dernières ne devraient pas avoir lieu avant 2015.

Veolia Water North America Operating Services

Atlanta

En juin 2006, Veolia Water North America Operating Services, LLC (« VWNAOS ») a intenté une action en justice contre la Ville d'Atlanta, sa cliente, alléguant notamment le non-paiement de factures émises en contrepartie des services rendus, la conservation de retenue de garanties, l'appel d'une lettre de crédit d'une valeur de 9,5 millions de dollars américains et la violation du contrat. La Ville a présenté une demande reconventionnelle, prétendant que VWNAOS n'avait pas respecté certaines de ses obligations contractuelles et que VWNAOS avait causé des dommages dans ses installations. Au terme d'une procédure de « *discovery* » et diverses demandes judiciaires, le procès a été porté devant la Cour fédérale du District d'Atlanta et a débuté le 4 octobre 2010. Ce litige est examiné par le juge sans présence d'un jury. Les dernières dépositions ont été faites le 18 octobre 2010 et les parties ont ensuite adressé leurs conclusions au juge. Les plaidoiries se sont achevées le 22 décembre 2010.

A l'occasion des débats, la Ville a établi sa demande reconventionnelle à 25,1 millions de dollars américains, compensation faite d'un montant de 11,1 millions de dollars américains (tirage d'une lettre de crédit de 9,5 millions de dollars américains et factures non réglées à VWNAOS), pour un total réclamé de 14 millions de dollars américains plus intérêts et frais de procédure. Pour sa part, VWNAOS réclame des indemnités pour un montant de 30,8 millions de dollars américains (plus les intérêts à partir du 10 décembre 2010), correspondant aux factures non réglées par la municipalité (pour un montant de 17,8 millions de dollars américains plus intérêts jusqu'au 10 décembre 2010) et à la lettre de crédit tirée par la municipalité (d'un montant de 9,5 millions de dollars américains plus intérêts d'un montant de 3,2 millions de dollars américains).

Le 3 juin 2011, le tribunal de première instance a rendu son jugement, accordant un montant net d'environ 5 millions de dollars américains à VWNAOS. Le tribunal a octroyé des dommages-intérêts d'un montant de 15 192 788,52 dollars américains à VWNAOS et de 10 184 343,53 dollars américains à la Ville. Le 1er juillet 2011, VWNAOS a déposé une requête auprès du tribunal afin de contester certaines décisions de celui-ci octroyant des dommages-intérêts à la Ville et refusant d'accorder des intérêts avant jugement à VWNAOS, au motif que ces décisions étaient contraires au droit applicable. À la même date, la Ville a déposé auprès du tribunal une requête tendant à la réduction du montant octroyé à VWNAOS. La Ville soutenait en effet que le tribunal avait commis une erreur dans le calcul de certains montants que la Ville avait à tort déduits des factures de VWNAOS. La Ville réclamait en outre dans sa requête un montant encore non indiqué d'honoraires d'avocats prétendument dus à la Ville au titre du contrat liant les parties. La Ville a également demandé des intérêts avant jugement sur les montants que le tribunal lui avait octroyés.

Le 26 août 2011, le tribunal a rejeté les requêtes des deux parties, à l'exception des demandes d'intérêts avant jugement, auxquelles il a fait droit. Il a donc rendu un jugement modifié en faveur de VWNAOS pour un montant net de 10 001 991,58 de dollars américains. Les parties ont chacune fait appel devant la cour d'appel des États-Unis pour le onzième circuit. Une décision a été rendue en octobre 2013 par laquelle les dommages et intérêts accordés à VWNAOS ont été revus sur trois points. Premièrement, la cour a considéré que la Ville avait à bon droit tiré la lettre de crédit et que VWNAOS n'aurait pas dû bénéficier des intérêts prévus au contrat sur celle-ci. En conséquence, elle a réduit le montant net dû à VWNAOS de 3 804 763,62 de dollars américains.

Deuxièmement, la cour a jugé que la Ville devait reverser à VWNAOS les intérêts bancaires produits par le placement du montant de la lettre de crédit depuis le jour du tirage. A défaut, la Ville bénéficierait d'une double indemnisation (i.e. elle recevrait à la fois le bénéfice des intérêts sur les dommages contractuels alloués et les intérêts de la lettre de crédit perçus depuis son tirage en 2006).

Troisièmement, en application de la loi de l'Etat de Géorgie, un calcul de dommages et intérêts de la Ville requiert la prise en considération des coûts non engagés mais qui l'auraient été en l'absence de manquement au contrat. La cour a relevé que la Ville n'a pu présenter aucune preuve à cet égard. La cour a renvoyé au tribunal de District la détermination du montant des coûts non engagés par la Ville. Une fois celui-ci déterminé, il sera pris en compte pour le calcul du montant net des dommages et intérêts dus à VVNAOS.

Une audience sur les questions litigieuses renvoyées au tribunal de District devrait se tenir en 2014. La décision du tribunal pourra faire l'objet d'un appel.

Bien que l'issue de ce litige ne puisse être déterminée avec certitude, la Société estime que ce contentieux ne devrait pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière ou ses résultats.

WASCO et Aqua Alliance

Certaines des filiales indirectes actuelles et anciennes de Veolia Eau aux Etats-Unis⁽¹⁾ sont défenderesses dans des procédures judiciaires aux États-Unis, dans lesquelles les demandeurs cherchent à obtenir réparation pour des préjudices corporels et autres dommages qui résulteraient d'une exposition à l'amiante, la silice et à d'autres substances potentiellement dangereuses. En ce qui concerne les procédures impliquant les anciennes filiales de Veolia Eau, certaines filiales actuelles de cette dernière demeurent responsables de leurs conséquences et en conservent parfois la gestion. En outre, les acquéreurs des anciennes filiales bénéficient, dans certaines instances, de garanties de Veolia Eau ou de la Société portant sur les conséquences éventuelles de ces procédures. Les demandeurs allèguent habituellement que les préjudices subis ont pour origine l'utilisation de produits fabriqués ou vendus par les filiales de Veolia Eau, ses anciennes filiales ou leurs prédécesseurs. Figurent généralement aux côtés des filiales de Veolia Eau ou de ses anciennes filiales de nombreux autres défendeurs, auxquels il est reproché d'avoir contribué aux préjudices allégués. Des provisions ont été constituées au titre de la responsabilité éventuelle des filiales actuelles dans ces affaires en fonction, en particulier, du lien entre les préjudices allégués et les produits fabriqués ou vendus par ces filiales ou leurs prédécesseurs, de l'étendue des dommages prétendument subis par les demandeurs, du rôle des autres défendeurs et des règlements passés dans des affaires similaires. Les provisions sont constituées au moment où les responsabilités deviennent probables et peuvent être raisonnablement évaluées, et ne comprennent pas de provisions pour responsabilité éventuelle au titre de demandes qui n'auraient pas été engagées.

À la date de dépôt du présent document de référence, un certain nombre de procédures judiciaires ont été résolues, soit par transaction, soit par le rejet de la demande. Aucune des demandes n'a donné lieu au prononcé d'une condamnation.

Au cours de la période de dix ans s'achevant le 31 décembre 2013, la moyenne annuelle des frais engagés par la Société au titre de ces demandes, incluant les montants versés à des demandeurs et les frais d'avocats et dépens, s'élèvent à environ 1 270 000 dollars américains nets des remboursements par les compagnies d'assurance.

Bien qu'il soit possible que les frais augmentent à l'avenir, la Société n'a actuellement aucune raison de croire qu'une augmentation significative serait susceptible de survenir et elle ne prévoit pas que ces demandes auront un effet significatif négatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

Énergie

Siram / Polare

La société italienne de Services à l'Energie, Siram, a fait l'objet, le 3 avril 2012, d'une perquisition dans le cadre d'une enquête préliminaire impliquant notamment un organisme de recherche, Polytechnic Laboratory of Research SCaRL (ci-après « Polare »), auquel Siram avait confié des services de recherche ayant donné lieu à l'attribution de crédits d'impôt recherche. La procédure pénale, actuellement en phase d'enquête, suit son cours.

Siram a procédé pendant l'été 2012 à une régularisation de sa situation fiscale au regard de ce crédit impôt recherche à hauteur de 5,6 millions d'euros. Une régularisation supplémentaire de 2,4 millions d'euros est actuellement à l'étude et pourra être envisagée dans le cadre de la vérification fiscale, mise en œuvre par l'administration fiscale pour l'année d'imposition 2009, toujours en cours.

Parallèlement, début août 2012, le tribunal civil de Venise a émis à l'encontre de Siram une injonction de payer à Polare 2,8 millions d'euros au titre de créances prétendument impayées. Cette injonction était assortie de l'exécution provisoire. Fin août 2012, Siram a obtenu la suspension de l'exécution provisoire et a demandé, à titre reconventionnel, la restitution d'une partie substantielle des avances d'environ 10 millions d'euros qu'elle a consenties à Polare (acomptes sur des prestations non réalisées).

En décembre 2012, Polare a déposé une demande de *concordato preventivo*. Le Tribunal de Venise n'a cependant pas accédé à la demande du liquidateur de Polare et a prononcé en juillet 2013 la liquidation judiciaire (*fallimento*) de cette dernière, ce qui a obligé Siram à se pourvoir à nouveau en justice pour ce qui concerne uniquement les demandes reconventionnelles qu'elle a présentées devant le juge des faillites de Venise. La première audience est fixée au 24 septembre 2014. En revanche, la procédure d'origine concernant la prétendue créance de 2,8 millions d'euros réclamée par Polare est toujours pendante devant le tribunal civil de Venise ; l'audience fixée au 7 mai 2014 a été reportée au 1^{er} octobre 2014 pour compléter l'instruction.

Par ailleurs, dans le cadre d'une enquête préliminaire en cours, l'administrateur de Polare et l'ancien trésorier du parti de la Lega Nord, placés en détention provisoire en avril 2013, auraient allégué que certaines sommes versées par Siram à Polare auraient profité à des particuliers proches de la ligue lombarde. Ces allégations sont fermement contestées par Siram. Aucune accusation formelle de la part des magistrats chargés de l'enquête n'a, à ce jour, été formulée à l'encontre de Siram.

(1) Des Filiales du groupe Aqua Alliance, ou de WASCO (anciennement dénommée Water Applications & Systems Corporation et United States Filter Corporation), société de tête de l'ancien groupe US Filter dont la majeure partie des activités a été cédée à différents acquéreurs en 2003 et 2004.

Italie

Confrontée à un déséquilibre économique important des contrats de concession de ses deux principales filiales, les sociétés Termo Energia Calabria (« TEC ») et Termo Energia Versilia (« TEV »), et à une situation de retard de paiement chronique des autorités concédantes à l'égard de celles-ci, le groupe Veolia Servizi Ambientali Tecnitalia S.p.A (« VSAT »), spécialisé dans l'incinération de déchets en Italie, s'est vu contraint de déposer le 18 avril 2012 une demande de procédure de règlement amiable avec les créanciers, dite concordato preventivo di gruppo (« CPG ») auprès du tribunal civil de la Spezia. Le 20 mars 2013, le tribunal civil de la Spezia a constaté le vote favorable d'une majorité des créanciers, en nombre de classes et en montant, pour la proposition de CPG. Une audience de discussion des oppositions s'est tenue devant ledit tribunal le 20 mai 2013. Le 17 juillet 2013, le tribunal a rejeté ces oppositions et clos la procédure de CPG par un jugement d'homologation. Plusieurs créanciers ont interjeté appel devant la cour d'appel de Gênes qui a infirmé l'homologation le 9 janvier 2014.

Le 21 mars 2014, le juge des référés de la cour d'appel de Gênes a rejeté la demande de suspension de la décision du 9 janvier 2014, présentée par les sociétés du groupe VSAT. Cette ordonnance du 21 mars 2014 est contraire à la jurisprudence constante en la matière et à la position de la cour de cassation ; il s'agit d'une décision isolée et d'un revirement de jurisprudence.

Compte tenu de ce qui précède, les sociétés du groupe VSAT ont déposé, le 19 mai 2014, une demande d'ouverture de procédure de liquidation judiciaire ("fallimento") auprès du tribunal de la Spezia, lequel a décidé le 25 juin 2014 leur mise en liquidation judiciaire sous une procédure unique et a nommé deux mandataires judiciaires. Certains créanciers ont demandé la récusation des mandataires judiciaires et du juge rapporteur nommés par le Tribunal de La Spezia. Une audience s'est tenue devant ledit tribunal le 29 août 2014 et le jugement est attendu fin septembre 2014.

Par ailleurs, la Société a été informée le 3 avril 2014 d'un avis de clôture d'une enquête préliminaire du parquet de Reggio Calabria (Calabre) avec mise en examen d'anciens administrateurs de TEC, des responsables de sites de TEC, de l'ancien commissaire extraordinaire de Calabre et ses adjoints, des transporteurs et des responsables de décharges privées ainsi que TEC en tant que personne morale. Les faits allégués sont la fraude dans l'exécution du contrat de concession, le trafic illégal de déchets en bande organisée, ainsi que des faits de corruption.

Autres secteurs

DGCCRF – Veolia Transport (aujourd'hui dénommée Transdev Ile de France)

La DGCCRF a effectué en 1998 des saisies dans les locaux de CONNEX/Transdev Ile de France et d'autres sociétés du secteur du transport public de voyageurs dans le but d'obtenir des éléments de preuve relatifs à d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles dans ce secteur. En septembre 2003, le Conseil de la concurrence a notifié à Transdev Ile de France deux griefs invoquant, pour la période 1994-1999, la possibilité d'une concertation entre opérateurs du secteur ayant pu avoir pour effet de limiter le jeu de la concurrence au plan local ainsi qu'au plan national sur le marché du transport public urbain, interurbain et scolaire de voyageurs.

En septembre 2004, le Conseil de la concurrence a transmis à Transdev Ile de France une notification de griefs complémentaire tendant à la qualification de l'entente anticoncurrentielle alléguée au niveau communautaire. Le Conseil de la concurrence a rendu le 5 juillet 2005 une décision aux termes de laquelle il a fait partiellement droit aux demandes des autorités de contrôle et a condamné Transdev Ile de France à verser une amende d'environ 5 millions d'euros que la Société a payée. La Cour d'appel de Paris a confirmé la décision du Conseil de la concurrence par un arrêt en date du 7 février 2006, et Transdev Ile de France s'est pourvue en cassation le 7 mars 2006. La Cour de cassation a fait droit à certains arguments avancés par Transdev Ile de France et, dans son arrêt du 9 octobre 2007, a cassé et annulé la décision de la Cour d'appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même Cour composée différemment. Transdev Ile de France a saisi cette Cour de renvoi le 8 octobre 2009.

Dans une décision rendue le 15 juin 2010, et nonobstant la décision de la Cour de cassation, la Cour d'appel de Paris a confirmé le principe et le montant d'une amende de 5 millions d'euros. Transdev Ile de France s'est donc à nouveau pourvue en cassation. Par un arrêt en date du 15 novembre 2011, la Cour de cassation a cassé une seconde fois la décision de la Cour d'Appel de Paris au motif que la même formation de jugement ne saurait être à la fois juge de l'opportunité des investigations et juge au fond sans violer le principe d'impartialité édicté par les dispositions de la Convention européenne des Droits de l'Homme, et a renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Le 29 juin 2012, la société Transdev Ile de France a saisi la Cour d'appel de renvoi d'un recours contre la décision du Conseil de la concurrence en date du 5 juillet 2005 et d'un recours contre l'ordonnance en date du 27 novembre 1998 qui avait autorisé des visites et saisies. Par ordonnance en date du 3 juillet 2012, la Cour d'appel de Paris a disjoint ces deux recours.

S'agissant du recours de la société Transdev Ile de France contre l'ordonnance d'autorisation de visites et saisies en date du 27 novembre 1998, l'audience de plaidoiries initialement fixée au 21 mai 2013, puis renvoyée au 3 décembre 2013, a été avancée au 16 octobre 2013. A la suite de cette audience, et après plusieurs reports de la date du délibéré, la cour d'appel de Paris a rendu le 15 janvier 2014 un arrêt avant-dire droit ordonnant la réouverture des débats en raison de pièces nouvelles versées au dossier de la cour et fixant une nouvelle audience au 2 avril 2014.

Par déclaration en date du 20 janvier 2014, la société Transdev Ile de France a formé un pourvoi en cassation, selon les règles de la procédure pénale, contre l'arrêt avant-dire droit de la cour d'appel de Paris en date du 15 janvier 2014, assorti d'une demande d'examen immédiat dudit pourvoi par la cour de cassation. Le 24 février 2014, la société Transdev Ile de France a déposé auprès du président de la chambre criminelle de la Cour de cassation une requête au soutien de sa demande d'examen immédiat du pourvoi. Par ordonnance en date du 4 mars 2014, le Président de la chambre criminelle de la Cour de cassation a déclaré irrecevable le pourvoi de

la société Transdev Ile de France, considérant « que la décision attaquée ne contenant que des mesures d'administration judiciaire n'entre pas dans la classe des décisions susceptibles d'être soumises au contrôle de la Cour de cassation ».

Par déclaration en date du 13 février 2014, la société Transdev Ile de France a également formé (par prudence compte tenu de l'incertitude quant à la chambre de la Cour de cassation compétente pour connaître de l'affaire) un pourvoi en cassation, selon les règles de la procédure civile, contre l'arrêt avant-dire droit de la Cour d'appel de Paris en date du 15 janvier 2014. Ce pourvoi est en cours.

Compte tenu du pourvoi en cours devant la chambre commerciale de la Cour de cassation, la Cour d'appel de Paris a, par arrêt en date du 2 avril 2014, sursis à statuer jusqu'à l'intervention de la décision de la Cour de cassation et fixé une nouvelle audience de procédure au 15 octobre 2014.

En ce qui concerne le recours au fond devant la Cour d'appel de Paris contre la décision du Conseil de la concurrence, une audience de plaidoiries avait été initialement fixée au 20 juin 2013. Celle-ci a été annulée dans l'attente d'une décision concernant le recours contre l'ordonnance d'autorisation de visites et saisies. Une nouvelle date d'audience de procédure a été fixée au 18 septembre 2014. A ce jour, la date de l'audience de plaidoiries n'est pas encore fixée.

Société Nationale Maritime Corse Méditerranée

Diverses actions ont été entreprises en relation avec la Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (la « SNCM »), filiale de Transdev Ile de France.

Actions de Corsica Ferries concernant les contrats de délégation de service public « DSP »

Corsica Ferries a entrepris diverses actions, à partir de juin 2007, contestant l'attribution de la desserte maritime de la Corse (sous contrat de délégation de service public) au groupement SNCM/CMN pour la période 2007-2013. Corsica Ferries a été déboutée par un jugement du tribunal administratif de Bastia le 24 janvier 2008. Un certain nombre de procédures en appel ont suivi. Le 13 juillet 2012, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille du 7 novembre 2011 et renvoyé l'affaire devant cette juridiction. Une audience de procédure a eu lieu le 24 septembre 2012. Une ordonnance de clôture ou un avis d'audience de la cour administrative d'appel de Marseille est en attente.

La nouvelle DSP, attribuée au groupement SNCM/CMN pour une durée de dix ans à compter du 1er janvier 2014, a été signée le 24 septembre 2013. Corsica Ferries a introduit, le 15 novembre 2013, un recours devant le tribunal administratif de Bastia en annulation de la nouvelle DSP. En parallèle, la Commission européenne examine la régularité de cette dernière.

Action de Veolia Transport (désormais Transdev Ile de France) pour annulation du protocole d'accord de privatisation

Il convient de rappeler que l'acquisition par Veolia Transport (aujourd'hui dénommée Transdev Ile de France) de la participation dans la SNCM auprès de la Compagnie Générale Maritime et Financière (la « CGMF ») en 2006 avait été faite sous condition résolutoire que l'autorité concédante maintienne la desserte maritime de la Corse sous forme de DSP. Faute de pourvoi exercé par l'autorité concédante, Veolia Transport notifiait le 13 janvier 2012 à la CGMF sa décision de mettre en œuvre la clause résolutoire du protocole d'accord de privatisation du 16 mai 2006. Le 25 janvier 2012, la CGMF contestait la mise en œuvre de la clause résolutoire. Le 11 mai 2012, Veolia Transport assignait la CGMF devant le tribunal de commerce de Paris. Veolia Transport a régularisé ses conclusions en réplique et ses pièces à l'audience du 8 septembre 2014 et l'affaire a été renvoyée à l'audience de procédure prévue pour le 3 novembre 2014 pour conclusions adverses ou à défaut, désignation d'un juge-rapporteur.

Actions Aides d'Etat

Corsica Ferries a contesté la validité de la décision de la Commission européenne du 8 juillet 2008, qui considérait que les sommes versées lors des opérations de privatisation de la SNCM ne constituaient pas des aides d'Etat au sens de l'article 107 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (« TFUE ») et autorisait les aides versées avant la privatisation de la SNCM. En vertu du TFUE, les pouvoirs publics ne peuvent verser des aides d'Etat à des entreprises exerçant des activités économiques que dans des circonstances spécifiques et sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation préalable de la Commission européenne. Le 11 septembre 2012, le Tribunal de l'Union européenne a annulé partiellement la décision de la Commission européenne du 8 juillet 2008. L'examen des mesures concernées (qui incluent les mesures relatives à la privatisation de la SNCM et une partie des mesures antérieures à la privatisation) a donc été renvoyé à la Commission européenne. Le 22 novembre 2012, la SNCM et la République française ont chacune introduit un pourvoi devant la Cour de Justice de l'Union européenne contre cet arrêt du Tribunal de l'Union européenne. Le 15 janvier 2014, l'avocat général a conclu au rejet des pourvois et, le 4 septembre 2014, la Cour de justice de l'Union européenne a également rejeté les pourvois, confirmant l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne. Sans attendre cette dernière décision, le 20 novembre 2013, la Commission européenne a adopté une nouvelle décision qualifiant les mesures adoptées par l'Etat dans le cadre de la restructuration et de la privatisation de la SNCM d'aides d'état illégales et incompatibles avec le marché commun. En conséquence, elle en a ordonné la récupération, auprès de la SNCM, par les autorités françaises (pour un montant évalué par la Commission à environ 220 millions d'euros hors intérêts moratoires). Ces dernières ont introduit un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne le 31 janvier 2014. La décision n'ayant pas encore été publiée, les délais de recours n'ont donc pas encore commencé à courir vis-à-vis des tiers intéressés tels que la SNCM.

Par ailleurs, la Commission européenne a annoncé le 27 juin 2012 avoir ouvert une enquête formelle afin de déterminer si les compensations reçues par la SNCM et la CMN pour la desserte des lignes maritimes entre Marseille et la Corse au titre de la DSP pour la période 2007-2013 étaient conformes aux règles de l'Union européenne sur les aides d'Etat. Le 2 mai 2013, la Commission européenne a jugé que les compensations versées au titre du « service de base » (le service permanent, fourni tout au long de l'année) constituaient des aides illégales (car non préalablement notifiées) mais compatibles avec le marché commun. Elle a en revanche considéré que constituaient des aides illégales et incompatibles avec le marché commun les compensations versées à la SNCM dans le cadre du service dit « complémentaire » (capacités supplémentaires à mettre en place en périodes de pointe). En conséquence, elle a ordonné la cessation immédiate de leur versement et la récupération, auprès de la SNCM, des aides déjà versées et restant à verser à cette fin, dont le montant s'élève, selon la Commission, à environ 220 millions d'euros, hors intérêts moratoires. Le 12 juillet 2013, la

République Française a introduit un recours en annulation de cette décision, attaquée dans son intégralité, ainsi qu'une demande en référé de sursis à exécution. Le 14 août 2013, la Société a été informée que la Collectivité Territoriale de Corse suspendait le paiement du service complémentaire à la SNCM. Le 26 août 2013, la SNCM a également introduit un recours en annulation de la décision de la Commission européenne du 2 mai 2013. Le 29 août 2013, la demande de référé suspension présentée par la République Française a été rejetée pour défaut d'urgence et le 21 janvier 2014, le pourvoi de l'Etat contre l'ordonnance du 29 août a été rejeté par la Cour de Justice de l'Union européenne. Il est à noter que si les autorités françaises venaient à émettre un titre de recettes visant à exécuter la décision du 2 mai, un recours suspensif serait alors ouvert à la SNCM devant le juge national. La SNCM dispose également de la possibilité d'introduire une action en référé suspension devant le Tribunal de l'Union européenne. Constatant que l'Etat n'avait pas procédé au recouvrement des sommes litigieuses dans les délais légaux, la Commission a annoncé, le 20 novembre 2013, sa décision d'introduire un recours en manquement contre la France. Ce recours a été formellement introduit auprès de la Cour de justice le 10 février 2014.

Action de Corsica Ferries auprès du Conseil de la concurrence

Corsica Ferries a dénoncé auprès du Conseil de la concurrence une prétendue entente résidant dans la constitution d'un groupement non justifié entre la SNCM et la CMN, l'existence d'un abus de position dominante du fait de la constitution de ce groupement, et enfin l'existence d'un abus de position dominante caractérisé par le dépôt d'une offre comportant une demande de subvention excessive, cachant des subventions croisées. Les deux griefs concernant le groupement ont été écartés par le Conseil de la concurrence dans sa décision du 6 avril 2007. S'agissant du grief de demande de subvention excessive lors de la procédure d'appel d'offres, la procédure au fond et l'instruction par l'Autorité de la concurrence (ex-Conseil de la concurrence) sont en cours. L'instruction porte également sur les conditions d'exécution de la DSP (surveillance de la mise en œuvre de la clause de sauvegarde des recettes et de l'évolution corrélative du montant de la subvention perçue par les délégataires). Aucune notification de griefs n'est intervenue à ce jour.

Situation financière de la SNCM

Un certain nombre de mesures ont été prises concernant la situation financière difficile de la SNCM, résultant en particulier des deux procédures relatives aux aides d'Etat.

Le 18 décembre 2013, le conseil d'administration de Transdev Group a autorisé, dans le cadre d'une procédure de conciliation ouverte le 11 octobre 2013 par le Président du tribunal de commerce de Marseille, la mise en place d'une ouverture de crédit de 13 millions d'euros à la SNCM, afin de permettre à cette dernière de faire face à ses échéances de trésorerie à court terme. Ce montant, en plus des 17 millions d'euros avancés le 29 octobre 2013 à la SNCM, s'inscrivait dans le cadre de l'engagement conditionnel pris le 14 juin 2013 par le Président de Transdev Group de verser 30 millions d'euros à la SNCM avant fin 2013. Comme l'indique le communiqué de presse de Transdev du même jour, les administrateurs, et notamment les représentants des actionnaires Veolia Environnement et Caisse des dépôts et consignations, ont unanimement souligné qu'aucun autre soutien financier ne pourrait être apporté à la SNCM.

Le 31 décembre 2013, le Premier ministre français promettait un apport financier de 30 millions d'euros à la SNCM et demandait une adaptation du plan long terme (PLT). Les organisations syndicales rejetaient cette approche et menaient une grève de 9 jours à partir du 1er janvier 2014 qui bloquait l'activité de la SNCM. La fin de la grève était permise par l'acceptation par l'Etat d'organiser un groupe de travail Caisse des Dépôts et Consignation / Banque Publique d'Investissement chargé d'étudier des solutions de financement de nouveaux navires en vue d'une commande avant le 30 juin 2014, ainsi que par la promesse de l'Etat de l'adoption d'un décret imposant l'application du droit du travail français aux activités de cabotage dans les eaux françaises. L'Etat est devenu actionnaire direct de la SNCM le 23 janvier 2014 et lui a consenti deux avances successives pour un montant total de 20 millions d'euros remboursables fin 2014. Le conseil de surveillance de la SNCM du 2 septembre 2014 a approuvé une convention permettant le versement par l'Etat de 10 millions d'euros d'avance de trésorerie, correspondant à la dernière échéance des 30 millions d'euros promis par le gouvernement. Le versement a été effectué le 9 septembre 2014.

L'Etat-actionnaire participe ainsi directement au financement de l'activité de la SNCM et à la définition de sa stratégie industrielle. Lors de la réunion du conseil de surveillance du 22 janvier 2014, les représentants de Transdev ont exprimé qu'ils ne croyaient plus au plan long terme de la SNCM, en raison, notamment, de nombreuses incertitudes juridiques et de certaines hypothèses commerciales et financières jugées exagérément optimistes.

Après plusieurs réunions du conseil de surveillance de la SNCM entre mars et mai 2014 où les décisions (signature d'une lettre d'intention pour la commande de quatre navires, refus de convoquer une assemblée générale en vue de la révocation du président du conseil de surveillance) ont été prises, avec l'appui de l'Etat actionnaire, contre la position de Transdev, le conseil de surveillance a décidé, le 12 mai 2014, toujours avec l'accord de l'Etat actionnaire, de ne pas renouveler le mandat du président du directoire qui s'achevait le 31 mai 2014. Le 28 mai 2014, le conseil de surveillance a nommé M. Olivier Diehl en tant que président du directoire. Ce dernier a pour mission de dresser un état des lieux de la situation de la SNCM et, en lien avec les actionnaires, identifier les solutions permettant de résoudre les difficultés nées d'une exploitation chroniquement déficitaire et des demandes de l'Union Européenne de remboursement des aides d'Etat. Lors du conseil de surveillance de la SNCM du 27 juin 2014, les deux principaux actionnaires, l'Etat et Transdev, ont refusé de participer au vote sur la prolongation de la lettre d'intention pour la commande de quatre navires, rendant caduque cette dernière. Le conseil de surveillance a, ce même jour, voté la prorogation d'un an (au 30 juin 2015) de l'échéance des conventions de crédit accordées par Transdev, Veolia Environnement et la CGMF, sous réserve du respect des clauses contractuelles. Lors de l'assemblée générale des actionnaires de la SNCM du 3 juillet 2014, le président du conseil de surveillance a été révoqué et M. Jérôme Nanty, actuel secrétaire général de Transdev, est devenu membre du conseil de surveillance et élu président lors du conseil de surveillance du 23 juillet 2014.

Début juillet 2014, le secrétaire d'Etat aux transports et le Premier Ministre ont déclaré publiquement être favorables à la voie du redressement judiciaire pour la SNCM afin d'accompagner le traitement des difficultés actuelles de cette dernière.

Le 24 juin 2014, les organisations syndicales de la SNCM ont commencé une grève, suspendue le 10 juillet 2014 aux termes d'un relevé de décisions signé par le médiateur du Gouvernement et approuvé par Transdev à la majorité des membres de son conseil d'administration. Cet accord écarte pendant quatre mois toute procédure de redressement judiciaire (sauf situation de cessation des

paiements). Comme l'indique le communiqué de presse de Transdev du 10 juillet 2014, cet accord permettra aux parties prenantes de travailler d'ici fin octobre 2014 à la mise en œuvre d'une solution de discontinuité dans le cadre d'un redressement judiciaire contrôlé.

Le Groupe estime que la seule solution passe par un redressement judiciaire dans les meilleurs délais, ce qui permettrait, en outre, de réserver un montant maximum de l'indemnité d'assurance du Napoléon Bonaparte à l'indemnisation des salariés dans la mise en œuvre de la nécessaire restructuration.

Aides d'Etat sur les aéroports

La Commission européenne mène actuellement plusieurs enquêtes sur des aides d'Etat éventuelles au sens de l'article 107 du TFUE dans le secteur du transport aérien. Par décisions des 4 avril, 25 avril et 30 mai 2012, la Commission européenne a notamment ouvert des enquêtes formelles sur certaines mesures adoptées en faveur de compagnies aériennes clientes et des gestionnaires successifs des aéroports de Carcassonne, Nîmes et Beauvais, parmi lesquels des sociétés détenues partiellement ou en totalité par Transdev Group. A la suite de la publication au Journal Officiel de l'Union européenne de ces décisions d'ouverture d'enquête formelle, les filiales de Transdev Group concernées ont adressé leurs observations à la Commission européenne en qualité de tiers intéressé.

Le 23 juillet 2014, la Commission a adopté une série de décisions concernant plusieurs aéroports européens, dont celui de Nîmes. Aux termes du communiqué de presse publié par la Commission, celle-ci a considéré dans sa décision relative à l'aéroport de Nîmes (qui n'a pas à ce jour été communiquée à Transdev) que les aides octroyées aux gestionnaires de l'aéroport de Nîmes étaient compatibles. Cette décision lève donc le risque financier qui pesait sur Transdev Group en ce qui concerne l'aéroport de Nîmes.

À ce stade, la Société n'est pas en mesure d'apprécier si les conséquences des procédures toujours en cours concernant les aéroports de Carcassonne et Beauvais seraient susceptibles d'affecter sa situation financière ou ses résultats de manière significative.

Aides régionales au transport routier de voyageurs

Transdev Group a été informée par courrier du 3 mars 2014 du Président du conseil régional d'Ile-de-France, reçu le 5 mars 2014, que la Région Ile-de-France avait été condamnée par le tribunal administratif de Paris le 4 juin 2013 à procéder à la récupération des subventions versées aux opérateurs, au titre du dispositif d'amélioration des services de transport en commun routiers. Ces subventions ont été qualifiées d'aides d'état illégales par la juridiction administrative, motif pris de leur absence de notification à la commission européenne. Cette obligation de restitution risquerait donc, selon les termes dudit courrier, de concerner certaines filiales de Transdev Group qui en auraient éventuellement bénéficié, la cour administrative d'appel de Paris ayant rejeté la demande de la région Ile-de-France de sursis à exécution de l'injonction de récupération. La Région a interjeté appel du jugement, celui-ci n'étant pas suspensif.

Cette première notification a également été envoyée à d'autres opérateurs de lignes régulières de la grande couronne. Cette demande de remboursement s'inscrit dans le cadre d'un contentieux juridique opposant la Région à une entreprise de transport occasionnel et auquel aucune société du groupe Transdev n'est partie. Même si la Région mentionne dans son courrier un montant estimatif de subventionnement régional d'environ 98,7 millions d'euros (hors intérêts moratoires) qui aurait été attribué à des filiales de Transdev Group, cette estimation reste incertaine du fait de la complexité du chiffrage qui résulte, (i) de l'ancienneté du dispositif critiqué, (ii) du nombre d'opérateurs bénéficiaires dont une partie significative a connu des mouvements de restructuration/consolidation, (iii) des règles de fonctionnement dudit dispositif qui implique l'intervention de collectivités locales dont le périmètre de compétences a également évolué et qui sont parties prenantes à ce dispositif soit en tant qu'intermédiaires (les sommes versées par la Région transitent par ces dernières) soit en tant que bénéficiaires économiques.

Si la Région Ile-de-France venait à émettre un titre de recettes, un recours suspensif serait alors ouvert à Transdev Group ou ses filiales concernées devant le tribunal administratif.

A ce stade très préliminaire, Transdev Group constate qu'elle n'est pas le bénéficiaire effectif de ces aides financières, mais que ce sont les collectivités locales (Départements, Communautés d'Agglomérations, Communes...) qui, dans la quasi-totalité des cas, ont bénéficié de ces aides financières au travers d'un mécanisme contractuel de réduction des prix des prestations de transport facturées à ces collectivités locales.

Transdev Group, aux côtés d'OPTILE (Organisation Professionnelle des Transports d'Ile-de-France, association regroupant l'ensemble des entreprises privées exploitant des lignes régulières inscrites au Plan de Transport de l'Ile de France), contestera le remboursement qui pourrait être demandé et intentera toute action judiciaire pour défendre ses intérêts.

Enfin, par un communiqué de presse du 11 mars 2014, la Commission européenne informe que, suite à une plainte déposée en 2008 auprès de ses services, elle ouvre une enquête approfondie sur des subventions octroyées à des entreprises qui exploitent des services de transport en commun en Ile-de-France. Elle indique notamment que le montant total des subventions entre 1994 et 2008 serait de 263 millions d'euros selon les autorités françaises et concernerait 235 bénéficiaires. La Commission vérifiera notamment si les bénéficiaires supportaient des surcoûts liés à une obligation de service public et, dans l'affirmative, si leurs prestations n'ont pas fait l'objet d'une surcompensation. La commission indique enfin que son enquête concernera l'existence d'un système analogue de subventions qui aurait perduré après 2008. L'ouverture d'une enquête approfondie ne préjuge en rien de l'issue de cette enquête.

Cette décision ayant été publiée au JOUE du 9 mai 2014, la société Transdev Group disposait d'un délai expirant le 9 juin pour faire valoir ses observations en tant que tiers intéressé. Par courrier du 27 mai, Transdev Group a sollicité un délai de réponse d'un mois, qu'il a obtenu. Le 9 juillet 2014, la société Transdev Ile-de-France a déposé, pour son compte et celui de toutes les entités du groupe actives en Ile-de-France, des observations complémentaires à celles déposées par OPTILE dans l'intérêt de tous ses adhérents. Ces observations, accompagnées d'un rapport d'expertise économique, tendent à démontrer la totale neutralité pour les transporteurs des subventions litigieuses, lesquelles bénéficient en réalité aux collectivités locales, et l'impossibilité corrélative de rechercher une quelconque restitution auprès des entreprises.

Connex Railroad

Le 17 octobre 2012, plusieurs assureurs qui avaient contribué au fonds d'indemnisation pour les victimes de l'accident ferroviaire intervenu en septembre 2008 à Chatsworth (Californie) ont engagé une action auprès des juridictions de l'Etat de Californie du comté de Los Angeles à l'encontre de Connex Railroad LLC, Connex North America, Inc. et Veolia Transportation, Inc. en remboursement de 132,5 millions de dollars. La Société considère cette demande infondée et ses filiales défenderesses s'attachent à en obtenir le rejet. L'affaire reste en suspens, sans date de procès encore fixée.

Des discussions sur la garantie sont en cours avec les sociétés d'assurance AXA et AIG dans le cadre du programme d'assurance groupe Veolia, dont bénéficient Connex Railroad LLC et Veolia Transportation, Inc., dans l'hypothèse d'une éventuelle condamnation dans le cadre de la procédure en cours aux Etats-Unis.

À ce stade, la Société n'est pas en mesure d'apprécier si les conséquences de cette procédure seraient susceptibles d'affecter sa situation financière ou ses résultats de manière significative.

20.5 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Les événements raisonnablement susceptibles d'influer sur les perspectives de Veolia pour l'exercice en cours sont rappelés au chapitre 12, paragraphe 12.2.

20.6. Informations financières intermédiaires : comptes consolidés au 30 juin 2014

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Goodwill	4	3 478,9	3 486,3
Actifs incorporels du domaine concédé	5	2 096,6	2 099,3
Autres actifs incorporels	6	786,4	719,3
Actifs corporels	7	4 021,2	4 160,5
Participations dans les co-entreprises	8	2 680,1	2 905,1
Participations dans les entreprises associées	9	378,8	385,0
Titres de participation non consolidés		41,2	40,5
Actifs financiers opérationnels non courants	10	1 698,4	1 698,1
Instruments dérivés non courants - Actif	17	122,6	258,3
Autres actifs financiers non courants	11	1 881,6	2 492,0
Impôts différés actifs		879,1	859,2
Actifs non courants		18 064,9	19 103,6
Stocks et travaux en cours	12	442,2	434,5
Créances d'exploitation	12	7 236,7	6 944,1
Actifs financiers opérationnels courants	10	106,9	97,9
Autres actifs financiers courants	11	1 295,5	628,0
Instruments dérivés courants - Actif	17	86,9	60,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	2 874,8	4 274,4
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	23	4 656,6	4 698,9
Actifs courants		16 699,6	17 138,5
TOTAL ACTIF		34 764,5	36 242,1

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE			
PASSIF	Notes	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
<i>(en millions d'euros)</i>			
Capital		2 811,5	2 744,4
Primes		7 165,6	7 851,1
Réserves et résultat attribuables aux propriétaires de la société mère		-1 855,3	-2 390,3
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	14	8 121,8	8 205,2
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	14	1 455,8	1 478,2
Capitaux propres	14	9 577,6	9 683,4
Provisions non courantes	15	1 783,4	1 698,1
Dettes financières non courantes	16	8 495,6	9 496,8
Instruments dérivés non courants - Passif	17	112,5	144,0
Impôts différés passifs		829,7	801,1
Passifs non courants		11 221,2	12 140,0
Dettes d'exploitation	12	7 782,2	7 929,9
Provisions courantes	15	436,7	439,7
Dettes financières courantes	16	2 994,5	2 912,8
Instruments dérivés courants - Passif	17	63,6	37,9
Trésorerie passive	13	133,1	216,1
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	23	2 555,6	2 882,3
Passifs courants		13 965,7	14 418,7
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		34 764,5	36 242,1

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 Retraité ⁽¹⁾
Produit des activités ordinaires	18	11 231,5	11 073,8
<i>dont revenus des actifs financiers opérationnels</i>		87,8	91,1
Coûts des ventes		-9 393,9	-9 300,4
Coûts commerciaux		-258,2	-264,0
Coûts généraux et administratifs		-1 161,1	-1 158,1
Autres charges et produits opérationnels		-0,4	12,6
Résultat opérationnel	19	417,9	363,9
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	19	120,9	111,8
Dont quote-part de résultat net des co-entreprises	8	104,3	99,5
Dont quote-part de résultat net des entreprises associées	9	16,6	12,3
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	19	538,8	475,7
Charges de l'endettement financier	20	-250,9	-328,1
Produits de trésorerie et des équivalents de trésorerie	20	24,3	22,5
Autres revenus et charges financiers	21	16,3	13,4
Impôts sur le résultat	22	-100,1	-76,1
Quote-part de résultat net des autres entités mises en équivalence	8	4,4	-5,5
Résultat net des activités poursuivies		232,8	101,9
Résultat net des activités non poursuivies	23	-22,4	-16,4
Résultat net		210,4	85,5
Part des propriétaires de la société mère		151,1	0,8
Part des participations ne donnant pas le contrôle	24	59,3	84,7

<i>(en euros)</i>			
RESULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE PAR ACTION ⁽²⁾			
Dilué		0,15	-0,03
Non dilué		0,15	-0,03
RESULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE DES ACTIVITES POURSUIVIES PAR ACTION ⁽²⁾			
Dilué		0,18	0,01
Non dilué		0,18	0,01
RESULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE DES ACTIVITES NON POURSUIVIES PAR ACTION ⁽²⁾			
Dilué		-0,03	-0,04
Non dilué		-0,03	-0,04

(1) Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les comptes de résultat :

des activités en cours de cession soit :

- les activités d'éclairage public urbain à vocation mondiale (Citelum) ;
- l'activité Eau au Maroc ;

des activités cédées soit la quote-part de résultat net de l'entreprise associée des Eaux de Berlin jusqu'au 2 décembre 2013 ;

ont été présentés, au 30 juin 2013, rétrospectivement sur une ligne distincte « Résultat net des activités non poursuivies » (Voir note 3 et 23).

En outre, comme décrit en 0, la contribution de Transdev Group a été reclassée en activités poursuivies aux 30 juin 2014 et 30 juin 2013.

(2) En application de la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pris en compte dans le calcul du résultat net par action pour 2013 est ajusté suite à la distribution de dividendes en actions intervenue en mai 2014. Le nombre ajusté s'établit à 510 034 028 actions (dilué et non dilué) au 30 juin 2013.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. En application de la norme IAS 33.9 et 12, le résultat net part du Groupe ajusté prend en compte le coût du coupon attribuable aux porteurs de titres super subordonnés émis par Veolia Environnement.

Au 30 juin 2014, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation s'établit à 536 191 039 (dilué et non dilué).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 Retraité
Résultat net	210,4	85,5
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	-26,9	-48,1
Impôts	1,3	11,2
Montant net d'impôts	-25,6	-36,9
Autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net	-25,6	-36,9
<i>Dont part des co-entreprises</i>	5,9	-4,7
<i>Dont part des entreprises associées</i>	-	-0,1
Ajustements de valeur sur actifs disponibles à la vente	-0,5	1,5
Impôts	-	0,2
Montant net d'impôts	-0,5	1,7
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie	-6,5	25,9
Impôts	1,4	-9,3
Montant net d'impôts	-5,1	16,6
Ecarts de conversion :		
- sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	7,6	-81,9
Montant net d'impôts	7,6	-81,9
- sur le financement net des investissements à l'étranger	-8,7	19,3
- impôts	0,8	-0,3
Montant net d'impôts	-7,9	19,0
Autres éléments du résultat global reclassés ultérieurement en résultat net	-5,9	-44,6
<i>Dont part des co-entreprises (2)</i>	-34,3	21,9
<i>Dont part des entreprises associées</i>	2,0	-2,0
Total Autres éléments du résultat global (1)	-31,5	-81,5
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PERIODE	178,9	4,0
dont quote-part des propriétaires de la société mère	128,3	-73,1
dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	50,6	77,1

(1) Les autres éléments du résultat global attribuables aux activités non poursuivies au sens de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » représentent -6,8 millions d'euros au 30 juin 2014 contre -0,8 millions d'euros au 30 juin 2013.

(2) La part des co-entreprises concerne principalement :

Au 30 juin 2014 :

- La variation des écarts de conversion des concessions chinoises (-22,6 millions d'euros) et le recyclage des réserves de conversion de Marius Pedersen, suite à la cession (-6,0 millions d'euros) ;

Au 30 juin 2013 :

- La variation de juste valeur des dérivés de couverture « cash-flow hedge » Alwathba pour +4,9 millions d'euros et Glen Water pour +4,0 millions d'euros ;
- Les écarts de conversion sur le financement net des investissements à l'étranger chez Dalkia International pour +7,8 millions d'euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 Retraité
Résultat net		210,4	85,5
Amortissements, provisions et pertes de valeurs opérationnels		608,3	593,4
Amortissements et pertes de valeurs financiers		7,5	16,1
Plus ou moins-values de cessions et de dilution		-4,7	-17,2
Quote-part dans le résultat des co-entreprises	8	-109,6	-94,2
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	9	-16,6	-21,9
Dividendes reçus	0	-1,8	-1,6
Coût de l'endettement financier net	20 & 23	238,0	317,8
Impôts	22 & 23	100,0	80,7
Autres éléments		18,0	30,0
Capacité d'autofinancement		1 049,5	988,6
Variation du besoin en fonds de roulement	12	-586,4	-748,8
Impôts versés		-83,4	-123,3
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		379,7	116,5
<i>Dont flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités non poursuivies</i>	23	-27,3	-14,6
Investissements industriels		-497,7	-525,5
Cessions d'actifs industriels		28,3	30,4
Investissements financiers		-36,4	-3,3
Cessions d'actifs financiers		278,9	85,7
Actifs financiers opérationnels			
Nouveaux actifs financiers opérationnels		-77,4	-75,6
Remboursements d'actifs financiers opérationnels		90,8	94,6
Dividendes reçus (incluant les dividendes reçus des co-entreprises et des entreprises associées)	0	50,0	75,6
Créances financières non courantes décaissées		-242,0	-489,6
Créances financières non courantes remboursées		195,0	11,2
Variation des créances financières courantes		18,6	139,9
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-191,9	-656,6
<i>Dont flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies</i>	23	-32,4	-31,9
Variation des dettes financières courantes	16	-887,9	-599,0
Nouveaux emprunts et autres dettes non courantes	16	112,1	81,3
Remboursements d'emprunts et autres dettes non courantes	16	-27,6	-1 180,6
Augmentation de capital		-	0,4
Réduction de capital		-	-
Transactions entre actionnaires : acquisitions partielles		-91,6	-8,5
Transactions entre actionnaires : cessions partielles		2,1	1,3
Emission de titres super subordonnés	14 & 16	-	1 470,2
Coupons sur les titres super subordonnés		-68,0	-16,6
Mouvements sur actions propres		-	-
Dividendes versés		-246,5	-171,6
Intérêts financiers versés		-306,4	-459,5
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		-1 513,8	-882,6
<i>Dont flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités non poursuivies</i>	23	-26,5	-38,5
Trésorerie d'ouverture		4 058,3	4 745,3
Effets de change et divers		9,4	99,9
Trésorerie de clôture		2 741,7	3 422,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	2 874,8	3 683,4
Trésorerie passive	13	133,1	260,9
Trésorerie de clôture		2 741,7	3 422,5

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Nombres de titres en circulation	Capital	Prime d'émission	Titres super subordonnés	Titres d'autocontrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des Capitaux Propres
Montant au 1^{er} janvier 2013	522 086 849	2 610,4	8 466,3	-	-442,5	-3 690,2	222,3	-60,1	7 106,2	1 391,4	8 497,6
Augmentation du capital de la société mère	26 788 859	134,0	93,3	-	-	-	-	-	227,3	-	227,3
Emission de titres super subordonnés	-	-	-	1 470,2	-	-	-	-	1 470,2	-	1 470,2
Coupon des titres super subordonnés	-	-	-	-16,6	-	-	-	-	-16,6	-	-16,6
Distribution de dividendes de la société mère	-	-	-708,4	-	-	352,9	-	-	-355,5	-	-355,5
Elimination des titres d'autocontrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiement fondé sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	0,4
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-43,4	-43,4
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-4,6	-	-	-4,6	-3,5	-8,1
Total des transactions entre actionnaires	26 788 859	134,0	-615,1	1 453,6	-	348,3	-	-	1 320,8	-46,5	1 274,3
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-35,2	-55,5	16,8	-73,9	-7,6	-81,5
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	0,8	-	-	0,8	84,7	85,5
Résultat global total de la période	-	-	-	-	-	-34,4	-55,5	16,8	-73,1	77,1	4,0
Autres variations	-	-	-	-	-	2,4	-	-	2,4	-17,0	-14,6
Montant au 30 juin 2013	548 875 708	2 744,4	7 851,2	1 453,6	-442,5	-3 373,9	166,8	-43,3	8 356,3	1 405,0	9 761,3

(en millions d'euros)	Nombres de titres en circulation	Capital	Prime d'émission	Titres super subordonnés	Titres d'autocontrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des Capitaux Propres
Montant au 31 décembre 2013	548 875 708	2 744,4	7 851,1	1 453,6	-442,5	-3 472,4	105,2	-34,2	8 205,2	1 478,2	9 683,4
Augmentation du capital de la société mère	13 426 093	67,1	107,2	-	-	-	-	-	174,3	-	174,3
Emission de titres super subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coupon des titres super subordonnés	-	-	-	-68,0	-	-	-	-	-68,0	-	-68,0
Distribution de dividendes de la société mère	-	-	-792,7	-	-	418,5	-	-	-374,2	-	-374,2
Elimination des titres d'autocontrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiement fondé sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-46,6	-46,6
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	55,5	-	-	55,5	-50,6	4,9
Total des transactions entre actionnaires	13 426 093	67,1	-685,5	-68,0	-	474,0	-	-	-212,4	-97,2	-309,6
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-25,0	8,3	-6,1	-22,8	-8,7	-31,5
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	151,1	-	-	151,1	59,3	210,4
Résultat global total de la période	-	-	-	-	-	126,1	8,3	-6,1	128,3	50,6	178,9
Autres variations	-	-	-	-	-	0,7	-	-	0,7	24,2	24,9
Montant au 30 juin 2014	562 301 801	2 811,5	7 165,6	1 385,6	-442,5	-2 871,6	113,5	-40,3	8 121,8	1 455,8	9 577,6

Le montant du dividende distribué par action ressort à 0,70 euro en 2014 et 0,70 euro en 2013. En 2014 et 2013, le dividende a été payé pour partie en actions.

Les montants totaux de dividendes versés s'élèvent respectivement, au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013, à -247 millions d'euros et -172 millions d'euros dans le tableau des flux de trésorerie et intègrent :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2014	30 juin 2013
Distribution de dividendes de la société mère	-374	-356
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-47	-43
Paiement du dividende pour partie en action ⁽¹⁾	174	+227
Montant total des dividendes versés	-247	-172

⁽¹⁾ Les lignes « Augmentation de capital » et « Dividendes versés » au tableau de flux de trésorerie sont présentées nettes du montant des dividendes versés en actions ce versement ne donnant pas lieu à un flux financier.

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe au 30 juin 2014 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 27 août 2014.

1.1. Référentiel

1.1.1. Base de préparation de l'information financière

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n°297/2008 du 11 mars 2008, les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe Veolia (« le Groupe ») au 30 juin 2014 sont préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent donc pas toute l'information financière requise par le référentiel IFRS pour les états financiers annuels et doivent être lus en relation avec les états financiers annuels du Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Ces comptes semestriels sont établis suivant les mêmes principes que ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2013, sous réserve des éléments présentés ci-dessous et des spécificités requises par la norme IAS 34.

1.1.2. Nouvelles normes et interprétations

Les méthodes et règles comptables sont décrites de façon détaillée dans la note 1 des Etats financiers consolidés au 31 décembre 2013.

Textes d'application obligatoire pour la première fois par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2014

- Amendements à la norme IAS 32 visant à préciser les principes relatifs à la compensation des actifs et passifs financiers ;
- Amendement à la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, relatif aux informations à fournir sur les valeurs recouvrables des actifs non financiers ;
- Amendement à la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, relatif à la novation de dérivés et au maintien de la comptabilité de couverture.

Ces interprétations et amendements n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe au 30 juin 2014.

Textes d'application obligatoire postérieurement au 30 juin 2014

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- Amendements à la norme IFRS 7, relatifs aux informations à fournir dans le cadre de la transition vers la norme IFRS 9 ;

- Amendement à la norme IAS 19 – Avantages du personnel : contribution des membres du personnel à un régime de prestations définies, visant à simplifier la comptabilisation des contributions qui sont indépendantes du nombre d'années de service des salariés ;
- Amendements aux normes IAS 16 et IAS 38, visant à clarifier les méthodes d'amortissement et de dépréciation acceptables ;
- Amendement à la norme IFRS 11 – Partenariats, visant à clarifier la comptabilisation des acquisitions de participations dans des activités conjointes ;
- Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles des normes IFRS 2010-2012 et 2011-2013.

S'agissant plus particulièrement de l'interprétation IFRIC 21 – Droits ou taxes, relative à la comptabilisation d'un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible – la première application de ces dispositions concernera les comptes consolidés annuels du Groupe, au 31 décembre 2014.

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, ces normes, amendements et interprétations de normes sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2015 ou ultérieurement. Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels effets induits par la première application de ces textes.

1.1.3. Saisonnalité de l'activité du Groupe

Les activités du Groupe sont, par nature, soumises à la fois à la saisonnalité des activités et aux conditions climatiques. Ainsi, les activités de Services à l'Energie se réalisent essentiellement au cours des premier et quatrième trimestres, correspondant aux périodes de chauffe en Europe. Dans les activités de l'Eau, la consommation d'eau à usage domestique et l'assainissement induit sont plus importants entre mai et septembre dans l'hémisphère Nord, où le Groupe réalise la majeure partie de son activité.

Par conséquent, les résultats intermédiaires du Groupe au 30 juin 2014, ainsi que le niveau de certains indicateurs tel que le BFR, reflètent l'impact de cette combinaison de facteurs et ne sont pas indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2014.

1.2. Conversion des états financiers des sociétés à l'étranger

Les cours de change des monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisées pour établir les états financiers consolidés sont principalement les suivants :

Cours de change de clôture (une devise étrangère = xx euro)	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2013
Dollar américain	0,7322	0,7645	0,7251
Livre sterling	1,2477	1,1666	1,1995
Yuan Renminbi chinois	0,1180	0,1246	0,1198
Dollar australien	0,6879	0,7057	0,6483

Cours de change moyen (une devise étrangère = xx euro)	1^{er} semestre 2014	1^{er} semestre 2013	Année 2013

Dollar américain	0,7297	0,7613	0,7529
Livre sterling	1,2175	1,1750	1,1776
Yuan Renminbi chinois	0,1183	0,1230	0,1225
Dollar australien	0,6673	0,7715	0,7263

2. RECOURS A DES APPRECIATIONS DU MANAGEMENT DANS L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES GROUPE

Veolia Environnement peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes antérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement économique et financier incertain (volatilité des marchés financiers, mesures d'austérité des gouvernements, etc.) qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. Dans ce contexte, les comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

Veolia Environnement doit faire appel à des hypothèses et jugements pour évaluer le niveau de contrôle de certaines participations notamment pour la définition des activités pertinentes et l'identification des droits substantiels. Ces jugements sont revus si les faits et circonstances évoluent.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le Groupe est amené à exercer son jugement pour déterminer si les critères permettant d'identifier un actif ou un groupe d'actifs comme détenu en vue de la vente sont satisfaits et pour valoriser ces actifs. De même, les activités abandonnées sont identifiées au regard des critères également définis par la norme IFRS 5. Ces appréciations sont revues dans le cadre de chaque arrêté au vu de l'évolution des faits et circonstances.

Les notes 1 et 4 relatives aux goodwill et regroupement d'entreprises décrivent les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les affectations reposent sur des hypothèses de flux futurs et de taux d'actualisation.

Les notes 1, 4 et 19 sont relatives aux goodwill et aux tests de dépréciation de l'actif immobilisé. La direction du Groupe a procédé aux tests sur la base des meilleures anticipations des flux de trésorerie futurs actualisés de l'activité des unités concernées.

Les notes 1 et 17 décrivent les principes qui ont été retenus lors de détermination de la juste valeur des instruments financiers.

La note 22 est relative à la charge fiscale du Groupe. Cette charge d'impôt de la période est calculée en appliquant le taux effectif annuel d'impôt estimé au résultat avant impôt de la période, ajusté des éventuels éléments ponctuels.

Les notes 15 et 28 relatives aux provisions et engagements sociaux d'une part, et aux actifs et passifs éventuels d'autre part, décrivent les provisions constituées par Veolia Environnement. Dans la détermination de ces provisions, Veolia Environnement a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs, validés par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisées selon des méthodologies constantes et formalisées.

En particulier, conformément aux pratiques du Groupe, les taux d'actualisation utilisés en application d'IAS36 « Dépréciation d'actifs », correspondent au Coût Moyen Pondéré du Capital calculé annuellement dans chacune des géographies considérées. Concernant plus spécifiquement la zone euro, une prime de risque spécifique est intégrée dans le calcul du coût moyen pondéré du capital des entités situées dans les pays suivants : Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Slovaquie.

Lors de la clôture de juin 2014, les taux ont fait l'objet d'un examen au vu des conditions actuelles et les modalités suivantes ont été retenues :

Application d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels »: les taux retenus sont composés de taux sans risque et de prime de risque spécifique aux actifs et passifs sous-jacents.

Application d'IAS 19 révisée « Avantages au personnel »: Les engagements sont mesurés en utilisant une fourchette d'indices du marché et en particulier l'ibovx.

3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS

3.1. Poursuite de la mise en œuvre du plan de transformation

3.1.1. Transformation de l'organisation du Groupe

La mise en œuvre de la réorganisation du Groupe, telle qu'annoncée le 8 juillet 2013, a conduit ce dernier à adapter, à compter de 2014 :

- les données communiquées au titre de l'information sectorielle pour refléter les performances du Groupe telles que revues par le principal décisionnaire opérationnel, à savoir :
 - France,
 - Europe hors France,
 - Reste du monde,
 - Activités mondiales,
 - Dalkia,
 - Autres.

Jusqu'au closing de l'opération de restructuration actionnariale de Dalkia, intervenue le 25 juillet 2014, les contributions de cette activité sur les indicateurs du Groupe sont présentées comme un segment distinct ;

- les tests de pertes de valeur des goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée, qui sont désormais réalisés aux bornes des pays d'implantation du Groupe, soit un regroupement de l'ensemble des unités génératrices de trésorerie d'un pays.

3.1.2. Evolution de la gouvernance

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Veolia, réunie le jeudi 24 avril 2014, sous la présidence de M. Antoine Frérot, Président-directeur général de la Société, a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui étaient soumises.

Par ailleurs, le conseil d'administration, réuni ce même jour, a renouvelé le mandat de président-directeur général de M. Antoine Frérot.

A l'issue de cette Assemblée Générale Mixte, le conseil d'administration de Veolia se compose de quatorze administrateurs et d'un censeur :

- M. Antoine Frérot, Président-directeur général ;
- M. Louis Schweitzer, Vice-Président et administrateur référent ;
- M. Jacques Aschenbroich ;
- Mme Maryse Aulagnon ;
- M. Daniel Bouton ;
- Caisse des dépôts et consignations, représentée par Olivier Mareuse ;
- M. Pierre-André de Chalendar ;
- Groupama SA, représentée par M. Georges Ralli ;
- Mme Marion Guillou ;
- M. Serge Michel ;
- M. Baudouin Prot ;
- Qatari Diar Real Estate Investment Company, représentée par M. Khaled Mohamed Ebrahim Al Sayed ;

- Mme Nathalie Rachou ;
- M. Paolo Scaroni ;
- M. Paul-Louis Girardot, censeur.

Les quatre comités du conseil d'administration sont composés comme suit :

- Comité des comptes et de l'audit : MM. Daniel Bouton (président), Jacques Aschenbroich, Mme Nathalie Rachou et un administrateur salarié (à désigner ultérieurement).
- Comité des nominations : MM. Louis Schweitzer (président), Pierre-André de Chalendar, Serge Michel et Mme Maryse Aulagnon.
- Comité des rémunérations : MM. Louis Schweitzer (président), Daniel Bouton, Serge Michel et un administrateur salarié (à désigner ultérieurement).
- Comité recherche, innovation et développement durable : MM. Jacques Aschenbroich (président), Pierre-André de Chalendar, Paul-Louis Girardot et Mme Marion Guillou.

3.1.3. Finalisation de la transaction entre VEOLIA et EDF sur DALKIA

Le 25 juillet 2014, EDF et Veolia ont finalisé l'accord signé le 25 mars 2014 au sujet de leur filiale commune Dalkia, acteur mondial majeur dans le domaine des services énergétiques. L'accord signé s'inscrit dans le respect des principes annoncés le 28 octobre 2013.

Dans le cadre de cet accord, EDF reprend l'intégralité des activités de Dalkia en France (y compris Citelum) sous la marque Dalkia, tandis que les activités à l'international seront reprises par Veolia.

Cette opération, annoncée en octobre 2013, était subordonnée aux autorisations des autorités de concurrence compétentes, dont la dernière a été obtenue fin juin 2014.

Au 30 juin 2014, et à l'identique des comptes annuels 2013, cette opération se traduit de la manière suivante dans les comptes consolidés du Groupe :

- Reclassement des actifs et passifs de Dalkia en France en « actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente » dans l'état de la situation financière consolidée, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 ;
- Valorisation des actifs et passifs de Dalkia France à la valeur la plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur, nette des coûts nécessaires à la réalisation de la vente, sans impact sur les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2014.

Ainsi, la participation du Groupe dans la co-entreprise Dalkia International reste comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. A l'issue de l'opération, les activités de Dalkia à l'international seront détenues exclusivement par le Groupe et consolidées selon la méthode de l'intégration globale (voir également note 31).

3.2. Evolutions au sein du Groupe

3.2.1. Principales cessions

Le 27 juin 2014, Veolia a finalisé avec la Fondation Marius Pedersen, la cession, pour 240 millions d'euros, de sa participation de 65% dans la co-entreprise Marius Pedersen Group, qui assure la gestion et le traitement de déchets solides au Danemark, en République Tchèque et en Slovaquie.

3.2.2. SNCM

La persistance, en 2014, des difficultés de la Société nationale Corse Méditerranée (SNCM) n'ont pas permis le désengagement de Veolia de Transdev Group.

Néanmoins, eu égard à la volonté réaffirmée du Groupe de poursuivre son désengagement des activités Transport, la participation du Groupe dans Transdev Group ne se situe pas dans le prolongement des activités du Groupe au sens de la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables du 4 avril 2013.

La SNCM, quant à elle, est restée comptabilisée indirectement par mise en équivalence via la comptabilisation de la co-entreprise Transdev Group.

Evènements survenus au 1er semestre 2014

L'Etat est devenu actionnaire direct de la SNCM le 23 janvier 2014 et lui a consenti deux avances successives pour un montant total de 20 millions d'euros. L'Etat actionnaire participe ainsi directement au financement de l'activité de la SNCM et à la définition de sa stratégie industrielle.

Lors de la réunion du conseil de surveillance de la SNCM du 22 janvier 2014, les représentants de Transdev ont exprimé qu'ils ne croyaient plus au plan long terme de la SNCM, en raison, notamment, de nombreuses incertitudes juridiques et de certaines hypothèses commerciales et financières jugées exagérément optimistes, éléments réaffirmés dans une lettre écrite par le PDG de Transdev le 28 janvier 2014 et adressée au Ministre délégué chargé des transports.

Après plusieurs réunions du conseil de surveillance de la SNCM entre mars et mai 2014 où les décisions (signature de la lettre d'intention pour la commande de quatre navires, refus de convoquer une assemblée générale en vue de la révocation du président du conseil de surveillance) ont été prises, avec l'appui de l'Etat-actionnaire, contre la position de Transdev, le Conseil de Surveillance a décidé, le 12 mai 2014, toujours avec l'accord de l'Etat actionnaire, de ne pas renouveler le mandat du président du directoire et a nommé, le 28 mai 2014, M. Diehl comme nouveau président. L'assemblée générale des actionnaires de la SNCM du 3 juillet 2014 a révoqué le président du conseil de surveillance et M.Nanty est devenu membre du conseil de surveillance et a été élu président lors du Conseil de Surveillance du 23 juillet 2014.

Lors du conseil de surveillance du 27 juin 2014, l'Etat et Transdev ont refusé de participer au vote sur la prolongation de la lettre d'intention pour la commande des quatre navires, rendant caduque cette dernière. Le même jour, le conseil de surveillance a voté la prorogation d'un an (au 30 juin 2015) de l'échéance des conventions de crédit accordées par Transdev, Veolia Environnement, et la CGMF, sous réserve du respect des clauses contractuelles. Pour mémoire, le conseil de surveillance du 22 janvier 2014 avait voté le séquestre de l'indemnité d'assurance du Napoléon Bonaparte pour un montant de 60 millions d'euros (ajustés à 57,15 millions d'euros) destiné à financer les départs volontaires ainsi que les coûts de restructuration induits. Le Groupe a accepté de proroger l'échéance de son crédit (14,37 millions d'euros) en le subordonnant au maintien dudit séquestre et à l'utilisation de l'indemnité d'assurance à la seule fin de verser des indemnités de départ au profit des salariés de la SNCM.

Début juillet 2014, le secrétaire d'Etat aux transports et le Premier Ministre ont déclaré publiquement être favorables à la voie du redressement judiciaire pour la SNCM. Dans le cadre de la médiation menée par l'Etat, les organisations syndicales de la SNCM ont suspendu le 10 juillet 2014 leur mouvement de grève, commencé le 24 juin 2014, aux termes d'un relevé de décisions approuvé par Transdev à la majorité des membres de son conseil d'administration. Cet accord, signé par M. Gilles Bélier mandaté par le Gouvernement pour piloter la médiation en présence de M. Michel Cadot, préfet des Bouches du Rhône et préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, écarte pendant quatre mois toute procédure de redressement judiciaire (sauf situation de cessation des paiements). Comme l'indique le communiqué de presse de Transdev du 10 juillet 2014, cet accord permettra aux parties prenantes de travailler d'ici la fin octobre 2014 à la mise en œuvre de solutions d'avenir pour les activités de la compagnie, qui passent par une solution de discontinuité dans le cadre d'un redressement judiciaire contrôlé. Le Groupe estime que la seule solution passe par un redressement judiciaire dans les meilleurs délais ce qui permettrait en outre de réserver un montant maximum de l'indemnité d'assurance du Napoléon Bonaparte à l'indemnisation des salariés dans la mise en œuvre de la nécessaire restructuration.

Impacts pour les comptes semestriels au 30 juin 2014

De la même manière qu'au 31 décembre 2013, les comptes du Groupe ont été arrêtés sur la base du scénario raisonnable consistant pour le Groupe à cesser tout financement complémentaire et à accompagner toute solution de discontinuité dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire.

Considérant les derniers événements et les positions défendues par l'Etat, le Management du Groupe considère que le scénario central retenu jusque lors pour asseoir sa position comptable, à savoir une procédure collective appropriée avec plan de cession associée à une transaction, se trouve plus que jamais conforté.

Ainsi et à l'instar des comptes 2013, le traitement comptable retenu pour les comptes 2014 a consisté à refléter la juste appréciation de l'exposition financière du Groupe au travers de sa détention indirecte dans la SNCM.

Dans ce scénario, les remboursements demandés par la Commission Européenne dans le cadre des contentieux au titre des opérations de privatisation (220 millions d'euros hors intérêts) et de compensations versées au titre du service dit complémentaire (220 millions d'euros hors intérêts) ne seraient pas effectués (voir note 28 Actifs et Passifs éventuels). Si ce scénario ne devait pas prévaloir, la Société procéderait à une nouvelle appréciation des impacts financiers.

3.3. Financement du Groupe

3.3.1. Paiement du dividende

Conformément à la décision prise en Assemblée Générale du 24 avril 2014, le Groupe a proposé à ses actionnaires un versement de dividende en action ou en numéraire. L'option de paiement en actions du dividende a été retenue pour 46,67% des coupons à verser, entraînant la création de 13 426 093 titres représentant environ 2,38% du capital et 2,44% des droits de vote. Ainsi, le paiement du dividende ayant fait l'objet de l'option de paiement en numéraire représente un montant total de 199,5 millions d'euros. Il a été versé à compter du 28 mai 2014.

3.3.2. Retournement anticipé d'une partie du portefeuille de swaps

En juin 2014, le Groupe a procédé à un retournement anticipé de son portefeuille de swaps de taux euros emprunteurs taux variables. Les swaps dénoués étaient qualifiés de couverture de juste valeur d'obligations émises par Veolia Environnement. Le montant des soultes versées par les banques s'élève à 98,6 millions d'euros et a porté sur un encours notionnel de 2 850 millions d'euros.

4. GOODWILL

Les goodwills se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Montant brut	4 197,6	4 233,6
Pertes de valeur cumulées	-718,7	-747,3
MONTANT NET	3 478,9	3 486,3

La ventilation au 30 juin 2014 de la valeur nette comptable des goodwills, par segment opérationnel, est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
France	1 122,8	1 119,5
Europe, hors France	1 438,5	1 408,6
Reste du monde	423,0	462,4
Activités mondiales	442,9	441,4
Dalkia	-	-
Autres	51,7	54,4
GOODWILL	3 478,9	3 486,3

Evolution de la valeur nette au 30 juin 2014

La variation des goodwills de -7,4 millions d'euros, sur le premier semestre 2014, s'explique principalement par :

Les variations de périmètre pour un total de -49,6 millions d'euros, comprenant notamment l'ajustement du goodwill Proactiva Medio Ambiente de -46,4 millions d'euros ;

Les reclassements en actifs destinés à la vente des activités Propreté en Pologne et des activités en Israël pour -34,1 millions d'euros sur les valeurs brutes et +32,0 sur les pertes de valeurs cumulées ;

Les effets de change pour 37,6 millions d'euros, principalement liés à l'évolution de la livre sterling et du dollar australien face à l'euro pour respectivement +31,7 millions d'euros et +5,0 millions d'euros.

Goodwill Proactiva Medio Ambiente

Pour mémoire, le 28 novembre 2013, Veolia Environnement a finalisé l'acquisition de la participation de 50%, historiquement détenue par le groupe Fomento de Construcciones y Contratas (FCC) dans Proactiva Medio Ambiente portant ainsi la participation du Groupe à 100%.

Le montant de la transaction est de 150 millions d'euros correspondant à un paiement comptant de 125 millions d'euros, effectué à la date de prise de contrôle, un reverse earn-out de 20 millions d'euros lié à l'évolution de l'activité dans un des pays d'implantation de Proactiva Medio Ambiente, et 5 millions d'euros de complément de prix lié au renouvellement du contrat de Buenos Aires. Ce renouvellement étant intervenu en janvier 2014, ces 5 millions d'euros ont été versés à FCC au cours du semestre.

Les modalités de cette transaction ainsi que les informations requises par la norme IFRS3 – Regroupement d'entreprises ont été communiquées dans la note 3.3.1 des comptes consolidés annuels 2013 du Groupe.

Au 30 juin 2014, le goodwill provisoire de 193 millions d'euros comptabilisé au 31 décembre 2013 a été ajusté à 146,8 millions d'euros. Les travaux de mise à la juste valeur ont principalement porté sur la valorisation des contrats portés par Proactiva Medio Ambiente.

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables de Proactiva Medio Ambiente à la date d'acquisition :

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur
Actif	
<i>Actifs non courants</i>	
Actifs incorporels	299,4
Actifs corporels	64,0
Autres actifs non courants	66,6
<i>Actifs courants</i>	
Créances clients et autres débiteurs	185,6
Autres actifs courants	37,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	65,0
Passif	
Participations ne donnant pas le contrôle	-89,2
<i>Passifs non courants</i>	
Provisions	-70,0
Dettes financières	-54,9
Autres passifs non courants	-46,6
<i>Passifs courants</i>	
Dettes financières	-123,1
Fournisseurs et autre créanciers	-180,3
Autres passifs courants	-5,4
Actif net acquis part du Groupe	148,2
Contrepartie transférée (*)	295,0
Goodwill	146,8
<i>(*) Le montant de la contrepartie transférée tient compte du rachat par certaines sociétés de Proactiva Medio Ambiente de participations ne donnant pas le contrôle.</i>	

Principaux goodwills par unités génératrices de trésorerie au 30 juin 2014

Les principaux goodwills en valeur nette comptable par unité génératrice de trésorerie ou regroupement d'unités génératrices de trésorerie au sein d'un pays (montant supérieur à 200 millions d'euros) sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
France -Eau	867,5	864,2
France – Propreté	255,3	255,3
Iles britanniques	786,9	756,9
VWS	284,9	283,3
Allemagne	367,8	367,8
République Tchèque	214,1	214,3
Goodwill > 200 millions d'euros	2 776,5	2 741,8
Autres Goodwill < 200 millions d'euros	702,4	744,5
TOTAL GOODWILL	3 478,9	3 486,3

Tests de pertes de valeur au 30 juin 2014

Les goodwills et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée font l'objet de tests de perte de valeur annuels conformément au calendrier du Groupe.

Aucun changement n'est intervenu dans la méthodologie de calcul de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2014, ont été testées les unités génératrices de trésorerie pour lesquelles il existe un indice de perte de valeur intervenu au cours du premier semestre 2014.

Les tests effectués tiennent compte des dernières révisions des données prévisionnelles et des taux d'actualisation retenus au 30 juin 2014.

Sur ces bases, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au 30 juin 2014.

5. ACTIFS INCORPORELS DU DOMAINE CONCEDE

Les actifs incorporels du domaine concédé se détaillent par secteur opérationnel comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2014			Valeur nette au 31 décembre 2013
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	
France	1 374,4	-710,7	663,7	671,4
Europe, hors France	1 709,4	-632,5	1 076,9	1 020,5
Reste du monde	761,8	-410,5	351,3	402,1
Activités mondiales	23,8	-19,1	4,7	5,3
Dalkia	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
ACTIFS INCORPORELS DU DOMAINE CONCEDE	3 869,4	-1 772,8	2 096,6	2 099,3

L'évolution de la valeur nette comptable des actifs incorporels du domaine concédé pour -2,7 millions d'euros s'explique principalement par :

- des investissements pour 201,8 millions d'euros (dont 86,0 au sein du segment Europe hors France) ;
- des dotations aux amortissements et pertes de valeur pour -158,1 millions d'euros ;
- l'effet de change pour 24,6 millions d'euros (principalement lié à l'évolution de la livre sterling face à l'euro).

6. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
ACTIFS INCORPORELS A DUREE DE VIE INDETERMINEE NETS	13,9	14,4
Actifs incorporels à durée de vie définie bruts	2 837,3	2 772,1
Amortissements et pertes de valeur	-2 064,8	-2 067,2
ACTIFS INCORPORELS A DUREE DE VIE DEFINIE NETS	772,5	704,9
ACTIFS INCORPORELS NETS	786,4	719,3

L'évolution de la valeur nette des autres actifs incorporels pour 67,1 millions d'euros s'explique principalement par :

- la mise à juste valeur des droits contractuels acquis de Proactiva Medio Ambiente pour 123,0 millions d'euros ;
- des investissements pour 34,4 millions d'euros, dont 25,3 millions d'euros en logiciels ;
- des dotations aux amortissements et pertes de valeurs pour -95,1 millions d'euros.

7. ACTIFS CORPORELS

L'évolution de la valeur nette des actifs corporels au cours du premier semestre 2014 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Actifs corporels bruts	11 287,7	11 251,5
Amortissements et pertes de valeurs	-7 266,5	-7 091,0
ACTIFS CORPORELS NETS	4 021,2	4 160,5

La variation des actifs corporels de -139,3 millions d'euros comprend notamment les éléments suivants :

des investissements pour 213,7 millions d'euros (dont 44,5 millions d'euros en France, 52,7 millions d'euros en Europe hors France, et 50,2 millions d'euros dans le reste du monde) ;

des dotations aux amortissements et pertes de valeurs pour -372,0 millions d'euros ;

des reclassements en actifs destinés à la vente des activités du Groupe pour un montant total de -110,5 millions d'euros dont -17,3 millions d'euros en Pologne dans les activités Propreté, -50,8 millions d'euros en Israël ;

des effets de change pour 41,8 millions d'euros (dont 16,0 millions d'euros en Europe hors France et 23,4 millions d'euros dans le reste du monde), correspondant principalement à l'appréciation de la livre sterling pour 16,9 millions d'euros, du dollar australien pour 13,8 millions d'euros et du dollar américain pour 6,8 millions d'euros ;

Les actifs corporels se détaillent comme suit, par segment opérationnel:

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014			Valeur nette au 31 décembre 2013
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	
France	3 650,2	-2 560,8	1 089,4	1 151,8
Europe, hors France	2 652,8	-1 686,3	966,5	1 022,4
Reste du monde	2 821,7	-1 531,8	1 289,9	1 219,4
Activités mondiales	1 872,7	-1 314,0	558,7	577,7
Dalkia	-	-	-	-
Autres	290,3	-173,6	116,7	189,2
Actifs corporels	11 287,7	-7 266,5	4 021,2	4 160,5

Les actifs corporels se détaillent par nature d'actif comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2014			Valeur nette au 31 décembre 2013
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	
Terrains	934,9	-511,4	423,5	396,4
Constructions	2 040,9	-1 140,3	900,6	934,2
Installations techniques, matériel et outillage	4 931,6	-3 082,0	1 849,6	1 860,0
Matériel roulant et autre matériel de transport	1 654,1	-1 284,4	369,7	402,5
Autres immobilisations corporelles	1 460,9	-1 244,3	216,6	247,2
Immobilisations corporelles en cours	265,3	-4,1	261,2	320,2
ACTIFS CORPORELS	11 287,7	-7 266,5	4 021,2	4 160,5

8. PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES

(en millions d'euros)	Quote-part des capitaux propres		Quote-part des résultats		
	30 juin 2014	31 décembre 2013	30 juin 2014	31 décembre 2013	30 juin 2013 Retraité
Dalkia International	807,7	791,2	26,0	25,0	59,5
Concessions chinoises	1 339,9	1 354,1	9,9	9,0	10,4
Autres	532,5	759,8	24,1	-6,8	27,1
Dont Transdev Group	388,3	380,6	4,4	-51,5	-5,5
Total	2 680,1	2 905,1	60,0	27,2	94,2
<i>Dont quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence au sein des activités poursuivies (a)</i>			59,1	26,8	94,0
<i>Dont quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence au sein des activités non poursuivies</i>			0,9	0,4	0,2
<i>Résultats de cession et mise à juste valeur (b)</i>			49,6(**)	82,0(*)	-
Impacts au compte de résultat consolidé sur le résultat net des activités poursuivies (a)+(b)			108,7	108,8	94,0
<i>Quote-part de résultat net des co-entreprises</i>			104,3	160,3	99,5
<i>Quote-part de résultat net des autres entités mises en équivalence</i>			4,4	-51,5	-5,5
(*) Mise à juste valeur de la participation antérieurement détenue dans Proactiva Medio Ambiente					
(**) Résultat de cession Marius Pedersen et Technoborgo					

Comme décrit en note 3.2.1., le Groupe a cédé, le 30 juin 2014 sa participation dans le Groupe Marius Pedersen (gestion et traitement de déchets solides au Danemark, en république Tchèque et en Slovaquie) pour un montant de 240 millions d'euros, dégageant ainsi un résultat de cession de 48,9 millions d'euros.

8.1. Co-entreprises significatives

Les co-entreprises significatives du Groupe au 30 juin 2014 sont les suivantes :

- Dalkia International, dans les activités de Services à l'Energie, opérant notamment en Chine, Italie, Pologne, République Tchèque et Pays Baltes ;

- Les concessions chinoises, dans les activités de l'Eau, qui sont une combinaison d'une vingtaine d'entités juridiques distinctes détenues entre 21 % et 50 % au 30 juin 2014, et dont les plus significatives, en termes de Produit des Activités Ordinaires sont Shenzhen à 25% et Shanghai à 50%.

Les informations financières (à 100%) résumées de chacune des principales co-entreprises sont présentées ci-dessous. Les montants présentés sont les montants figurant dans les états financiers de la co-entreprise établis en application des normes IFRS, après prise en compte des retraitements de mise à juste valeur réalisés lors de l'acquisition et des retraitements d'homogénéisation avec les principes comptables du Groupe, lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence.

Informations financières à 100% résumées - Co-entreprise Dalkia International	30/06/2014	31/12/2013
Actifs courants	2 488,2	2 642,0
Actifs non courants	4 163,8	4 189,3
TOTAL ACTIF	6 652,0	6 831,3
Capitaux propres part de l'entité	2 052,4	2 025,6
Participations ne donnant pas le contrôle	316,0	351,4
Passifs courants	1 870,6	2 081,7
Passifs non courants	2 413,0	2 372,6
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	6 652,0	6 831,3

Les montants d'actifs et de passifs présentés ci-dessus incluent les éléments suivants :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	650,8	691,8
Passifs financiers courants (hors dettes fournisseurs, autres créditeurs et provisions)	521,6	507,0
Passifs financiers non courants (hors dettes fournisseurs, autres créditeurs et provisions)	2 032,7	1 982,0

COMPTE DE RESULTAT	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013
Produit des activités ordinaires	2 076,0	2 436,6
Résultat opérationnel	144,6	211,6
<i>dont dotations aux amortissements</i>	<i>-103,1</i>	<i>-102,3</i>
Résultat net des activités poursuivies	61,3	115,9
Résultat net après impôt des activités non poursuivies	0	0
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-26,0	-37,4
Résultat net part du Groupe aux bornes de Dalkia International	35,3	78,5
Résultat net	61,3	115,9
Autres éléments du résultat global	1,7	-44,6
Résultat global de l'exercice	63,0	71,3

DIVIDENDES	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013
Dividendes reçus de la co-entreprise	0	0

La réconciliation des informations financières résumées de la co-entreprise Dalkia International avec la valeur comptable des intérêts du Groupe dans cette co-entreprise s'établit de la manière suivante :

En millions €	30/06/2014	31/12/2013
Actif net de la co-entreprise Dalkia International	2 052,4	2 025,6
Pourcentage de détention du Groupe dans la co-entreprise Dalkia International	75,81%	75,81%
Goodwill	315,7	320,8
Autres (*)	-1 063,9	-1 065,2

Valeur comptable des intérêts du Groupe dans la co-entreprise Dalkia International	807,7	791,2
---	--------------	--------------

(*) Les autres éléments figurant dans la réconciliation entre les informations financières résumées du groupe Dalkia International et la valeur comptable des intérêts du Groupe dans cette co-entreprise correspondent principalement aux plus-values d'apports dégagées lors des transferts des filiales étrangères historiquement détenues par Dalkia France à Dalkia International, dans le contexte de sa création et éliminées aux bornes du Groupe Veolia Environnement.

En millions €	30/06/2014	30/06/2013
Résultat net de la co-entreprise Dalkia International	35,3	78,5
Pourcentage de détention du Groupe dans la co-entreprise Dalkia International	75,81%	75,80%
Autres	-0,8	0,0
Quote-part de résultat net dans la co-entreprise Dalkia International	26,0	59,5

Informations financières à 100% résumées - Co-entreprise Concessions chinoises	30/06/2014	31/12/2013
Actifs courants	1 042,4	992,5
Actifs non courants	4 628,2	4 691,4
TOTAL ACTIF	5 670,6	5 683,9
Capitaux propres part de l'entité	2 861,7	2 890,2
Participations ne donnant pas le contrôle	262,1	233,6
Passifs courants	1 543,4	1 502,9
Passifs non courants	1 003,4	1 057,2
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	5 670,6	5 683,9

Les montants d'actifs et de passifs présentés ci-dessus incluent les éléments suivants :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	417,1	413,9
Passifs financiers courants (hors dettes fournisseurs, autres créditeurs et provisions)	560,4	556,5
Passifs financiers non courants (hors dettes fournisseurs, autres créditeurs et provisions)	519,5	572,2

COMPTE DE RESULTAT	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013
Produit des activités ordinaires	703,9	697,1
Résultat opérationnel	81,9	83,5
	<i>dont dotations aux amortissements</i>	<i>-68</i>
Résultat net des activités poursuivies	38,3	37,9
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-6,1	-3,5
Résultat net part du Groupe aux bornes des concessions chinoises	32,2	34,4
Résultat net	38,3	37,9
Autres éléments du résultat global	-51,7	82,9
Résultat global de l'exercice	-13,4	120,8

DIVIDENDES	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013
Dividendes reçus de la co-entreprise	6,5	8,2

La réconciliation des informations financières résumées des concessions chinoises avec la valeur comptable des intérêts du Groupe dans ces co-entreprises s'établit de la manière suivante :

En millions €	30/06/2014	31/12/2013
Actif net de la co-entreprise Concessions chinoises	2 861,7	2 890,2
Pourcentage de détention dans la co-entreprise Concessions Chinoises	30,77%	30,24%
Goodwill	238,6	245,9
Autres	220,8	234,2
Valeur comptable des intérêts du Groupe dans la co-entreprise Concessions chinoises	1 339,9	1 354,1

Les concessions chinoises étant une combinaison d'une vingtaine de concessions individuelles, dont les taux de détention ultimes varient de 21% à 50% selon les concessions considérées, le pourcentage de détention mentionné au sein de la réconciliation ci-dessus est donc un taux moyen pondéré de la contribution de chacune des concessions au sein de la combinaison.

En conséquence, la ligne « Autres » de la réconciliation entre les données financières des concessions chinoises, prises dans leur ensemble, et leur valeur comptable au bilan consolidé représente l'ajustement entre la quote-part d'actif net issue du taux de détention combiné de l'ensemble des concessions chinoises et la quote-part d'actif net comptabilisée, calculée à partir du taux effectif de détention de chacune des concessions chinoises prise individuellement.

En millions €	30/06/2014	30/06/2013
Résultat net de la co-entreprise Concessions chinoises	32,2	34,4
Pourcentage de détention du Groupe dans la co-entreprise Concessions chinoises	30,77%	30,24%
Quote-part de résultat net dans la co-entreprise Concessions chinoises	9,9	10,4

8.2. Autres co-entreprises

Comme décrit en note 0, le Groupe a modifié, depuis le second semestre 2013, la présentation comptable de sa participation dans Transdev Group, qui a été reclassée de « Actifs classés comme détenus en vue de la vente » (activité non poursuivie) à Participation dans des co-entreprises (activité poursuivie), comptabilisée par mise en équivalence. Conformément aux normes IFRS 5.28 et IAS 28.21, le reclassement a été opéré rétrospectivement sur l'ensemble des périodes présentées.

Cette participation s'élève respectivement à 388,3 millions d'euros au 30 juin 2014 et 380,6 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Le tableau ci-après résume les informations financières de Transdev, à 100%, au 30 juin 2014. Les montants présentés sont les montants figurant dans les états financiers de la co-entreprise établis en application des normes IFRS, après prise en compte des retraitements de mise à juste valeur réalisés lors de l'acquisition et des retraitements d'homogénéisation avec les principes comptables du Groupe, lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence.

Informations financières résumées - Transdev	30/06/2014
Actifs courants	2 359,8
Actifs non courants	2 740,8
TOTAL ACTIF	5 100,6
Capitaux propres part de l'entité	771,9
Participations ne donnant pas le contrôle	63,3
Passifs courants	3 505,7
Passifs non courants	759,7
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	5 100,6
COMPTE DE RESULTAT	
Produit des activités ordinaires	3 216,2
Résultat opérationnel	57,3
Résultat net des activités poursuivies	25,5
Résultat net après impôt des activités non poursuivies	-3,7
Résultat net	21,8

Le Groupe détient également des intérêts dans d'autres co-entreprises (qui, considérés individuellement, ne sont pas significatifs) pour une valeur nette comptable globale de 144,2 millions d'euros, au 30 juin 2014.

8.3. Quotes-parts non comptabilisées de pertes dans les co-entreprises

Toutes les co-entreprises étant des partenariats dans lesquels le Groupe exerce un contrôle conjoint, les éventuelles quotes-parts de pertes sont toutes comptabilisées.

9. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

<i>(en millions d'euros)</i>	Quote-part des capitaux propres		Quote-part des résultats		
	30 juin 2014	31 décembre 2013	30 juin 2014	31 décembre 2013	30 juin 2013
Berlin	0	0	0	9,6	9,6
Autres	378,8	385,0	12,9	18,4	12,3
<i>Dont AFF W A Ltd (*)</i>	44,3	41,5	1,6	3,8	2,2
Total	378,8	385,0	12,9	28,0	21,9
<i>Dont quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence au sein des activités poursuivies</i>			12,9(**)	18,4	12,3
<i>Dont quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence au sein des activités non poursuivies</i>			-	9,6	9,6
<i>(*) Ex Rift Acquisition Holding Co.</i>					
<i>(**) Hors résultat de cession de Delfluent pour un montant de 3,7 millions d'euros</i>					

Pour mémoire, le 10 septembre 2013, le Groupe a annoncé la signature d'un accord avec les autorités de l'Etat fédéral de Berlin en vue de la cession de sa participation de 24,95% dans les Eaux de Berlin. Cette opération, qui était assujettie à l'approbation du Sénat et du Parlement de Berlin, ainsi que des autorités de la concurrence européenne, a été finalisée le 2 décembre 2013.

Le Groupe détient également des intérêts dans d'autres entreprises associées (qui, considérés individuellement, ne sont pas significatifs) pour une valeur comptable globale de 378,8 millions d'euros, au 30 juin 2014.

10. ACTIFS FINANCIERS OPERATIONNELS NON COURANTS ET COURANTS

Les actifs financiers opérationnels regroupent les actifs financiers résultant de l'application de l'IFRIC 12 sur le traitement comptable des concessions et ceux résultant de l'application de l'IFRIC 4.

L'évolution de la valeur nette des actifs financiers opérationnels non courants et courants au cours du premier semestre 2014 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Montant brut	1 728,1	1 727,6
Pertes de valeur	-29,7	-29,5
ACTIFS FINANCIERS OPERATIONNELS NON COURANTS	1 698,4	1 698,1
Montant brut	106,9	97,9
Pertes de valeur	-	-
ACTIFS FINANCIERS OPERATIONNELS COURANTS	106,9	97,9
ACTIFS FINANCIERS OPERATIONNELS NON COURANTS ET COURANTS	1 805,3	1 796,0

La variation des actifs financiers opérationnels au premier semestre 2014 s'élève à 9,3 millions d'euros.

- des nouveaux actifs financiers opérationnels pour 67,7 millions d'euros correspondant essentiellement à l'augmentation des créances financières sur les contrats en cours (en particulier dans le segment France pour 6,9 millions d'euros, Europe hors France pour 29,0 millions d'euros et dans le segment Reste du monde pour 8,6 millions d'euros) ;
- du remboursement des actifs financiers opérationnels pour -90,8 millions d'euros (notamment dans le segment Europe hors France pour -26,0 millions d'euros et dans le segment Reste du monde pour -27,4 millions d'euros) ;
- de l'impact du change pour 34,6 millions d'euros principalement lié à l'évolution de la livre sterling à hauteur de 19,8 millions d'euros et du won coréen à hauteur de 13,9 millions d'euros.

La ventilation par segment opérationnel des actifs financiers opérationnels non courants et courants est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Non courants		Courants		Total	
	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
France	136,3	135,1	12,1	12,1	148,4	147,2
Europe, hors France	886,9	872,9	32,6	30,2	919,5	903,1
Reste du monde	595,6	605,3	60,7	54,2	656,3	659,5
Activités mondiales	5,1	5,7	1,5	1,4	6,6	7,1
Dalkia	-	-	-	-	-	-
Autres	74,5	79,1	-	-	74,5	79,1
ACTIFS FINANCIERS OPERATIONNELS	1 698,4	1 698,1	106,9	97,9	1 805,3	1 796,0

11. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS

L'évolution de la valeur des autres actifs financiers non courants et courants au cours du premier semestre 2014 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Non courants		Courants		Total	
	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Montant brut	1 925,4	2 533,4	1 309,1	633,3	3 234,5	3 166,7
Pertes de valeur	-66,9	-66,0	-15,6	-10,2	-82,5	-76,2
ACTIFS FINANCIERS EN PRETS ET CREANCES	1 858,5	2 467,4	1 293,5	623,1	3 152,0	3 090,5
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	23,1	24,6	2,0	4,9	25,1	29,5
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS	1 881,6	2 492,0	1 295,5	628,0	3 177,1	3 120,0

L'évolution des autres actifs financiers non courants et courants sur le premier semestre 2014 s'élève à +57,1 millions d'euros.

Elle inclut notamment le reclassement des prêts non-courants Transdev Group, arrivant à échéance en mars 2015, de non-courant à courant pour un montant de 621,4 millions d'euros.

Au 30 juin 2014, les principaux actifs financiers non courants et courants en prêts et créances correspondent essentiellement aux prêts accordés à des co-entreprises consolidées par la méthode de la mise en équivalence pour un montant total de 2 773,1 millions d'euros, contre 2 725,0 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Ces prêts concernaient principalement :

- Dalkia International pour 2 018,4 millions d'euros au 30 juin 2014, contre 1 961,2 millions d'euros au 31 décembre 2013 ;
- Les concessions chinoises pour 76,3 millions d'euros au 30 juin 2014, contre 70,2 millions d'euros au 31 décembre 2013 ;
- Transdev Group pour 621,9 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 622,7 millions d'euros au 31 décembre 2013.

12. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

L'évolution du besoin en fonds de roulement ("BFR") net au cours du premier semestre 2014 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Stocks et travaux en cours nets	442,2	434,5
Créances d'exploitation nettes	7 236,7	6 944,1
Dettes d'exploitation nettes	7 782,2	7 929,9
BFR NET	-103,3	-551,3

Le BFR net intègre le BFR "opérationnel" (stocks, créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes et créances d'exploitation), le BFR "fiscal" (créances et dettes d'impôt courant) et le BFR "investissement" (créances et dettes sur acquisitions d'immobilisations).

Dans l'évolution du BFR net de 448,0 millions d'euros, présentée ci-dessus, la part de la variation du BFR "opérationnel" présentée sur la ligne « Variation de besoin en fonds de roulement » du tableau de flux de trésorerie est de 395,7 millions d'euros, celle du BFR "fiscal" inclus dans la ligne « Impôts versés » du tableau de flux de trésorerie est de -13,8 millions d'euros et celle du BFR "investissement" inclus dans la ligne « Investissements » du tableau de flux de trésorerie est de 66,1 millions d'euros.

13. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET TRESORERIE PASSIVE

L'évolution de la trésorerie nette au cours du premier semestre 2014 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Disponibilités	478,8	489,6
Equivalents de trésorerie	2 396,0	3 784,8
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	2 874,8	4 274,4
Trésorerie passive	133,1	216,1
Trésorerie nette	2 741,7	4 058,3

Les supports d'investissement utilisés par le Groupe sont principalement des OPCVM monétaires (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières), des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires, bons à moyen terme négociables et billets de trésorerie ayant une maturité inférieure à trois mois), ainsi que des dépôts à terme auprès de banques commerciales de premier rang.

La trésorerie passive est constituée des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus et non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

Au 30 juin 2014, les disponibilités sont détenues par la France à hauteur de 14,9 millions d'euros, l'Europe, hors France, à hauteur de 78,5 millions d'euros, le reste du monde à hauteur de 191,1 millions d'euros, les activités mondiales à hauteur de 106,8 millions d'euros, le segment Autres à hauteur de 87,5 millions d'euros (dont Veolia Environnement SA à hauteur de 7,7 millions d'euros)

Au 30 juin 2014, les équivalents de trésorerie sont principalement détenus par Veolia Environnement SA (2 309,3 millions d'euros). Ils se composent d'OPCVM monétaires pour 1 005,3 millions d'euros, des titres de créances négociables pour 106,1 millions d'euros et des dépôts à terme pour 1 197,9 millions d'euros.

La baisse de la trésorerie reflète notamment le remboursement de la souche obligataire euro 2014 pour un nominal de 575 millions d'euros, le versement de dividendes aux actionnaires et la saisonnalité du BFR.

14. CAPITAUX PROPRES

14.1. Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

Capital

Le capital est entièrement libéré.

Augmentation de capital :

Au 30 juin 2014, Veolia Environnement a procédé à une augmentation de capital de 174,3 millions d'euros (nets des frais d'émission) à l'occasion du versement de dividendes en actions. Conformément à la décision prise en Assemblée Générale du 24 avril 2014, le Groupe a proposé à ses actionnaires un versement de dividende en actions ou en numéraire. L'option de paiement en actions du dividende s'est traduite par la création de 13 426 093 titres.

Nombre d'actions émises et valeur nominale :

Le nombre d'actions est de 562 301 801 actions au 30 juin 2014. Il était de 548 875 708 au 30 juin 2013 et au 31 décembre 2013 (et ce y compris les actions détenues par Veolia Environnement). La valeur nominale de chaque action est de 5 euros.

Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Au 30 juin 2014, le nombre total d'actions détenues par Veolia Environnement est de 14 237 927, représentant 2,53% du capital de la Société. Au 31 décembre 2013, il était également de 14 237 927, représentant 2,59 % du capital de la Société. Au cours du premier semestre 2014, aucune opération d'achat ou de cession n'a été réalisée par Veolia Environnement sur ses actions propres

Affectation du résultat et dividende

Un dividende de 374,2 millions d'euros a été distribué par Veolia Environnement SA prélevé sur les postes « Primes d'émission, de fusion, d'apport » et « Réserves de consolidation ». Le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère sur l'exercice 2013 de -135,3 millions d'euros a été affecté au poste « Réserves de consolidation ».

Écarts de conversion

Au 30 juin 2014, la réserve de conversion augmente de 8,3 millions d'euros (part attribuable aux propriétaires de la société mère).

Au 30 juin 2014, le montant cumulé de la réserve de conversion est positif de 113,5 millions d'euros (part attribuable aux propriétaires de la société mère) dont 231,1 millions d'euros sur le yuan renminbi chinois, 62,9 millions d'euros sur le dollar américain, -150,0 millions d'euros sur la livre sterling, , 46,4 millions d'euros sur la couronne tchèque, 51,4 millions d'euros sur le dollar australien et -30,3 millions d'euros sur le dollar de Hong Kong et -98,0 millions d'euros en autres devises.

Variation des écarts de conversion (Total des capitaux propres attribuables aux Propriétaires de la société mère et aux Participations ne donnant pas le contrôle)

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Dont attribuables aux propriétaires de la société mère
Solde au 31 décembre 2013	153,8	105,2
Ecart sur les entités dont les comptes sont établis en devises étrangères	7,6	16,3
Ecart sur le financement net des investissements à l'étranger	-7,9	-8,0
Variations sur le premier semestre 2014	-0,3	8,3
Ecart sur les entités dont les comptes sont établis en devises étrangères	232,2	192,2
Ecart sur le financement net des investissements à l'étranger	-78,7	-78,7
Solde au 30 juin 2014	153,5	113,5

Réserve de juste valeur

Elle ressort, en part des propriétaires de la société mère, à -40,3 millions d'euros au 30 juin 2014.

Au 30 juin 2014, elle correspond pour l'essentiel à l'évaluation de dérivés de taux venant couvrir des emprunts à taux variables et des titres disponibles à la vente.

Ecarts actuariels sur engagements de retraite

La variation, en part attribuable aux propriétaires de la société mère, des écarts actuariels sur engagements de retraite est une perte actuarielle de -25,0 millions d'euros au 30 juin 2014 (perte actuarielle de - 35,2 millions d'euros au 30 juin 2013), qui s'explique essentiellement par les variations des taux d'actualisation et d'inflation, essentiellement au sein de la zone Euro.

14.2. Participations ne donnant pas le contrôle

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans l'état de variation des capitaux propres.

L'évolution des participations ne donnant pas le contrôle sur le premier semestre 2014 s'explique principalement par le résultat de la période, compensé par les distributions de dividendes de filiales et les variations de périmètre.

14.3. Titres super-subordonnés

En janvier 2013, Veolia Environnement a réalisé une émission de titres super-subordonnés à durée indéterminée en euros et sterlings remboursable à partir d'avril 2018. Veolia Environnement a émis 1 milliard d'euros à 4,5% de rendement sur la tranche euros et 400 millions de livres sterling à 4,875% de rendement sur la tranche sterling.

Conformément à IAS32 et compte tenu de ses caractéristiques intrinsèques, cet instrument est comptabilisé en capitaux propres.

15. PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

En application de la norme IAS 37, les provisions dont l'échéance est de plus d'un an font l'objet d'une actualisation. La méthodologie de calcul de ces taux d'actualisation est présentée en note 0 « Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables Groupe ».

L'évolution des provisions au cours du premier semestre 2014 est la suivante :

(en millions d'euros)	Non courant		Courant		Total	
	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Provisions hors engagements sociaux	1 196,0	1 139,3	436,7	439,7	1 632,7	1 579,0
Provisions pour engagements sociaux	587,4	558,8	-	-	587,4	558,8
TOTAL	1 783,4	1 698,1	436,7	439,7	2 220,1	2 137,8

Les provisions, prises dans leur globalité, augmentent de 82,3 millions d'euros sur le premier semestre, dont 50,3 millions d'euros de désactualisation sur le premier semestre 2014.

Les provisions hors engagements sociaux comprennent notamment, au 30 juin 2014 :

- les provisions pour coûts de fermeture pour 600,2 millions d'euros ;
- les provisions pour restructuration pour 104,5 millions d'euros au 30 juin 2014, dont 97,0 millions avaient été provisionnés à la clôture de l'exercice précédent au titre de la réorganisation des activités Eau en France.

Les variations des provisions hors engagements sociaux, prises individuellement, ne sont pas significatives et n'appellent pas de commentaires particuliers ; l'augmentation de 53,7 millions d'euros sur le semestre étant principalement liée à la désactualisation, à hauteur de 39,0 millions d'euros.

La variation des provisions pour engagements sociaux s'élève à 28,6 millions d'euros sur le semestre. Elle est relative notamment aux dotations de la période pour 34,0 millions d'euros, à la reprise de provisions pour engagements sociaux de -32,5 millions d'euros (dont -15,3 millions d'euros sur VE SA, notamment liée à la modification du régime de retraite (voir ci-dessous)), compensée par des écarts actuariels de 28,6 millions d'euros, liés à l'évolution des taux notamment au sein de la zone Euro.

Le Conseil d'Administration du 11 mars 2014 a approuvé, après avis favorable du Comité d'Entreprise et sur recommandation de son Comité des Nominations et des Rémunérations, la fermeture à de nouveaux entrants, du régime de retraite à prestations définies ouvert à certains cadres dirigeants, ainsi que le gel des droits aux bénéficiaires actuels au niveau atteint au 30 juin 2014. L'Assemblée Générale du 24 avril 2014 a approuvé la résolution autorisant l'évolution de ce régime de retraite du mandataire social en tant que convention réglementée.

La fermeture et le gel de ce régime de retraite a généré une reprise de provision de 15,3 millions d'euros, au 30 juin 2014 (voir aussi note 19).

16. DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES

L'évolution des dettes financières non courantes et courantes au cours du premier semestre 2014 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Non courant		Courant		Total	
	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Emprunts obligataires	7 981,7	8 953,6	1 049,3	594,6	9 031,0	9 548,2
Autres dettes financières	513,9	543,2	1 945,2	2 318,2	2 459,1	2 861,4
TOTAL DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES	8 495,6	9 496,8	2 994,5	2 912,8	11 490,1	12 409,6

16.1. Emprunts obligataires

Ventilation des emprunts obligataires

La part des émissions publiques au sein des emprunts obligataires non courants s'élève à 7 818,0 millions d'euros au 30 juin 2014 dont 642,5 millions d'euros équivalents sur le marché américain.

La part des emprunts obligataires reclassée en courant sur le premier semestre 2014 s'élève à 1 034,1 millions d'euros et concerne principalement la souche obligataire euro indexée sur l'inflation européenne pour 1 027,7 millions d'euros.

Evolution des emprunts obligataires

La baisse des emprunts obligataires courants et non courants sur le premier semestre 2014 s'explique principalement par l'amortissement de la souche obligataire euro de maturité avril 2014 pour un nominal de 575 millions d'euros.

16.2. Autres dettes financières

Ventilation des autres dettes financières

La part des autres dettes financières reclassée en courant sur le premier semestre 2014 s'élève à 92,2 millions d'euros.

Evolution des autres dettes financières

La variation des autres dettes financières courantes et non courantes provient essentiellement de la baisse des billets de trésorerie chez Veolia Environnement pour 87,7 millions d'euros, de la réduction de la dette suite à l'exercice du put IFC sur le périmètre Voda pour 98,2 millions d'euros et de la variation du cash placé par les entités mises en équivalence dans les holdings de financement du Groupe.

16.3. Informations sur les clauses de remboursement anticipé des emprunts

Dettes de Veolia Environnement

La documentation juridique des financements bancaires et obligataires contractés par la Société ne renferme pas de covenant financier, c'est-à-dire d'engagement de respecter un ratio de couverture ou une notation de crédit minimum dont le non-respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée du financement considéré.

Dettes des filiales

Certains financements de projets ou consentis par des organismes de développement multilatéraux à des filiales du Groupe renferment des covenants financiers (tels que définis ci-dessus).

Sur la base des diligences effectuées auprès de ses filiales, la Société estime que les covenants inclus dans la documentation des financements significatifs étaient respectés (ou que les prêteurs y avaient renoncé) au 30 juin 2014.

17. INSTRUMENTS DERIVES

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe est exposé aux risques financiers de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change, et risques de prix des matières premières).

N'ayant pas vocation à supporter l'intégralité des risques de marchés, le Groupe a mis en place une gestion centralisée de ces aléas financiers dans le cadre des principes de sécurité, de transparence et d'efficacité fixés par la Direction Générale.

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire ses expositions aux risques de taux d'intérêt, de change et de matières premières.

La juste valeur figurant sur la situation financière consolidée, des instruments financiers dérivés est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2014		Au 31 décembre 2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux	150,5	29,3	235,6	45,6
Couvertures de juste valeur	93,4	-	172,8	6,0
Couvertures de flux de trésorerie	52,7	15,9	58,4	32,4
Dérivés non qualifiés de couverture	4,4	13,4	4,4	7,2
Instruments dérivés de change	46,2	92,8	73,9	85,1
Couvertures d'investissements nets	11,6	2,6	15,0	7,4
Couvertures de juste valeur	8,8	4,3	9,9	4,1
Couvertures de flux de trésorerie	1,0	0,8	4,8	0,3
Dérivés non qualifiés de couverture	24,8	85,1	44,2	73,3
Autres instruments dérivés dont matières premières	12,8	54,0	9,5	51,2
TOTAL DES INSTRUMENTS DERIVES	209,5	176,1	319,0	181,9
Dont instruments dérivés non courants	122,6	112,5	258,3	144,0
Dont instruments dérivés courants	86,9	63,6	60,7	37,9

La variation de valeur du portefeuille d'instruments dérivés de taux qualifiés de couverture de juste valeur s'explique essentiellement par la résiliation anticipée, pour un montant notionnel de 2 850 millions d'euros (voir aussi note 0), de certains swaps en couverture des EMTN euros à maturité 2017, 2018, 2019, 2021 et 2022.

18. PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES

Le Produit des activités ordinaires comme les autres agrégats du compte de résultat n'intègre pas les montants relatifs aux activités non poursuivies, conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » (voir note 23).

VENTILATION DU PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013
Prestations de services	8 492,4	8 437,8
Ventes de biens	899,9	933,9
Revenus des actifs financiers opérationnels	87,8	91,1
Construction	1 751,4	1 611,0
Produit des activités ordinaires	11 231,5	11 073,8

Les ventes de biens correspondent essentiellement aux activités de ventes de solutions technologiques de l'Eau ainsi qu'aux ventes de produits liées aux activités de recyclage de la Propreté. Elles sont réalisées principalement en France (278,1 millions d'euros), au Royaume-Uni (112,7 millions d'euros), et en Allemagne (222,6 millions d'euros).

Le produit des activités ordinaires par secteur opérationnel est présenté en note 30.

19. RESULTAT OPERATIONNEL

Les éléments constitutifs du résultat opérationnel sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 Retraité
Produit des activités ordinaires	11 231,5	11 073,8
Coûts des ventes	-9 393,9	-9 300,4
- dont : pertes de valeur sur goodwill nets et goodwill négatifs constatés en résultat	-	-48,5
- pertes de valeur (hors BFR) et provisions	-56,3	-28,9
- coûts de restructuration	-3,3	-3,3
- dépenses de renouvellement	-180,3	-183,8
Coûts commerciaux	-258,2	-264,0
Coûts généraux et administratifs	-1 161,1	-1 158,1
- dont : coûts de restructuration	-28,5	4,5
Autres produits et charges opérationnels	-0,4	12,6
- dont : plus ou moins-values de cessions d'actifs	0,8	12,6
- autres	-1,2	-
Résultat opérationnel	417,9	363,9
Quote-part de résultat net des entités mises en équivalence	120,9	111,8
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	538,8	475,7

Les pertes de valeurs et provisions constatées en résultat opérationnel, en coût des ventes, au 30 juin 2014, portent sur les actifs courants et non courants et provisions (hors Besoin en Fonds de Roulement) à hauteur de -56,3 millions d'euros et ont principalement été comptabilisées :

- dans le segment Europe hors France, à hauteur de -23,5 millions d'euros,
- chez Dalkia à hauteur de -16,7 millions d'euros et
- au sein du segment Autres à hauteur de -17,1 millions d'euros. Ce montant prend en compte notamment une estimation à date des risques financiers relatif à un contrat multiservices industriels (Artelia au Portugal).

Le Groupe a présenté, au cours du premier semestre 2014, aux Institutions Représentatives du Personnel un plan de réorganisation et d'ajustement des effectifs du siège Monde sous la forme d'un Plan de Départs Volontaires. Cet accord s'est traduit par la comptabilisation d'une charge de 22,0 millions d'euros en résultat opérationnel.

Par ailleurs, comme décrit en note 15, le résultat opérationnel inclut l'impact positif de la fermeture et du gel du régime de retraite ouvert à certains dirigeants pour un montant de 15,3 millions d'euros, sur le premier semestre 2014.

20. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le détail des produits et charges constitutifs du coût de l'endettement financier net est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013
Produits	24,3	22,5
Charges	-250,9	-328,1
Coût de l'endettement financier net ⁽¹⁾	-226,6	-305,6

L'endettement financier net (EFN) représente la dette financière brute (dettes financières non courantes, courantes et trésorerie passive) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie et hors réévaluation des dérivés de couverture de la dette.

Les charges et produits de l'endettement financier net sont représentatifs du coût de la dette financière diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. En outre, le coût de l'endettement financier net inclut le résultat des dérivés qui sont affectés à la dette qu'ils soient ou non qualifiés comptablement de couverture.

Le coût de l'endettement financier net diminue de 79,0 millions d'euros entre le 30 juin 2013 et le 30 juin 2014. Le coût de l'endettement financier net du 30 juin 2013 comprend les coûts de rachats de dettes obligataires de juin 2013 pour -43 millions d'euros. Hors cet élément, le coût de financement passe de -262,6 millions d'euros au 30 juin 2013 à -226,6 millions d'euros au 30 juin 2014, soit une baisse de -36,0 millions d'euros liée principalement à la gestion active de la dette (rachats et amortissements de dettes) compensée partiellement par la consolidation de la dette Proactiva Medio Ambiente.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013
Passifs financiers évalués selon la méthode du taux d'Intérêt Effectif	-238,8	-317,6
Commissions liées à des lignes de crédit non tirées	-4,4	-4,2
Charges sur l'endettement	-243,2	-321,8
Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur) *	17,3	17,1
Résultat sur instruments dérivés et relations de couverture et autres	-0,7	-0,9
Coût de l'endettement financier net	-226,6	-305,6

* Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat.

21. AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013
Gains nets/Pertes nettes sur les prêts et créances	40,9	45,4
Résultats sur actifs disponibles à la vente	2,1	2,3
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par le résultat	-0,1	-
Désactualisation des provisions	-23,5	-23,5
Résultat de change	0,1	-4,9
Autres	-3,2	-5,9
Autres revenus et charges financiers	16,3	13,4

Les gains et pertes nettes sur prêts et créances incluent les revenus des prêts aux co-entreprises, dont les prêts consentis à Dalkia International pour 35,7 millions d'euros sur le premier semestre 2014 contre 46,5 millions d'euros sur le premier semestre 2013.

22. IMPOTS SUR LE RESULTAT

Les éléments de la charge fiscale sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013 Retraité
Résultat net des activités poursuivies (a)	232,8	101,9
Quote-part de résultat net des co-entreprises (b) (*)	54,7	99,5
Quote-part de résultat net des entreprises associées (b) (*)	12,9	12,3
Quote-part dans le résultat net des autres mises en équivalence (b)	4,4	-5,5
Impôts sur le résultat (c)	-100,1	-76,1
Résultat des activités poursuivies avant impôts (d)= (a)-(b)-(c)	260,9	71,7
Taux d'imposition apparent - (c)/(d)	38,4%	106,1%

() Retraité des résultats de cession et mises à juste valeur sur des co-entreprises et entreprises associées pour un montant de 53,3 millions d'euros au 30 juin 2014 (3,7 millions d'euros sur les entreprises associées et 49,6 millions d'euros sur les co-entreprises).*

La charge d'impôt s'élève à -100,1 millions d'euros au 30 juin 2014, contre -76,1 millions d'euros au 30 juin 2013.

Au 30 juin 2014, le taux d'impôt s'affiche à 38,2% après retraitement des éléments ponctuels, principalement constitués des impacts des cessions réalisées au cours du premier semestre 2014 et des dépréciations d'actifs. Ces retraitements s'élèvent à -76,1 millions d'euros, dans le résultat des activités poursuivies avant impôts et -29,5 millions d'euros en impôts sur le résultat.

Au 30 juin 2013 retraité, le taux d'impôt s'affichait à 52,6% après retraitement des éléments ponctuels, principalement constitués d'une perte de valeur sur le goodwill de l'activité Propreté en Allemagne et d'actifs non déductibles ou dont la déduction fiscale n'a pu être retenue compte tenu des projections fiscales sur ces filiales. Ces retraitements s'élevaient à -87,5 millions d'euros, dans le résultat des activités poursuivies avant impôts et à 7,7 millions d'euros en impôts sur le résultat.

Certaines filiales françaises ont opté pour le groupe d'intégration fiscale constitué par Veolia Environnement (convention d'une durée de cinq ans renouvelée en 2011). Veolia Environnement est seule redevable envers le Trésor Public français de l'impôt sur les sociétés calculé sur la base de la déclaration fiscale d'ensemble. L'économie d'impôt susceptible d'en résulter est acquise à Veolia Environnement, société intégrante.

Depuis le 30 juin 2011, Veolia Environnement ne reconnaît pas d'impôts différés actifs nets au sein de son groupe fiscal français. Cette position a été maintenue au 30 juin 2014.

Au 30 juin 2014, le Groupe a reconnu des impôts différés actifs dans sa situation financière consolidée au titre de ses déficits, en lien avec le planning fiscal du groupe fiscal américain.

23. ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE, ACTIVITES NON POURSUIVIES OU CEDEES

23.1. Activités non poursuivies

Dans le compte de résultat consolidé présenté en comparatif, les résultats des activités cédées ou en cours de cession, ont été reclassés sur le poste "Résultat net des activités non poursuivies". Il s'agit :

des activités en cours de cession soit :

- des activités d'éclairage public urbain à vocation mondiale (Citelum) dans les métiers de Services à l'Energie ;
- l'activité Eau au Maroc ;

des activités cédées soit :

- la quote-part de résultat net de l'entreprise associée des Eaux de Berlin, jusqu'au 30 juin 2013.

Pour rappel et comme décrit en note 3.2.2, le Groupe a reclassé, aux 30 juin 2014 et 2013, la contribution de Transdev Group, dont l'activité ne se situe pas dans le prolongement des activités du Groupe, en activités poursuivies.

L'évolution du résultat net des activités non poursuivies est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2014	30 juin 2013
Résultat des activités non poursuivies	-22,4	-13,6
Plus ou moins-values de cession	-	-2,8
Effets fiscaux	-	-
Résultat net des activités non poursuivies	-22,4	-16,4

Au **30 juin 2014**, le résultat net des activités non poursuivies par segment opérationnel, se détaille comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe hors France	Reste du monde	Activités mondiales	Dalkia	Autres	Total
Résultat des activités non poursuivies	-	-	-	-	-	-22,4	-22,4
Plus ou moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-
Effets fiscaux	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net des activités non poursuivies	-	-	-	-	-	-22,4	-22,4

Au **30 juin 2013**, le résultat net des activités non poursuivies par segment opérationnel, se détaille comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe hors France	Reste du monde	Activités mondiales	Dalkia	Autres	Total
Résultat des activités non poursuivies	-	16,4	-	-	-	-30,0	-13,6
Plus ou moins-values de cession	-	-	-	-	-	-2,8	-2,8
Effets fiscaux	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net des activités non poursuivies	-	16,4	-	-	-	-32,8	-16,4

Les principaux indicateurs du compte de résultat au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013 des activités non poursuivies sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013
Produit des activités ordinaires	367,7	371,9
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	-11,5	-3,2
Eléments financiers	-11,1	-6,2
Charge d'impôts sur les sociétés	0,2	-4,2
Résultat des activités non poursuivies hors résultats de cession nets d'impôt	-22,4	-13,6

Le produit des activités ordinaires par segment opérationnel, reclassé en activités destinées à être cédées pour les premiers semestres 2014 et 2013 se détaille comme suit:

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013
France	-	-
Europe, hors France	-	-
Reste du monde	-	-
Activités mondiales	-	-
Dalkia	-	-
Autres	367,7	371,9
Produit des activités ordinaires des activités non poursuivies	367,7	371,9

23.2. Actifs et passifs destinés à la vente

Les activités en cours de cession ont un impact sur l'état de la situation financière consolidée du Groupe pour les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Actifs destinés à la vente	4 656,6	4 698,9
Passifs destinés à la vente	2 555,6	2 882,3

Au 30 juin 2014, les actifs et passifs destinés à la vente concernent essentiellement :

- Les activités de Dalkia en France ;
- Les activités d'éclairage public urbain à vocation mondiale (Citelum) ;
- Les activités de l'Eau au Maroc ;
- Les activités en Israël ;
- Les activités de la Propreté en Pologne.

Au 31 décembre 2013, les actifs et passifs classés comme destinés à la vente concernaient principalement :

- Les activités de Dalkia en France ;
- Les activités de l'Eau au Maroc ;
- Les activités d'éclairage public urbain à vocation mondiale (Citelum) ;

Au 30 juin 2014, ces opérations se traduisent de la manière suivante dans les comptes consolidés du Groupe :

Activités du Groupe en Israël

Les activités du Groupe en Israël ont été déclassées en actifs et passifs destinés à la vente, au 30 juin 2014, en raison de l'avancement du processus de cession en cours à la date de clôture, qui s'est dénoué début juillet 2014 (voir note 0).

Activités de Dalkia en France

Comme décrit en note 3.1.3, EDF et Veolia ont annoncé la finalisation des discussions initiées en octobre 2013 au sujet de leur filiale commune Dalkia, acteur mondial majeur dans le domaine des services énergétiques. L'accord signé s'inscrit dans le respect des principes annoncés le 28 octobre 2013. En conséquence, au 30 juin 2014, et à l'identique des comptes annuels 2013, cette opération se traduit de la manière suivante dans les comptes consolidés du Groupe :

- Reclassement des actifs et passifs de Dalkia en France en « actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente » dans l'état de la situation financière consolidée, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 ;
- Valorisation des actifs et passifs de Dalkia France à la valeur la plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur, nette des coûts nécessaires à la réalisation de la vente, sans impact sur les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2014.

Activités d'éclairage public urbain à vocation mondiale (Citelum)

Les activités d'éclairage public urbain à vocation mondiale (Citelum), qui avaient été déclassées en activités non poursuivies au 31 décembre 2011, ont été maintenues en activités non poursuivies au 30 juin 2014, étant intégrées dans l'opération de décroisement Dalkia suite à la signature de l'accord entre Veolia et EDF le 25 mars 2014.

Activités de l'Eau au Maroc

Les activités de l'Eau au Maroc, ont été déclassées en activités non poursuivies aux 31 décembre 2012 et 2013, suite aux accords conclus, en vue de leur cession.

Au 31 décembre 2013, cette cession restait soumise au processus d'approbation par les communes, condition suspensive à la cession. Au cours du premier semestre 2014, les communes formant autorité délégantes, se sont majoritairement prononcées contre la cession et ont annoncé leur intention de procéder au rachat des contrats, en application des conventions de gestion déléguée. Ces refus relatifs à la cession envisagée ont été signifiés par les autorités concédantes début juillet 2014. Ces dernières n'ont toutefois pas notifié formellement leur volonté de procéder au rachat.

Dans ces circonstances, et compte-tenu du délai post-notification pour l'exécution de la résiliation du contrat, le Groupe a considéré que le processus de cession aux autorités délégantes était suffisamment avancé au 30 juin 2014, pour maintenir ces activités en activités non poursuivies. La juste valeur des actifs et passifs de ces activités, retenue dans les comptes au 30 juin 2014, est de 124 millions d'euros, en valeur d'entreprise.

24. RESULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE

La part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle représente 59,3 millions d'euros au 30 juin 2014, contre 84,7 millions d'euros au 30 juin 2013.

Au premier semestre 2014, elle concerne notamment les actionnaires minoritaires de filiales dans les segments Dalkia (32,0 millions d'euros), Europe hors France (15,4 millions d'euros), et Reste du monde (15,2 millions d'euros).

25. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

25.1. Informations relatives à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Les principales catégories d'actifs et de passifs financiers du Groupe sont identiques à celles identifiées lors de l'établissement des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2013. Par ailleurs, les écarts entre les justes valeurs et les valeurs comptables de ces principales catégories d'actifs et de passifs financiers n'ont pas connu d'évolution significative par rapport au 31 décembre 2013.

25.2. Compensation des actifs et passifs financiers

Au 30 juin 2014, les seuls actifs et/ou passifs financiers faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoire sont les dérivés gérés dans le cadre de contrats ISDA ou EFET. Ces instruments ne sont compensables qu'en cas de défaut d'une des parties au contrat. Ils ne sont par conséquent pas compensés comptablement.

Au 30 juin 2014, ces dérivés sont comptabilisés à l'actif pour un montant de 209,5 millions d'euros, et au passif pour un montant de 176,1 millions d'euros dans l'état de la situation financière consolidée du Groupe (voir aussi note 17).

26. CONTROLES FISCAUX

Dans le cadre de leurs activités courantes, les entités du Groupe en France et à l'étranger font l'objet de contrôles fiscaux réguliers. Les redressements, ou les positions fiscales incertaines identifiées mais ne faisant pas encore l'objet d'un redressement, font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères de la norme IAS 37.

L'administration fiscale a également mené divers contrôles fiscaux dans et hors des groupes d'intégration fiscale. A ce jour, ces contrôles n'ont pas conduit à une dette envers l'administration fiscale d'un montant significativement supérieur à celui qui avait été estimé dans le cadre de la revue des risques fiscaux.

Au 30 juin 2014, le Groupe a pris en compte dans son estimation des risques, les charges qui pourraient résulter des conséquences de ces contrôles fiscaux, en fonction de l'analyse technique des positions que le Groupe défend face aux administrations fiscales. Le Groupe revoit périodiquement l'estimation de ces risques au regard de l'évolution des contrôles et des contentieux.

Veolia Environnement par l'intermédiaire de sa filiale VENAO a reçu le 10 mars 2010 des notifications préliminaires de redressement (notices of proposed adjustments, ci-après les « Notifications ») émanant de l'administration fiscale américaine et concernant certaines positions fiscales adoptées par ses filiales aux Etats-Unis et en particulier les déficits fiscaux liés à la réorganisation de l'ancienne US Filter (« Worthless Stock Deduction »). Les notifications portaient sur la Worthless Stock Deduction pour un montant de 4,5 milliards de dollars US (en base). Elles portaient également sur un certain nombre d'autres questions au titre des exercices 2004, 2005 et 2006 pour un montant global de même ordre de grandeur. Ces notifications sont des évaluations préliminaires qui ne reflètent pas la position définitive de l'administration fiscale et sont susceptibles d'évoluer. La réception de ces notifications préliminaires faisait suite à la volonté du Groupe d'obtenir un accord préalable dit de « pre filing agreement » ayant spécifiquement pour objet de valider le montant de ses déficits au 31 décembre 2006.

Depuis 2010, Veolia Environnement poursuit la revue de ces notifications avec l'administration fiscale américaine, afin de résoudre les points de désaccord et en vue d'une notification formelle ouvrant droit à un recours hiérarchique ou juridictionnel. Au 30 juin 2014, les notifications restantes hors pénalités (montants en base) portent sur la Worthless Stock Deduction pour un montant de 4,5 milliards de dollars. Les notifications étant émises sous réserve du contrôle toujours en cours, aucun paiement n'est requis à ce jour. Compte tenu des informations en sa possession à la date de clôture, le Groupe n'a pas comptabilisé de provisions dans ses comptes consolidés et a comptabilisé un impôt différé actif au titre de la reconnaissance d'une partie de ses déficits.

Dans le cadre du contrôle, l'administration fiscale américaine a émis des sommations auxquelles VENAO a répondu par la remise de nombreux documents. Le 5 janvier 2013, invoquant une insuffisance de réponse aux sommations, le Département de la justice américain avait assigné VENAO devant l'US District Court de l'Etat du Delaware pour la mise en exécution de sommations. Le jugement de la cour du Delaware n'a pas encore été rendu.

Par ailleurs, le contrôle initié en 2011 au titre des exercices 2007 et 2008 pour la totalité du périmètre des entités américaines du Groupe est toujours en cours. A ce jour, aucun risque majeur n'a été identifié. Fin 2013, un nouveau contrôle, portant sur les exercices 2009 à 2011, a été initié par l'administration fiscale américaine. A ce jour, ce contrôle est toujours en cours et aucun redressement n'a pour le moment été notifié.

27. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET SURETES REELLES

27.1. Engagements relatifs au Groupe et ses filiales

27.1.1. Engagements donnés

Le détail des engagements donnés est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2013	Au 30 juin 2014	Echéance		
			A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Engagements liés aux activités opérationnelles	9 290,3	8 727,4	4 466,3	2 615,1	1 646,0
Garanties opérationnelles y compris performance bonds	9 242,9	8 683,2	4 438,9	2 604,5	1 639,8
Obligations d'achat	47,4	44,2	27,4	10,6	6,2
Engagements liés au périmètre du Groupe	1 322,1	1 019,8	157,3	244,0	618,5
Garantie de passif	1 299,8	995,4	147,6	231,3	616,5
Obligation d'achat	7,6	9,5	7,0	1,5	1,0
Obligation de vente	0,3	0,3	0,3	-	-
Autres engagements liés au périmètre	14,4	14,6	2,4	11,2	1,0
Engagements liés au financement	813,4	760,0	354,5	271,0	134,5
Lettres de crédit	451,9	392,9	280,2	108,6	4,1
Garantie d'une dette	361,5	367,1	74,3	162,4	130,4
Total engagements donnés	11 425,8	10 507,2	4 978,1	3 130,1	2 399,0

Les engagements donnés, par segment opérationnel, se répartissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
France	450,7	567,6
Europe, hors France	910,7	1 020,2
Reste du monde	1 270,3	1 235,5
Activités mondiales	3 463,0	4 054,0
Dalkia	303,5	318,9
Autres	4 109,0	4 229,6
Total	10 507,2	11 425,8

En complément des engagements donnés, Veolia Environnement a consenti des engagements non limités en montant, se rapportant à des garanties opérationnelles de bonne exécution, d'un contrat de construction et de contrats d'exploitation de traitement de déchets à Hong Kong, dans les métiers Eau et Propreté.

Ces engagements, limités à la durée desdits contrats, ont fait l'objet d'une approbation préalable du conseil d'administration de Veolia Environnement.

Engagements donnés liés aux activités opérationnelles

Le total des engagements donnés au titre des activités construction de Veolia Water Solutions & Technologies s'élève à 3 098,6 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 3 715,8 millions d'euros au 31 décembre 2013.

La diminution des engagements donnés sur le premier semestre 2014 est principalement liée à des mains levées sur des garanties de bonne exécution de contrats et des garanties de soumission dans les Emirats Arabes Unis.

Le total des engagements reçus (voir ci-après) au titre de ces mêmes activités s'élève à 542,2 millions d'euros au 30 juin 2014 contre 521,7 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Les engagements donnés sur les quatre principaux contrats contribuent à environ 49,2% des engagements totaux.

Engagements donnés liés au périmètre du Groupe

- **Garanties de passif :**

Elles comprennent essentiellement celles données :

- dans le cadre de la cession de la participation dans Eaux de Berlin pour 484,0 millions d'euros ;
- sur les cessions des activités américaines dans l'Eau intervenues en 2004 pour 128,1 millions d'euros ;
- à la Caisse des Dépôts et Consignations concernant Veolia Transport, dans le cadre du rapprochement intervenu le 3 mars 2011 entre Veolia Transport et Transdev Group, estimées à environ 161,3 millions d'euros ;
- dans le cadre de la cession de l'activité Déchets solides aux Etats-Unis, à hauteur de 69,6 millions d'euros ;
- dans le cadre de la cession des activités d'énergies éoliennes américaines et européennes, à hauteur de 32,8 millions d'euros.

- **Obligations d'achat :**

Elles comprennent les engagements pris par les sociétés du Groupe pour acquérir des parts d'autres sociétés ou pour investir. Au 30 juin 2014, ces obligations s'élèvent à 9,5 millions d'euros (7,6 millions d'euros au 31 décembre 2013).

- **Accords avec EDF**

En application des accords du 4 décembre 2000 relatifs à la création de Dalkia, Veolia Environnement a accordé à EDF une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où un concurrent d'EDF viendrait à prendre le contrôle de Veolia Environnement. Réciproquement, EDF a accordé à Veolia Environnement une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où le statut d'EDF serait modifié et où un concurrent de Veolia Environnement, agissant seul ou de concert, viendrait à prendre le contrôle d'EDF.

Ces accords ont pris fin du fait de l'accord qui a été finalisé le 25 juillet 2014 (voir note 31.1).

Par ailleurs, en complément des données chiffrées communiquées ci avant, dans le cadre de la transaction entre Veolia et EDF sur Dalkia, les principaux engagements liés à l'opération de décroisement Dalkia contractualisés dans le cadre de l'accord du 25 mars 2014 sont décrits en notes 3.1.3. et 31.

- **Accords avec la Caisse des dépôts et consignations**

Veolia Environnement a accordé à la Caisse des Dépôts et Consignations une option d'achat sur la totalité de ses titres Transdev Group dans l'hypothèse d'un changement de contrôle de Veolia Environnement.

Suretés réelles données en garantie de dettes financières

Au 30 juin 2014, le Groupe a consenti 172,0 millions d'euros de sûretés réelles en garantie de dettes financières, dont 101,0 millions d'euros en garantie de dettes financières de ses co-entreprises.

27.1.2. Engagements reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Garanties reçues	1 296,1	1 456,4
Garanties opérationnelles	861,6	902,9
Garanties liée au périmètre	167,1	219,9
Garanties de financement	267,4	333,6

Ces engagements sont notamment liés aux engagements reçus de nos partenaires dans le cadre des contrats de construction.

Ils comprennent également les garanties de passif données par la Caisse des Dépôts et Consignations concernant Transdev Group, dans le cadre du rapprochement intervenu le 3 mars 2011 entre Veolia Transport et Transdev, estimées à environ 85 millions d'euros ;

Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit et crédits syndiqués non tirés moyen et court terme pour un montant total de 4 351,6 millions d'euros.

27.2. Engagements relatifs aux co-entreprises

Le détail des engagements donnés à l'égard des co-entreprises (à 100%) est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013
Engagements liés aux activités opérationnelles	683,5	571,5
Engagements liés au périmètre du Groupe	-	-
Engagements liés au financement	392,2	471,2
Total engagements donnés	1 075,7	1 042,7

28. ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

La direction considère, en application des critères de l'IAS 37, que les procédures judiciaires ou d'arbitrages décrites ci-après ne doivent pas faire l'objet d'une provision ou, le cas échéant, d'une provision complémentaire, ou de la reconnaissance d'un produit à recevoir au 30 juin 2014, compte tenu du caractère incertain de leurs issues.

Les principaux actifs et passifs éventuels associés à des procédures judiciaires ou d'arbitrages sont décrits ci-après :

Propreté – Italie

Confrontée à un déséquilibre économique important des contrats de concession de ses deux principales filiales, les sociétés Termo Energia Calabria (« TEC ») et Termo Energia Versilia (« TEV »), et à une situation de retard de paiement chronique des autorités concédantes à l'égard de celles-ci, le groupe Veolia Servizi Ambientali Tecnitalia S.p.A (« VSAT »), spécialisé dans l'incinération de déchets en Italie, s'est vu contraint de déposer le 18 avril 2012 une demande de procédure de règlement amiable avec les créanciers, dite *concordato preventivo di gruppo* (« CPG ») auprès du tribunal civil de la Spezia. Le 20 mars 2013, le tribunal civil de la Spezia a constaté le vote favorable d'une majorité des créanciers, en nombre de classes et en montant, pour la proposition de CPG. Une audience de discussion des oppositions s'est tenue devant ledit tribunal le 20 mai 2013. Le 17 juillet 2013, le tribunal a rejeté ces oppositions et clos la procédure de CPG par un jugement d'homologation. Plusieurs créanciers ont interjeté appel devant la cour d'appel de Gênes qui a infirmé l'homologation le 9 janvier 2014.

Le 21 mars 2014, le juge des référés de la cour d'appel de Gênes a rejeté la demande de suspension de la décision du 9 janvier 2014, présentée par les sociétés du groupe VSAT. Cette ordonnance du 21 mars 2014 est contraire à la jurisprudence constante en la matière et à la position de la cour de cassation ; il s'agit d'une décision isolée et d'un revirement de jurisprudence.

Compte tenu de ce qui précède, les sociétés du groupe VSAT ont déposé, le 19 mai 2014, une demande d'ouverture de procédure de liquidation judiciaire ("*fallimento*") auprès du tribunal de la Spezia, lequel a décidé le 25 juin 2014 leur mise en liquidation judiciaire sous une procédure unique et a nommé deux mandataires judiciaires.

Par ailleurs, la Société a été informée le 3 avril 2014 d'un avis de clôture d'une enquête préliminaire du parquet de Reggio Calabria (Calabre) avec mise en examen d'anciens administrateurs de TEC, des responsables de sites de TEC, de l'ancien commissaire extraordinaire de Calabre et ses adjoints, des transporteurs et des responsables de décharges privées ainsi que TEC en tant que personne morale. Les faits allégués sont la fraude dans l'exécution du contrat de concession, le trafic illégal de déchets en bande organisée, ainsi que des faits de corruption.

Les événements intervenus depuis le début de l'année 2014 n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés au 30 juin 2014.

Autres secteurs – Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (« SNCM »)

Diverses actions ont été entreprises en relation avec la Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (la « SNCM »), filiale de Transdev Ile de France.

Actions de Corsica Ferries concernant les contrats de délégation de service public « DSP »

Corsica Ferries a entrepris diverses actions, à partir de juin 2007, contestant l'attribution de la desserte maritime de la Corse (sous contrat de délégation de service public) au groupement SNCM/CMN pour la période 2007-2013. Corsica Ferries a été déboutée par un jugement du tribunal administratif de Bastia le 24 janvier 2008. Un certain nombre de procédures en appel ont suivi. Le 13 juillet 2012, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille du 7 novembre 2011 et renvoyé l'affaire devant cette juridiction. Une audience de procédure a eu lieu le 24 septembre 2012. Une ordonnance de clôture ou un avis d'audience de la cour administrative d'appel de Marseille est en attente.

La nouvelle DSP, attribuée au groupement SNCM/CMN pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} janvier 2014, a été signée le 24 septembre 2013. Corsica Ferries a introduit, le 15 novembre 2013, un recours devant le tribunal administratif de Bastia en annulation de la nouvelle DSP. En parallèle, la Commission européenne examine la régularité de cette dernière.

Action de Veolia Transport (désormais Transdev Ile de France) pour annulation du protocole d'accord de privatisation

Il convient de rappeler que l'acquisition par Veolia Transport (aujourd'hui dénommée Transdev Ile de France) de la participation dans la SNCM auprès de la Compagnie Générale Maritime et Financière (la « CGMF ») en 2006 avait été faite sous condition résolutoire que l'autorité concédante maintienne la desserte maritime de la Corse sous forme de DSP. Faute de pourvoi exercé par l'autorité concédante, Veolia Transport notifiait le 13 janvier 2012 à la CGMF sa décision de mettre en œuvre la clause résolutoire du protocole d'accord de privatisation du 16 mai 2006. Le 25 janvier 2012, la CGMF contestait la mise en œuvre de la clause résolutoire. Le 11 mai 2012, Veolia Transport assignait la CGMF devant le tribunal de commerce de Paris. L'affaire continue et Veolia Transport est en attente de la fixation d'une prochaine date d'audience.

Actions Aides d'Etat

Corsica Ferries a contesté la validité de la décision de la Commission européenne du 8 juillet 2008, qui considérait que les sommes versées lors des opérations de privatisation de la SNCM ne constituaient pas des aides d'Etat au sens de l'article 107 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (« TFUE ») et autorisait les aides versées avant la privatisation de la SNCM. En vertu du TFUE, les pouvoirs publics ne peuvent verser des aides d'Etat à des entreprises exerçant des activités économiques que dans des circonstances spécifiques et sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation préalable de la Commission européenne. Le 11 septembre 2012, le Tribunal de l'Union européenne a annulé partiellement la décision de la Commission européenne du 8 juillet 2008. L'examen des mesures concernées (qui incluent les mesures relatives à la privatisation de la SNCM et une partie des mesures antérieures à la privatisation) a donc été renvoyé à la Commission européenne, laquelle a ouvert une nouvelle procédure d'examen. Le 22 novembre 2012, la SNCM et la République française ont chacune introduit un pourvoi devant la Cour de Justice de l'Union européenne contre cet arrêt du Tribunal de l'Union européenne. Le 15 janvier 2014, l'avocat général a conclu au rejet du pourvoi ; l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne sera prononcé le 4 septembre 2014. Peu de temps auparavant, le 20 novembre 2013, la Commission européenne a adopté une nouvelle décision qualifiant les mesures adoptées par l'Etat dans le cadre de la restructuration et de la privatisation de la SNCM d'aides d'état illégales et incompatibles avec le marché commun. En conséquence, elle en a ordonné la récupération, auprès de la SNCM, par les autorités françaises (pour un montant évalué par la Commission à environ 220 millions d'euros hors intérêts moratoires). Ces dernières ont introduit un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne. La décision n'ayant pas encore été publiée, les délais de recours n'ont donc pas encore commencé à courir vis-à-vis des tiers intéressés tels que la SNCM.

Par ailleurs, la Commission européenne a annoncé le 27 juin 2012 avoir ouvert une enquête formelle afin de déterminer si les compensations reçues par la SNCM et la CMN pour la desserte des lignes maritimes entre Marseille et la Corse au titre de la DSP pour la période 2007-2013 étaient conformes aux règles de l'Union européenne sur les aides d'Etat. Le 2 mai 2013, la Commission européenne a jugé que les compensations versées au titre du « service de base » (le service permanent, fourni tout au long de l'année) constituaient des aides illégales (car non préalablement notifiées) mais compatibles avec le marché commun. Elle a en revanche considéré que constituaient des aides illégales et incompatibles

avec le marché commun les compensations versées à la SNCM dans le cadre du service dit « complémentaire » (capacités supplémentaires à mettre en place en périodes de pointe). En conséquence, elle a ordonné la cessation immédiate de leur versement et la récupération, auprès de la SNCM, des aides déjà versées et restant à verser à cette fin, dont le montant s'élève, selon la Commission, à environ 220 millions d'euros, hors intérêts moratoires. Le 12 juillet 2013, la République Française a introduit un recours en annulation de cette décision, attaquée dans son intégralité, ainsi qu'une demande en référé de sursis à exécution. Le 14 août 2013, la Société a été informée que la Collectivité Territoriale de Corse suspendait le paiement du service complémentaire à la SNCM. Le 26 août 2013, la SNCM a également introduit un recours en annulation de la décision de la Commission européenne du 2 mai 2013. Le 29 août 2013, la demande de référé suspension présentée par la République Française a été rejetée pour défaut d'urgence et le 21 janvier 2014, le pourvoi de l'Etat contre l'ordonnance du 29 août a été rejeté par la Cour de Justice de l'Union européenne. Il est à noter que si les autorités françaises venaient à émettre un titre de recettes visant à exécuter la décision du 2 mai, un recours suspensif serait alors ouvert à la SNCM devant le juge national. La SNCM dispose également de la possibilité d'introduire une action en référé suspension devant le Tribunal de l'Union européenne. Constatant que l'Etat n'avait pas procédé au recouvrement des sommes litigieuses dans les délais légaux, la Commission a annoncé, le 20 novembre 2013, sa décision d'introduire un recours en manquement contre la France. Ce recours a été formellement introduit auprès de la Cour de justice le 10 février 2014.

Action de Corsica Ferries auprès du Conseil de la concurrence

Corsica Ferries a dénoncé auprès du Conseil de la concurrence une prétendue entente résidant dans la constitution d'un groupement non justifié entre la SNCM et la CMN, l'existence d'un abus de position dominante du fait de la constitution de ce groupement, et enfin l'existence d'un abus de position dominante caractérisé par le dépôt d'une offre comportant une demande de subvention excessive, cachant des subventions croisées. Les deux griefs concernant le groupement ont été écartés par le Conseil de la concurrence dans sa décision du 6 avril 2007. S'agissant du grief de demande de subvention excessive lors de la procédure d'appel d'offres, la procédure au fond et l'instruction par l'Autorité de la concurrence (ex-Conseil de la concurrence) sont en cours. L'instruction porte également sur les conditions d'exécution de la DSP (surveillance de la mise en œuvre de la clause de sauvegarde des recettes et de l'évolution corrélative du montant de la subvention perçue par les délégataires). Aucune notification de griefs n'est intervenue à ce jour.

Un certain nombre de mesures ont été prises concernant la situation financière difficile de la SNCM, résultant en particulier des deux procédures relatives aux aides d'Etat.

Le 18 décembre 2013, le conseil d'administration de Transdev Group a autorisé, dans le cadre d'une procédure de conciliation ouverte le 11 octobre 2013 par le Président du tribunal de commerce de Marseille, la mise en place d'une ouverture de crédit de 13 millions d'euros à la SNCM, afin de permettre à cette dernière de faire face à ses échéances de trésorerie à court terme. Ce montant, en plus des 17 millions d'euros avancés le 29 octobre 2013 à la SNCM, s'inscrivait dans le cadre de l'engagement conditionnel pris le 14 juin 2013 par le Président de Transdev Group de verser 30 millions d'euros à la SNCM avant fin 2013. Comme l'indique le communiqué de presse de Transdev du même jour, les administrateurs, et notamment les représentants des actionnaires Veolia Environnement et Caisse des dépôts et consignations, ont unanimement souligné qu'aucun autre soutien financier ne pourrait être apporté à la SNCM.

Le 31 décembre 2013, le Premier ministre français promettait un apport financier de 30 millions d'euros à la SNCM et demandait une adaptation du plan long terme (PLT). Les organisations syndicales rejetaient cette approche et menaient une grève de 9 jours à partir du 1^{er} janvier 2014 qui bloquait l'activité de la SNCM. La fin de la grève était permise par l'acceptation par l'Etat d'organiser un groupe de travail Caisse des Dépôts et Consignation / Banque Publique d'Investissement chargé d'étudier des solutions de financement de nouveaux navires en vue d'une commande avant le 30 juin 2014, ainsi que par la promesse de l'Etat de l'adoption d'un décret imposant l'application du droit du travail français aux activités de cabotage dans les eaux françaises. L'Etat est devenu actionnaire direct de la SNCM le 23 janvier 2014 et lui a consenti deux avances successives pour un montant total de 20 millions d'euros remboursables fin 2014.

L'Etat-actionnaire participe ainsi directement au financement de l'activité de la SNCM et à la définition de sa stratégie industrielle. Lors de la réunion du conseil de surveillance du 22 janvier 2014, les représentants de Transdev ont exprimé qu'ils ne croyaient plus au plan long terme de la SNCM, en raison, notamment, de nombreuses incertitudes juridiques et de certaines hypothèses commerciales et financières jugées exagérément optimistes.

Après plusieurs réunions du conseil de surveillance de la SNCM entre mars et mai 2014 où les décisions (signature d'une lettre d'intention pour la commande de quatre navires, refus de convoquer une assemblée générale en vue de la révocation du président du conseil de surveillance) ont été prises, avec l'appui de l'Etat actionnaire, contre la position de Transdev, le conseil de surveillance du 12 mai 2014 a décidé de ne pas renouveler le mandat du président du directoire qui s'achevait le 31 mai 2014. Le 14 mai 2014, le groupe norvégien Siem Industries, un temps intéressé par la reprise de la SNCM, a annoncé qu'il renonçait à ce projet. Le 28 mai 2014, le conseil de surveillance a nommé M. Olivier Diehl en tant que président du directoire. Ce dernier a pour mission de dresser un état des lieux de la situation de la SNCM et, en lien avec les actionnaires, identifier les solutions permettant de résoudre les difficultés nées d'une exploitation chroniquement déficitaire et des demandes de l'Union Européenne de remboursement des aides d'Etat. Lors du conseil de surveillance de la SNCM du 27 juin 2014, les deux principaux actionnaires, l'Etat et Transdev, ont refusé de participer au vote sur la prolongation de la lettre d'intention pour la commande de quatre navires, ce qui a rendu la lettre caduque le 30 juin 2014. Le conseil de surveillance a, ce même jour, voté la prorogation d'un an (au 30 juin 2015) de l'échéance des conventions de crédit accordées par Transdev, Veolia Environnement et la CGMF. Lors de l'assemblée générale des actionnaires de la SNCM du 3 juillet 2014, le président du conseil de surveillance a été révoqué et M. Jérôme Nanty, actuel secrétaire général de Transdev, est devenu membre du conseil de surveillance et élu président lors du conseil de surveillance du 23 juillet 2014.

Début juillet 2014, le secrétaire d'Etat aux transports et le Premier Ministre ont déclaré publiquement être favorables à la voie du redressement judiciaire pour la SNCM afin d'accompagner le traitement des difficultés actuelles de cette dernière.

Le 24 juin 2014, les organisations syndicales de la SNCM ont commencé une grève, suspendue le 10 juillet 2014 aux termes d'un relevé de décisions signé par le médiateur du Gouvernement et approuvé par Transdev à la majorité des membres de son conseil d'administration. Cet accord écarte pendant quatre mois toute procédure de redressement judiciaire (sauf situation de cessation des paiements). Comme l'indique le communiqué de presse de Transdev du 10 juillet 2014, cet accord permettra aux parties prenantes de travailler d'ici fin octobre 2014 à la mise en œuvre d'une solution de discontinuité dans le cadre d'un redressement judiciaire contrôlé. Le Groupe estime que la seule solution passe par un redressement judiciaire dans les meilleurs délais ce qui permettrait en outre de réserver un montant maximum de l'indemnité d'assurance du Napoléon Bonaparte à l'indemnisation des salariés dans la mise en œuvre de la nécessaire restructuration.

Dans ce cadre, le Groupe a retenu le traitement comptable tel que décrit dans la note 3.2.2 ci-avant.

Autres secteurs – Aides d'Etat sur les aéroports

La Commission européenne mène actuellement plusieurs enquêtes sur des aides d'Etat éventuelles au sens de l'article 107 du TFUE dans le secteur du transport aérien. Par décisions des 4 avril, 25 avril et 30 mai 2012, elle a notamment ouvert des enquêtes formelles sur certaines mesures adoptées en faveur de compagnies aériennes clientes et des gestionnaires successifs des aéroports de Carcassonne, Nîmes et Beauvais, parmi lesquels des sociétés détenues partiellement ou en totalité par Transdev Group. A la suite de la publication au Journal Officiel de l'Union européenne de ces décisions d'ouverture d'enquête formelle, les filiales de Transdev Group concernées ont adressé leurs observations à la Commission européenne en qualité de tiers intéressé.

Le 23 juillet 2014, la Commission a adopté une série de décisions concernant plusieurs aéroports européens, dont celui de Nîmes. Aux termes du communiqué de presse publié par la Commission, celle-ci a considéré dans sa décision relative à l'aéroport de Nîmes (qui n'a pas à ce jour été communiquée à Transdev) que les aides octroyées aux gestionnaires de l'aéroport de Nîmes étaient compatibles. Cette décision lève donc le risque financier qui pesait sur Transdev Group en ce qui concerne l'aéroport de Nîmes.

A ce stade, la Société n'est pas en mesure d'apprécier si les conséquences des procédures toujours en cours concernant les aéroports de Carcassonne et Beauvais seraient susceptibles d'affecter sa situation financière ou ses résultats de manière significative.

Autres secteurs – Aides régionales au transport routier de voyageurs

Transdev Group a récemment été informée par courrier du 3 mars 2014 du Président du conseil régional d'Ile-de-France, reçu le 5 mars 2014, que la Région Ile-de-France avait été condamnée par le tribunal administratif de Paris le 4 juin 2013 à procéder à la récupération des subventions versées aux opérateurs, au titre du dispositif d'amélioration des services de transport en commun routiers. Ces subventions ont été qualifiées d'aides d'état illégales par la juridiction administrative, motif pris de leur absence de notification à la commission européenne. Cette obligation de restitution risquerait donc, selon les termes dudit courrier, de concerner certaines filiales de Transdev Group qui en auraient éventuellement bénéficié, la cour administrative d'appel de Paris ayant rejeté la demande de la région Ile-de-France de sursis à exécution de l'injonction de récupération. La Région a interjeté appel du jugement, celui-ci n'étant pas suspensif.

Cette première notification a également été envoyée à d'autres opérateurs de lignes régulières de la grande couronne. Cette demande de remboursement s'inscrit dans le cadre d'un contentieux juridique opposant la Région à une entreprise de transport occasionnel et auquel aucune société du groupe Transdev n'est partie. Même si la Région mentionne dans son courrier un montant estimatif de subventionnement régional d'environ 98,7 millions d'euros (hors intérêts moratoires) qui aurait été attribué à des filiales de Transdev Group, cette estimation reste incertaine du fait de la complexité du chiffrage qui résulte, (i) de l'ancienneté du dispositif critiqué, (ii) du nombre d'opérateurs bénéficiaires dont une partie significative a connu des mouvements de restructuration/consolidation, (iii) des règles de fonctionnement dudit dispositif qui implique l'intervention de collectivités locales dont le périmètre de compétences a également évolué et qui sont parties prenantes à ce dispositif soit en tant qu'intermédiaires (les sommes versées par la Région transitent par ces dernières) soit en tant que bénéficiaires économiques.

Si la Région Ile-de-France venait à émettre un titre de recettes, un recours suspensif serait alors ouvert à Transdev Group ou ses filiales concernées devant le tribunal administratif.

A ce stade très préliminaire, Transdev Group constate qu'elle n'est pas le bénéficiaire effectif de ces aides financières, mais que ce sont les collectivités locales (Départements, Communautés d'Agglomérations, Communes...) qui, dans la quasi-totalité des cas, ont bénéficié de ces aides financières au travers d'un mécanisme contractuel de réduction des prix des prestations de transport facturées à ces collectivités locales.

Transdev Group, aux côtés d'OPTILE (Organisation Professionnelle des Transports d'Ile-de-France, association regroupant l'ensemble des entreprises privées exploitant des lignes régulières inscrites au Plan de Transport de l'Ile de France), contestera le remboursement qui pourrait être demandé et intentera toute action judiciaire pour défendre ses intérêts.

Enfin, par un communiqué de presse du 11 mars 2014, la Commission européenne informe que, suite à une plainte déposée en 2008 auprès de ses services, elle ouvre une enquête approfondie sur des subventions octroyées à des entreprises qui exploitent des services de transport en commun en Ile-de-France. Elle indique notamment que le montant total des subventions entre 1994 et 2008 serait de 263 millions d'euros selon les autorités françaises et concernerait 235 bénéficiaires. La Commission vérifiera notamment si les bénéficiaires supportaient des surcoûts liés à une obligation de service public et, dans l'affirmative, si leurs prestations n'ont pas fait l'objet d'une surcompensation. La commission indique enfin que son enquête concernera l'existence d'un système analogue de subventions qui aurait perduré après 2008. L'ouverture d'une enquête approfondie ne préjuge en rien de l'issue de cette enquête.

Cette décision ayant été publiée au JOUE du 9 mai 2014, la société Transdev Group disposait d'un délai expirant le 9 juin pour faire valoir ses observations en tant que tiers intéressé. Par courrier du 27 mai, Transdev Group a sollicité un délai de réponse d'un mois, qu'il a obtenu. Le 9 juillet 2014, la société Transdev Ile-de-France a déposé, pour son compte et celui de toutes les entités du groupe actives en Ile-de-France, des observations complémentaires à celles déposées par OPTILE dans l'intérêt de tous ses adhérents. Ces observations, accompagnées d'un rapport d'expertise économique, tendent à démontrer la totale neutralité pour les transporteurs des subventions litigieuses, lesquelles bénéficient en réalité aux collectivités locales, et l'impossibilité corrélative de rechercher une quelconque restitution auprès des entreprises.

29. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées avec les parties liées n'ont pas été modifiées de façon significative depuis le 31 décembre 2013.

30. INFORMATIONS PAR SECTEUR OPERATIONNEL

Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe qui exercent des activités et dont les résultats opérationnels sont revus par le Président-directeur général du Groupe (principal décisionnaire opérationnel) afin de mesurer les performances de chacun de ces secteurs et de permettre les prises de décision en matière d'allocation des ressources.

Les informations présentées au principal décisionnaire opérationnel sont extraites du reporting interne du Groupe.

Les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les Etats financiers consolidés.

La présentation par secteur opérationnel correspondait jusqu'en décembre 2013 aux quatre métiers historiques du Groupe à savoir l'Eau, la Propreté, les Services à l'Energie et les Autres secteurs.

La mise en œuvre de la réorganisation du Groupe, telle qu'annoncée le 8 juillet 2013, a conduit ce dernier à adapter, à compter de 2014, les données communiquées au titre de l'information sectorielle pour refléter les performances du Groupe telles que revues par le principal décisionnaire opérationnel.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 sur l'identification des secteurs opérationnels et après prise en compte des critères de regroupement, les secteurs présentés sont désormais les suivants :

- **La France ;**
- **L'Europe, hors France ;**
- **Le reste du monde ;**
- **Les activités mondiales ;**
- **Dalkia**, jusqu'au closing de l'opération de restructuration actionnariale (voir également note 3)
- **Autres.**

Des informations en quote-part sont également présentées pour les deux co-entreprises majeures que sont Dalkia International et les concessions chinoises.

Les informations sectorielles des périodes antérieures ont été retraitées de cette évolution.

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les comptes de résultat des activités en cours de cession et des activités cédées (voir note 23) ont été présentés sur une ligne distincte « Résultat net des activités non poursuivies ».

INFORMATIONS PAR SECTEUR OPERATIONNEL

1er semestre 2014

Co entreprises (Données en QP)

M€	France	Europe Hors France	Reste du monde	Activités mondiales	Dalkia	Autres	Total comptes consolidés	Dalkia International	Concessions chinoises
Produit des activités ordinaires	2 765,1	2 427,0	2 162,4	2 101,7	1 552,3	223,0	11 231,5	1 573,8	264,7
Capacité d'autofinancement	308,3	293,5	257,6	89,3	127,2	-26,4	1 049,5	196,9	56,3
CAF opérationnelle	311,2	293,4	258,6	94,8	109,7	-59,0	1 008,7	195,4	55,5
<i>Dotations nettes de reprises aux provisions opérationnelles</i>	-3,2	-21,5	-10,3	12,2	-14,6	-5,6	-43,0	-5,8	0,0
<i>Dotations nettes de reprises aux amortissements</i>	-193,6	-145,7	-126,7	-61,4	0,0	-27,5	-554,9	-78,2	-27,0
<i>Pertes de valeur sur goodwill et goodwills négatifs</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-4,2	0,0
<i>Plus ou moins-values de cessions d'actifs</i>	-8,4	-1,0	-2,5	2,4	10,6	3,4	4,5	-2,0	0,1
<i>Autres</i>	0,1	1,1	-1,5	0,4	2,6	-0,1	2,6	0,0	0,0
Résultat opérationnel	106,1	126,3	117,6	48,4	108,3	-88,8	417,9	105,2	28,6
<i>Quote-part de résultat net des entités mises en équivalence</i>	-0,7	16,0	22,1	4,1	29,1	50,3	120,9	4,3	0,0
Résultat opérationnel après QPRN des entités mises en équivalence	105,4	142,3	139,7	52,5	137,4	-38,5	538,8	109,5	28,6
Investissements industriels	-116,4	-173,7	-73,5	-34,8	-57,5	-41,8	-497,7	-63,3	-24,5

1er semestre 2013

Co entreprises (Données en QP)

M€	France	Europe Hors France	Reste du monde	Activités mondiales	Dalkia	Autres	Total comptes consolidés	Dalkia International	Concessions chinoises
Produit des activités ordinaires	2 782,3	2 365,9	1 884,4	1 999,7	1 823,5	218,0	11 073,8	1 847,0	261,5
Capacité d'autofinancement	291,7	275,1	183,0	88,8	149,3	0,7	988,6	240,1	57,3
CAF opérationnelle	293,5	286,7	188,1	94,2	128,7	-61,2	930,0	237,7	56,6
<i>Dotations nettes de reprises aux provisions opérationnelles</i>	-7,3	4,2	-11,8	7,6	1,9	40,3	34,9	-2,5	0
<i>Dotations nettes de reprises aux amortissements</i>	-178,8	-144,9	-106,3	-63,5	-38,4	-30,8	-562,7	-77,5	-27,7
<i>Pertes de valeur sur goodwill et goodwills négatifs</i>	0	-48,5	0	0	0	0	-48,5	0	0
<i>Plus ou moins-values de cessions d'actifs</i>	1,2	1,0	-1,6	17,6	0,7	-2,3	16,6	-1,4	0,1
<i>Autres</i>	0,0	-4,9	-2,4	0,0	0,8	0,1	-6,4	-0,1	-0,1
Résultat opérationnel	108,6	93,6	66,0	55,9	93,7	-53,9	363,9	156,2	28,9
<i>Quote-part de résultat net des entités mises en équivalence</i>	1,5	3,9	19,7	4,2	67,6	14,9	111,8	4,2	0,2
Résultat opérationnel après QPRN des entités mises en équivalence	110,1	97,5	85,7	60,1	161,3	-39,0	475,7	160,4	29,1
Investissements industriels	-153,3	-118,3	-95,2	-44,4	-74,8	-39,5	-525,5	-60,5	-16,9

31. EVENEMENTS POST-CLOTURE

31.1. Finalisation de la transaction entre VEOLIA et EDF sur DALKIA

L'accord entre Veolia et EDF, signé le 25 mars 2014, au sujet de leur filiale commune Dalkia, a été finalisé le 25 juillet 2014.

Au terme de cette opération, EDF reprend l'intégralité des activités du groupe Dalkia en France, sous la marque Dalkia, tandis que les activités de Dalkia à l'international sont reprises par Veolia.

Pour mémoire, les discussions entre EDF et Veolia avaient été initiées en octobre 2013 avec pour objectif de parvenir à un accord au sujet de leur filiale commune Dalkia.

Au terme des processus de consultation des instances représentatives du personnel et après accord des conseils d'administration des deux groupes, un accord a été signé le 25 mars 2014 dans le respect des principes annoncés. Après autorisation des autorités de la concurrence compétentes fin juin 2014, l'opération a été réalisée le 25 juillet 2014 et s'est traduite par la cession des titres de Dalkia France à EDF et la cession des titres Dalkia International par EDF au Groupe, ces deux opérations étant indissociables l'une de l'autre. Cette opération a donné lieu au versement d'une soulte visant à compenser le différentiel de valeur entre les participations détenues respectivement par les deux actionnaires dans les différentes entités du Groupe Dalkia.

Compte tenu de la structuration définitive de l'opération, le montant de la soulte versée par le Groupe à EDF s'élève à 655,0 millions d'euros.

Conséquences comptables de l'opération

Cette opération se traduira donc dans les comptes consolidés du Groupe par la perte de contrôle des activités de Dalkia en France et la prise de contrôle de Dalkia International. Ainsi Dalkia International, qui était auparavant comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe, sera intégré selon la méthode de l'intégration globale à compter du 25 juillet 2014.

Informations résumées sur les comptes 2013 de Dalkia International

Compte tenu de la date de réalisation de la transaction et de la taille de Dalkia International, le Groupe ne dispose pas, à la date à laquelle le Groupe a autorisé la publication des états financiers, d'une évaluation initiale de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris de Dalkia International.

Les informations résumées 2013 de Dalkia International sont présentées à 100%, après retraitements d'homogénéisation avec les principes comptables du Groupe, mais avant comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Au titre de l'exercice 2013, comme mentionné en note 8.1 du document de référence 2013, le chiffre d'affaires et le résultat net part du Groupe de Dalkia International se sont élevés respectivement à 4 551,1 millions d'euros et 32,9 millions d'euros.

Actifs courants	2 642,0
Actifs non courants	4 189,3
Total Actif	6 831,3
Capitaux propres	2 025,6
Participations ne donnant pas le contrôle	351,4
Passifs courants	2 081,7
Passifs non courants	2 372,6
Total des passifs et des capitaux propres	6 831,3

31.2. Cession des activités en Israël

Le 10 juillet 2014, le Groupe Veolia Environnement a signé un accord avec des fonds gérés par Oaktree Capital Management, L.P., une société d'investissement internationale, pour la cession de ses activités de gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie en Israël.

Cette opération contribuera à la réduction de la dette du Groupe, à hauteur de 250 millions d'euros. Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie de recentrage géographique et de développement du Groupe sur des activités à plus faible intensité de capital.

La finalisation de cette opération, attendue fin 2014, est soumise à l'approbation des autorités israéliennes de la concurrence et aux autorisations de changement d'actionnariat communes à ce type d'opérations.

32. LISTE DES PRINCIPALES SOCIETES INTEGREES DANS LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Au 30 Juin 2014, le Groupe Veolia Environnement a consolidé 2 557 sociétés, contre 2 620 sociétés au 31 décembre 2013 et intégré 1 249 sociétés au total.

La liste des principales filiales n'a pas connu de modifications significatives par rapport au 31 décembre 2013.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société Veolia Environnement, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalie significative obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Paris-La Défense, le 27 août 2014

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Paul Vellutini

Karine Dupré

Gilles Puissochet

Xavier Senent

21. Informations complémentaires concernant le capital social et dispositions statutaires

21.1 Informations concernant le capital social

21.1.1 Capital social

A la date de dépôt de la présente actualisation, le capital social de Veolia Environnement est de 2 811 509 005 euros divisé en 562 301 801 actions entièrement libérées, toutes de même catégorie, de 5 euros de valeur nominale chacune (voir le tableau de l'évolution du capital au paragraphe 21.1.6 *infra*).

21.1.2 Marché des titres de la Société

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment A) depuis le 20 juillet 2000, sous le code ISIN FR 0000124141-VIE, le code Reuters VIE.PA et le code Bloomberg VIE.FP. Le titre Veolia Environnement est éligible au Service de Règlement Différé (SRD). Les actions de la Société font également l'objet, depuis le 5 octobre 2001, d'une cotation au *New York Stock Exchange* sous la forme de certificats de dépôt *American Depositary Receipts* (ADR) ayant pour symbole VE et codes Bloomberg VE UN et VE UP.

Les actions de la Société font partie du CAC 40, principal indice publié par Euronext Paris, depuis le 8 août 2001.

Les tableaux ci-dessous décrivent les cours de bourse et les volumes de transactions en nombre de titres Veolia Environnement sur les dix-huit derniers mois sur le marché réglementé d'Euronext Paris et le *New York Stock Exchange*.

Euronext Paris

Année (mois/trimestre)	Cours (en euros)		Transaction en nombre de titres
	Plus haut	Plus bas	
2014			
août	14,1	12,165	36 859 707
juillet	14,21	12,77	42 812 156
<i>Deuxième trimestre</i>	<i>14,845</i>	<i>12,77</i>	<i>131 838 242</i>
juin	14,845	13,88	45 599 917
mai	14,115	12,77	49 428 320
avril	14,84	13,355	39 810 005
<i>Premier trimestre</i>	<i>14,675</i>	<i>11,49</i>	<i>153 149 114</i>
mars	14,675	13,375	50 355 970
février	13,855	11,59	57 789 002
janvier	12,6	11,49	45 004 142
2013			
<i>Quatrième trimestre</i>	<i>13,945</i>	<i>11,085</i>	<i>159 280 863</i>
Décembre	11,935	11,085	39 568 074
novembre	13,17	11,795	58 691 247
octobre	13,945	12,32	61 021 542
<i>Troisième trimestre</i>	<i>13,305</i>	<i>8,512</i>	<i>190 516 475</i>
septembre	13,305	11,73	53 042 476
août	12	10,1	68 796 881
juillet	10,18	8,512	68 677 118
<i>Deuxième trimestre</i>	<i>11,095</i>	<i>8,551</i>	<i>231 458 865</i>
juin	9,8	8,551	63 540 601
mai	11,095	9,52	81 230 494
avril	10,55	9,307	86 687 770
<i>Premier trimestre</i>	<i>10,79</i>	<i>8,49</i>	<i>260 864 031</i>
mars	10,79	9,395	80 631 678
février	10,305	9	94 441 966
janvier	9,8	8,49	85 790 387

Source : Bloomberg.

New York Stock Exchange

Année (mois/trimestre)	Cours (en dollars)		Transaction en nombre de titres
	Plus haut	Plus bas	
2014			
août	18,48	16,39	754 369
juillet	19,38	17,25	1 232 780
<i>Deuxième trimestre</i>	20,31	17,83	1 781 175
juin	20,05	18,96	551 523
mai	19,24	17,83	543 379
avril	20,31	18,58	686 273
<i>Premier trimestre</i>	20,2	15,6	3 355 095
mars	20,2	18,34	1 364 412
février	18,99	15,72	976 120
janvier	17,04	15,6	1 014 563
2013			
<i>Quatrième trimestre</i>	18,8	15,22	3 378 966
décembre	16,39	15,22	1 113 093
novembre	17,05	15,99	1 037 102
octobre	18,8	16,98	1 228 771
<i>Troisième trimestre</i>	17,95	10,99	4 125 566
septembre	17,95	15,52	1 490 296
août	15,86	13,3	1 722 021
juillet	13,43	10,99	913 249
<i>Deuxième trimestre</i>	14,05	11,17	3 685 329
juin	12,71	11,17	1 531 774
mai	14,05	12,28	1 037 002
avril	13,82	12,17	1 116 553
<i>Premier trimestre</i>	13,83	11,33	5 043 327
mars	13,83	12,21	2 477 803
février	13,17	11,71	1 072 515
janvier	12,98	11,33	1 493 009

Source : Bloomberg.

21.1.6 Tableau d'évolution du capital

Le tableau ci-dessous fait apparaître les évolutions du capital social de Veolia Environnement depuis le début de l'exercice 2009 :

Date de l'assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions (en euros)	Montant nominal de l'augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission ou d'apport (en euros)	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
06/08/2008 (constatation par le conseil d'administration)	Régularisation d'une erreur matérielle : annulation d'une action	-1	5	-5	-21,18	2 362 682 240 472 536 448	
25/04/2002 12/05/2004 (constaté par le conseil d'administration du 05/03/2009)	Exercice de stock-options	40 218	5	201 090	707 064,28	2 362 883 330 472 576 666	
07/05/2009 (constaté par le président-directeur général le 04/06/2009)	Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	20 111 683	5	100 558 415 222 435 213,98	2 463 441 745 492 688 349		
07/05/2009 (constatée par le Président-directeur général le 05/08/2009)	Augmentation de capital réservée aux salariés (plan d'épargne groupe)	911 014	5	4 455 070 14 831 307,92	2 467 996 815 493 599 363		
21/06/2000 25/04/2002 12/05/2004 (constaté par le conseil d'administration le 04/03/2010)	Exercice de stock-options	31 011	5	155 055	508 755 2 468 151 870 493 630 374		
07/05/2010 (constaté par le président du conseil d'administration le 07/06/2010)	Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	3 732 018	5	18 660 090 60 607 972,32	2 486 811 960 497 362 392		
07/05/2010 (constaté par le président-directeur général)	Augmentation de capital réservée aux salariés (plan	1 692 862	5	8 464 310 21 567 061,88	2 495 276 270 499 055 254		

Date de l'assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions (en euros)	Montant nominal de l'augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission ou d'apport (en euros)	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
le 15/12/2010)	d'épargne Groupe)						
21/06/2000 25/04/2002 12/05/2004 (constaté par le président-directeur général le 26/01/2011)	Exercice de stock-options	71 113	5	355 565	1 239 807,13	2 495 631 835 499	126 367
17/05/2011 (constaté par le président-directeur général le 15/06/2011)	Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	20 462 396	5	102 311 980 281	153 321,04	2 597 943 815 519 588 763	
25/04/2002 (constaté par le conseil d'administration le 03/08/2011)	Exercice de stock-options	64 197	5	320 985	862 347,57	2 598 264 800 519 652 960	
16/05/2012 (constaté par le président-directeur général le 14/06/2012)	Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	2 433 889	5	12 169 445	12 047 750,55	2 610 434 245 522 086 849	
14/05/2013 (constaté par le président-directeur général le 12/06/2013)	Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	26 788 859	5	133 944 295	94 028 895,09	2 744 378 540 548 875 708	
24/04/2014 (constaté par le président-directeur général le 26/05/2014)	Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	13 426 093	5	67 130 465 107 543 004,93	2 811 509 005 562 301 801		

21.1.7 Titres non représentatifs du capital

Programme EMTN

Un programme d'*Euro Medium Term Notes* (EMTN) a été mis en place en juin 2001 pour un montant maximal de 4 milliards d'euros.

Ce montant maximal a été porté à 8 milliards d'euros le 26 juin 2002, à 12 milliards d'euros le 9 juin 2006 et à 16 milliards d'euros le 13 juillet 2009.

Les principales émissions qui constituent l'encours de ce programme au 30 juin 2014 sont les suivantes :

Date de l'émission	Montant nominal de l'émission	Tirages complémentaires/ rachats partiels	Montant nominal de l'encours au 30 juin 2014	Taux	Échéance
28 mai 2003	750 millions d'euros				
Mars 2012		-130 millions d'euros			
Juin 2013		-129 millions d'euros			
Décembre 2013		-19 millions d'euros	472 millions d'euros	5,375 %	28 mai 2018
25 novembre 2003	700 millions d'euros		700 millions d'euros	6,125 %	25 novembre 2033
17 juin 2005	600 millions d'euros			1,75 % majoré du taux d'inflation zone euro	
1 ^{er} avril 2008		275 millions d'euros	875 millions d'euros	hors tabac	17 juin 2015
12 décembre 2005	900 millions d'euros				
Décembre 2012		-341 millions d'euros			
Juin 2013		-103 millions d'euros			
Décembre 2013		-33 millions d'euros	422 millions d'euros	4,00 %	12 février 2016
12 décembre 2005	600 millions d'euros				
Juin 2013		-109 millions d'euros			
Décembre 2013		-60 millions d'euros	431 millions d'euros	4,375 %	11 décembre 2020
24 novembre 2006	1 milliard d'euros				
14 mars 2008		140 millions d'euros			
Mars 2012		-140 millions d'euros			
Décembre 2012		-256 millions d'euros			
Juin 2013		-86 millions d'euros			
Décembre 2013		-42 millions d'euros	616 millions d'euros	4,375 %	16 janvier 2017
24 mai 2007	1 milliard d'euros				
Décembre 2013		-150 millions d'euros	850 millions d'euros	5,125 %	24 mai 2022

Date de l'émission	Montant nominal de l'émission	Tirages complémentaires/ rachats partiels	Montant nominal de l'encours au 30 juin 2014	Taux	Échéance
29 octobre 2007	500 millions de livres sterling		650 millions de livres sterling	6,125 %	29 octobre 2037
7 janvier 2008		150 millions de livres sterling			
24 avril 2009	750 millions d'euros		750 millions d'euros	6,75 %	24 avril 2019
29 juin 2009	250 millions d'euros		250 millions d'euros	5,70 %	29 juin 2017
6 juillet 2010	834 millions d'euros		834 millions d'euros	4,247 %	6 janvier 2021
30 mars 2012	750 millions d'euros		750 millions d'euros	4,625 %	30 mars 2027
28 juin 2012	500 millions de yuan renminbi chinois		500 millions de yuan renminbi chinois	4,50 %	28 juin 2017

Au 30 juin 2014, l'encours du nominal du programme EMTN s'élevait à 7 820 millions d'euros, dont 6 945 millions d'euros venant à échéance à plus d'un an.

Émission publique sur le marché américain

Veolia Environnement a émis le 28 mai 2008 un emprunt obligataire enregistré auprès de l'*US Securities and Exchange Commission* d'un montant de 1,8 milliard de dollars américains à taux fixe en trois tranches. La première tranche de 490 millions de dollars américains est arrivée à échéance le 3 juin 2013. Les émissions qui constituent l'encours sont les suivantes :

Date émission	Montant nominal de l'émission	Tirages complémentaires/ rachats partiels	Montant nominal de l'encours au 30 juin 2014	Taux	Échéance
21 mai 2008	700 millions de dollars américains				
Décembre 2012		-153 millions de dollars américains			
Juin 2013		-94 millions de dollars américains			
Décembre 2013		-23 millions de dollars américains			
Février 2014		-22 millions de dollars américains	408 millions de dollars américains	6,00 %	1 ^{er} juin 2018
21 mai 2008	400 millions de dollars américains		400 millions de dollars américains	6,75 %	1 ^{er} juin 2038

En février 2014, Veolia Environnement a procédé au rachat partiel de 22 millions de dollars sur la souche obligataire USD de coupon 6,0 % de maturité juin 2018.

Au 30 juin 2014 l'encours du nominal de cet emprunt s'élevait à 808 millions de dollars américains, soit 592 millions d'euros équivalents, dont la totalité venant à échéance à plus d'un an.

Billets de trésorerie

Au 30 juin 2014, l'encours de billets de trésorerie émis par la Société s'élevait à 492 millions d'euros.

22. Contrats importants : impacts en cas de changement de contrôle de Veolia Environnement ⁽¹⁾

Les prérogatives des collectivités publiques, dans de nombreux pays dont la France, leur permettent de résilier des contrats conclus avec des sociétés du Groupe Veolia Environnement (cf. chapitre 4, paragraphe 4.1.2.5 du Document de référence 2013), et une prise de contrôle de Veolia Environnement pourrait également avoir des incidences sur la pérennité de contrats conclus par des sociétés du Groupe, dans lesquels figurerait une clause de changement de contrôle.

Par ailleurs, dans le cadre des accords signés le 4 mai 2010 avec la Caisse des dépôts et consignations, Veolia Environnement a accordé à celle-ci une option d'achat sur la totalité des titres Transdev qu'elle détient dans l'hypothèse d'un changement de contrôle de la Société (cf chapitre 20, paragraphe 20.1, note 34 et 37) des états financiers consolidés du Document de référence 2013).

Enfin, dans le cadre des plans de stock-options en cours de validité mis en place par la Société (cf. chapitre 17, paragraphe 17.3.1 du Document de référence 2013), les options attribuées sont immédiatement acquises et exerçables sans condition en cas d'offre publique sur la Société.

24. Documents accessibles au public

Les communiqués de la Société, les documents de référence annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société déposés auprès de l'AMF ainsi que leurs actualisations, de même que les rapports annuels américains (*Forms 20-F*) déposés auprès de la *US Securities and Exchange Commission*, sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.finance.veolia.com, et une copie peut en être obtenue au siège de la Société, 36/38, avenue Kléber – 75116 Paris.

Toutes les informations publiées et rendues publiques par la Société au cours des douze derniers mois en France, dans d'autres États membres ainsi qu'aux États-Unis conformément à la réglementation boursière et en matière de valeurs mobilières sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse indiquée ci-dessus et sur le site de l'AMF à l'adresse suivante : www.amf-france.org.

L'ensemble de l'information réglementée diffusée par la Société en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du règlement général de l'AMF est disponible à l'adresse suivante : www.finance.veolia.com, dans l'espace « Information réglementée ».

Enfin, les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'assemblées générales, les rapports des commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

(1) Article L. 225-100-3 du Code de commerce.

Relations investisseurs

Monsieur Ronald Wasylec
Directeur des relations avec les
investisseurs Téléphone : 01 71 75 12 23
Adresse : 36/38, avenue Kléber, 75116 Paris (siège social).

Sites Internet

Site Internet général : www.veolia.com
Site Internet financier : www.finance.veolia.com